

VERDI

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

Volet Environnement



...



SOMMAIRE



PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION	1
3 Etat initial de l'environnement	3
3.1 Les caractéristiques physiques du territoire	4
3.2 L'environnement naturel	14
3.3 L'occupation du sol	23
3.4 Energie	26
3.5 Les réseaux	31
3.6 La commune face aux risques	34
3.7 Profil environnemental	50
4 Paysage	51
4.1 Les grandes entités paysagères	52
4.2 L'environnement urbain	57





3

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

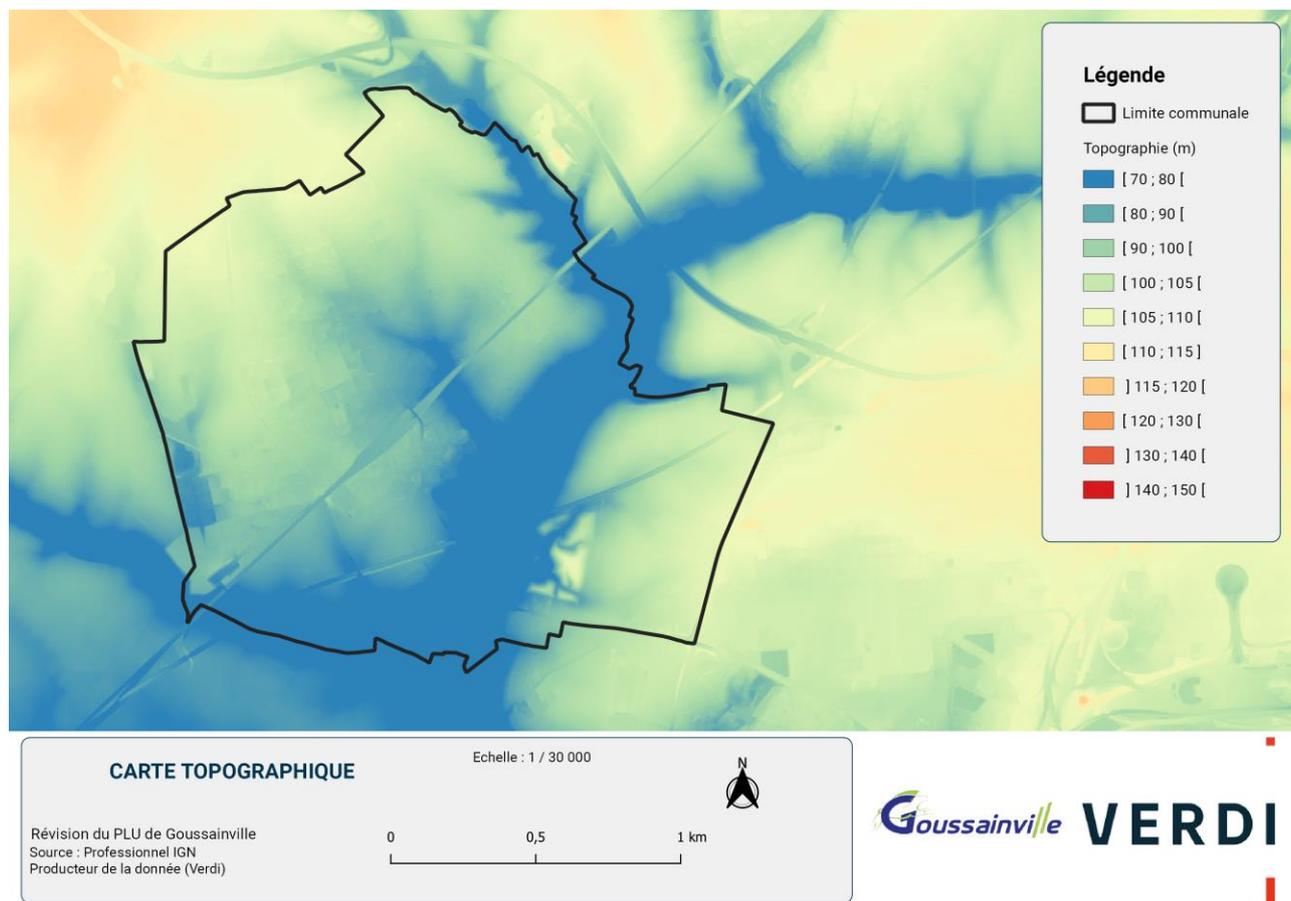
3.1 LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

3.1.1 LA TOPOGRAPHIE

La commune de Goussainville est située au nord-est de Paris, dans la Plaine de France. Le Croult traverse la commune du nord au sud. Ce cours d'eau prend sa source à Mareil-en-France à 142 m d'altitude et est long de 25,1km.

La commune est principalement marquée par des paysages agricoles dégagés. Au nord et à l'est, la commune est entourée par des buttes.

Le relief est marqué avec des rues présentant une pente importante. Le point le plus haut de Goussainville est situé à 100m NGF. Le point le plus bas est situé près du Croult à -25 m NGF.

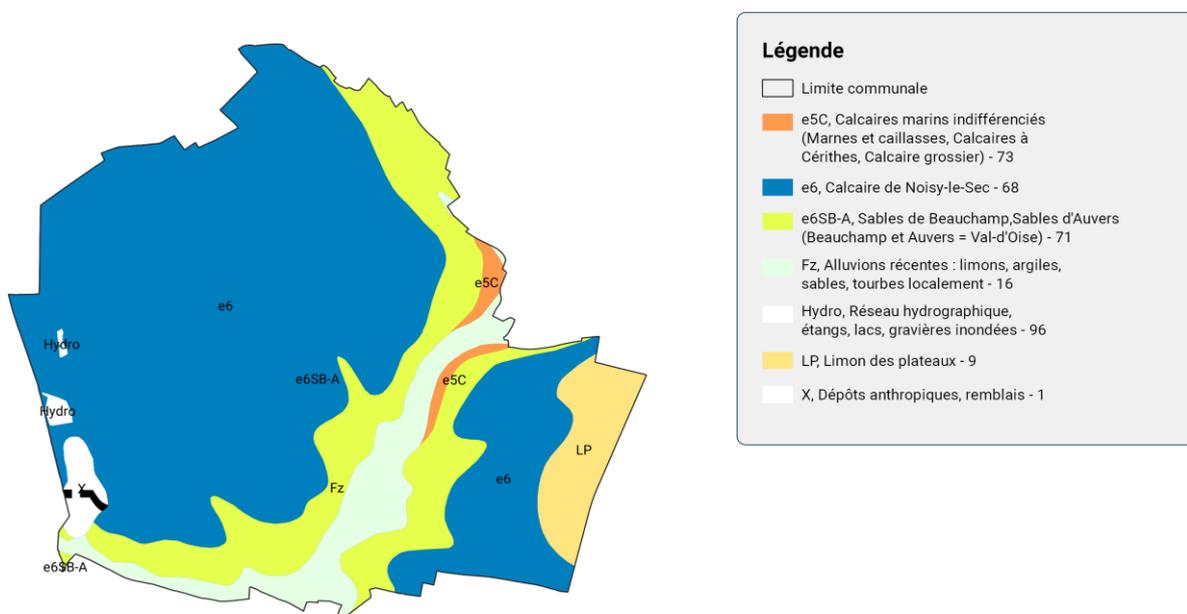


3.1.2 LA GEOLOGIE

Note : Cette partie a été rédigée d'après la carte géologique au 1/50 000ème réalisée par le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière).

La commune de Goussainville présente un sol majoritairement calcaire. Les terrains sont composés d'alluvions récentes déposées par le Croult, de sables de Monceau, de marnes à *Pholadomya Ludensis*, de calcaires de Saint-Ouen composés d'une alternance de calcaire et de marnes. Le Sud-Ouest de Goussainville présente des dépôts anthropiques et remblais.

Sur le territoire de la commune de Goussainville, les sols artificialisés sont majoritaires malgré la présence de sols limoneux, favorables à l'activité agricole. Selon l'Institut Paris Région 2021, 53% des espaces étaient des espaces construits artificialisés, 7% étaient des espaces ouverts artificialisés et 40% étaient des espaces agricoles, forestiers et naturels. On note une augmentation des espaces construits artificialisés (habitats collectifs, activités et équipements) depuis 2012.



CARTE GEOLOGIQUE SIMPLIFIEE
Révision du PLU de Goussainville

Echelle : 1 / 30000

Sources : Professionnel IGN,
Infoterre.brgm
Producteur de la donnée (Verdi)

0 1 2 km



3.1.3 QUALITE DE L'AIR

La surveillance de l'air sur le territoire est assurée par Airparif. Suite à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996, la surveillance de la qualité de l'air en France a été confiée à des associations indépendantes (AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air). Les missions d'Airparif sont les suivantes :

- ✓ Surveiller l'air respiré par les Franciliens ;
- ✓ Comprendre la pollution atmosphérique et ses impacts
- ✓ Accompagner les Franciliens et les partenaires d'Airparif

Les résultats figurent dans les bilans réalisés par l'association. Il est possible de consulter la qualité de l'air chaque jour.

La qualité de l'air de la commune de Goussainville est principalement impactée par l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, premier aéroport francilien et deuxième européen en termes de passagers. Sur l'intercommunalité Roissy Pays de France, en 2018, 61% des émissions de NO_x sont dues aux plateformes aéroportuaires.

Les concentrations de fond d'Oxydes d'azote (No_x) en moyennes annuelles décroissent en fonction de l'éloignement du cœur de l'agglomération et de la plateforme aéroportuaire. Les niveaux de pollution sont en légère augmentation depuis 2015. Pour l'intercommunalité Roissy Pays de France en 2018, les émissions de No_x sont de 6 588 Tonnes

Les niveaux de particules PM_{2.5} sont principalement dues au résidentiel dans l'intercommunalité Roissy Pays de France. Depuis 2015, les émissions sont en légère baisse sur le territoire avec 430 Tonnes de PM_{2.5}.

Les niveaux de particules PM₁₀, sont très dépendants des conditions météorologiques. Les émissions représentent 661 Tonnes et sont réparties entre les secteurs agricole, aéroportuaire, résidentiel et transport routier.

Sur la commune de Goussainville, les concentrations moyennes annuelles de NO₂ sont estimées à 36µg/m³, de PM_{2.5} à 10µg/m³, de PM₁₀ à 17µg/m³. Selon les normes de l'OMS, les valeurs moyennes annuelles recommandées des matières particulaires (PM) sont de 5µg/m³ pour PM_{2.5} et 15µg/m³ pour PM₁₀. Concernant le dioxyde d'azote (NO₂), l'OMS recommande 105µg/m³.

La qualité de l'air est en majorité moyenne (166 jours en 2022). La qualité était dégradée 51 jours et mauvaise 32 jours en 2022

3.1.4 LE CLIMAT

3.1.4.1 Les documents cadres

Les documents de référence concernant la maîtrise de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique sont :

- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France. Approuvé en janvier 2018 et actuellement en cours de révision, il constitue un des dispositifs issus de la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (intégrée au Code de l'Environnement). Il vise à améliorer la qualité de l'air dans un périmètre donné en mettant en place des mesures locales adaptées.
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PACET) du Val-d'Oise a été adopté le 21 octobre 2021. Il formalise une stratégie et un programme d'actions visant à lutter contre le changement climatique et accompagner la transition vers un territoire neutre en carbone. Les grands objectifs du PCAET sont :
 - De diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre du territoire d'ici 2050
 - De diviser par 2 les consommations d'énergie finale d'ici 2050

- De multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables d'ici 2030
- De s'adapter au changement climatique
- De préserver la qualité de l'air

Ces deux documents doivent être compatibles avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de l'Île-de-France.

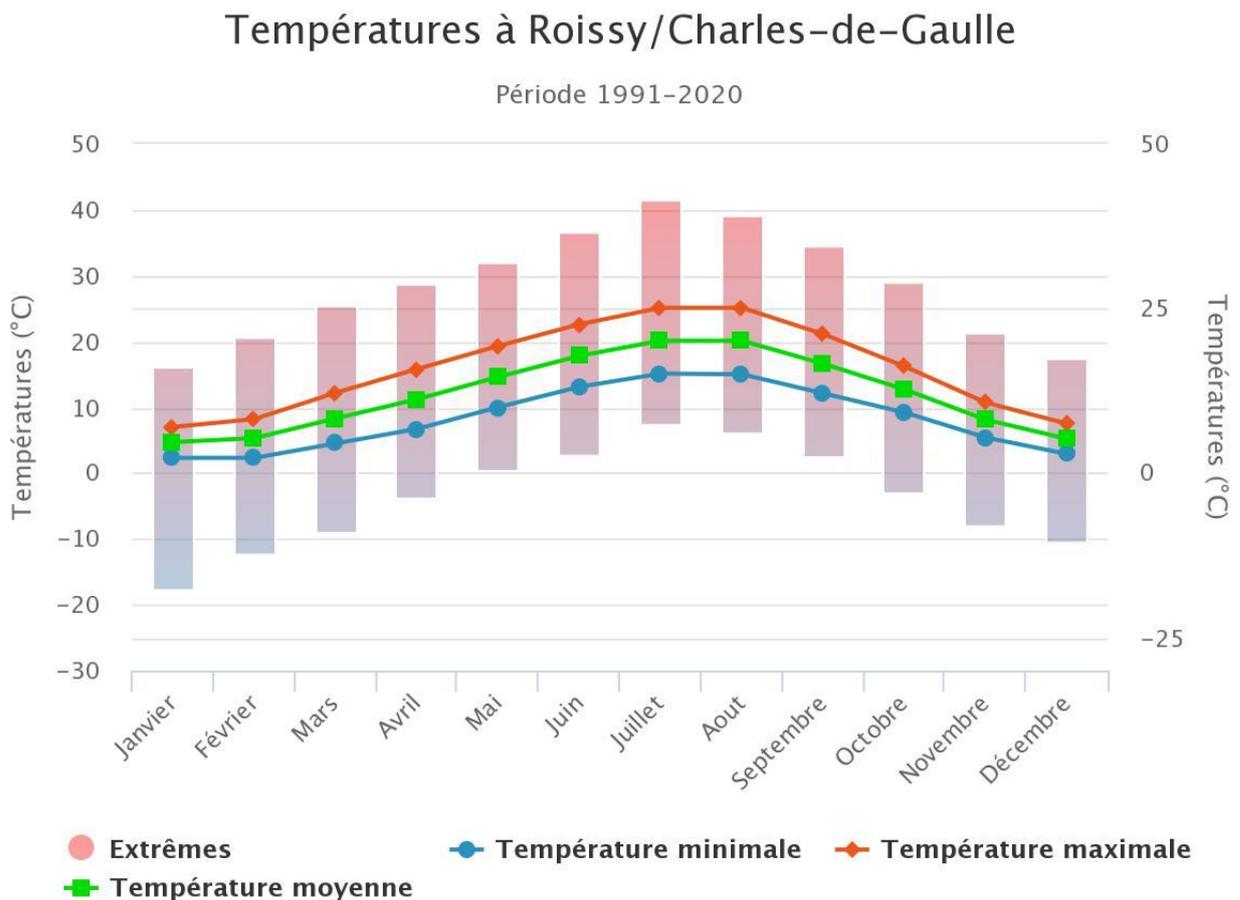
3.1.4.2 Le climat régional

Le climat du Val-d'Oise est de type tempéré océanique dégradé. Il résulte des masses d'air océaniques humides venant de l'ouest mais est altéré par des masses d'air continentales plus froides et sèches venant de l'Europe orientale. L'absence de relief entre l'océan et la région parisienne explique que cette dernière subisse plus particulièrement les influences océaniques.

Les données locales sont fournies par la station météorologique Météo-France de Roissy/Charles-de-Gaulle située à 5 km de la commune pour la période 1991-2020.

Les températures sont clémentes et les amplitudes thermiques sont relativement faibles :

- La température moyenne annuelle est de 12,1°C.
- La température moyenne minimum est de 2.3°C en février.
- La température moyenne maximum est de 25.1°C en août.



infoclimat.fr

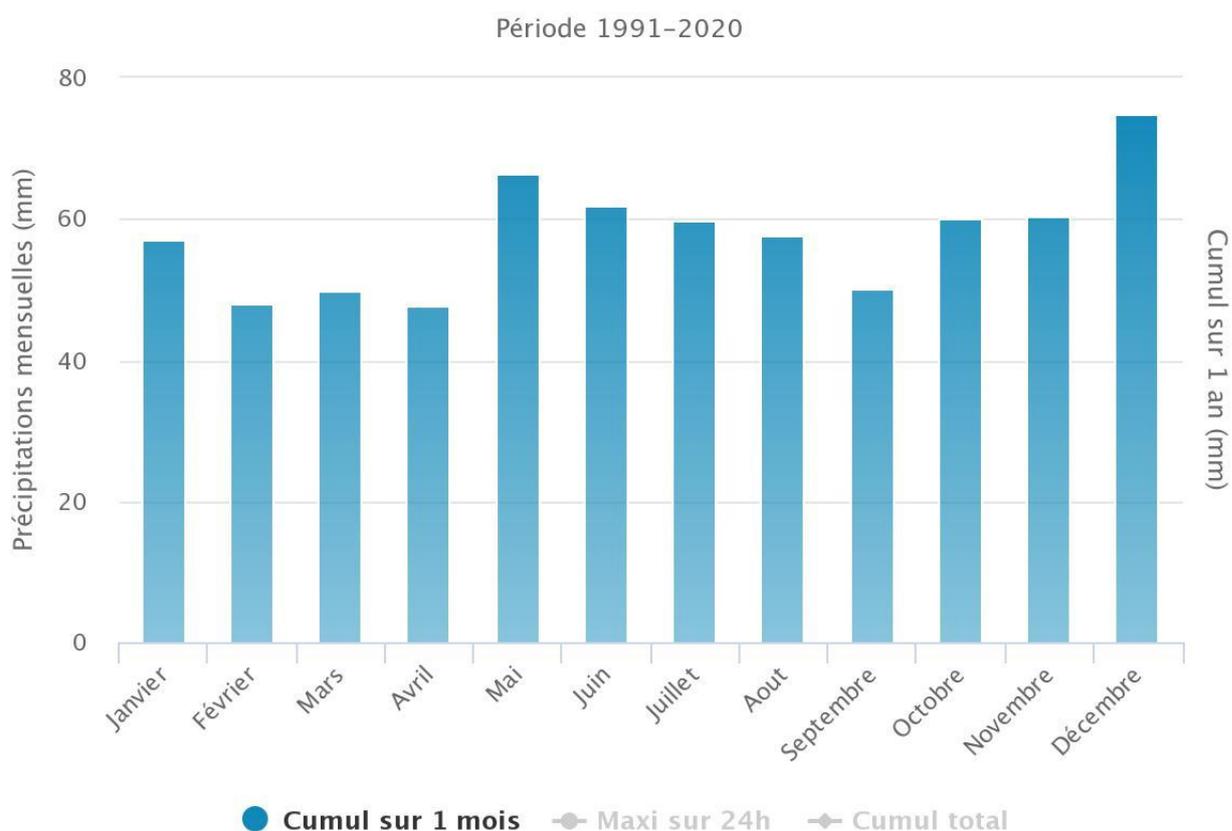
Données 1991 – 2020 Données climatiques – Station Roissy/Charles-de-Gaule – Normales 1991 -2010@Météo-France, 2022

Les données locales sont fournies par la station météorologique Météo-France de Roissy/Charles-de-Gaulle située à 5 km de la commune. L'ensoleillement annuel moyen a été de 1930,7 h/an entre 2019 et 2021 pour une moyenne nationale à 1800h/an.

La pluviométrie est modérée (694,3 mm/an) et inférieure à la moyenne nationale (770 mm/an). Cependant, il pleut régulièrement : 115,9 jours par an soit entre 9 et 11 jours de pluie par mois.

L'écart de précipitation entre le mois le plus sec (février avec 46 mm) et le plus humide (mars avec 67,9 mm) est faible. La neige tombe en moyenne 13,8 jours par an, le brouillard est présent environ 40 jours par an et les orages environ 20,1 jours par an.

Précipitations à Roissy/Charles-de-Gaulle



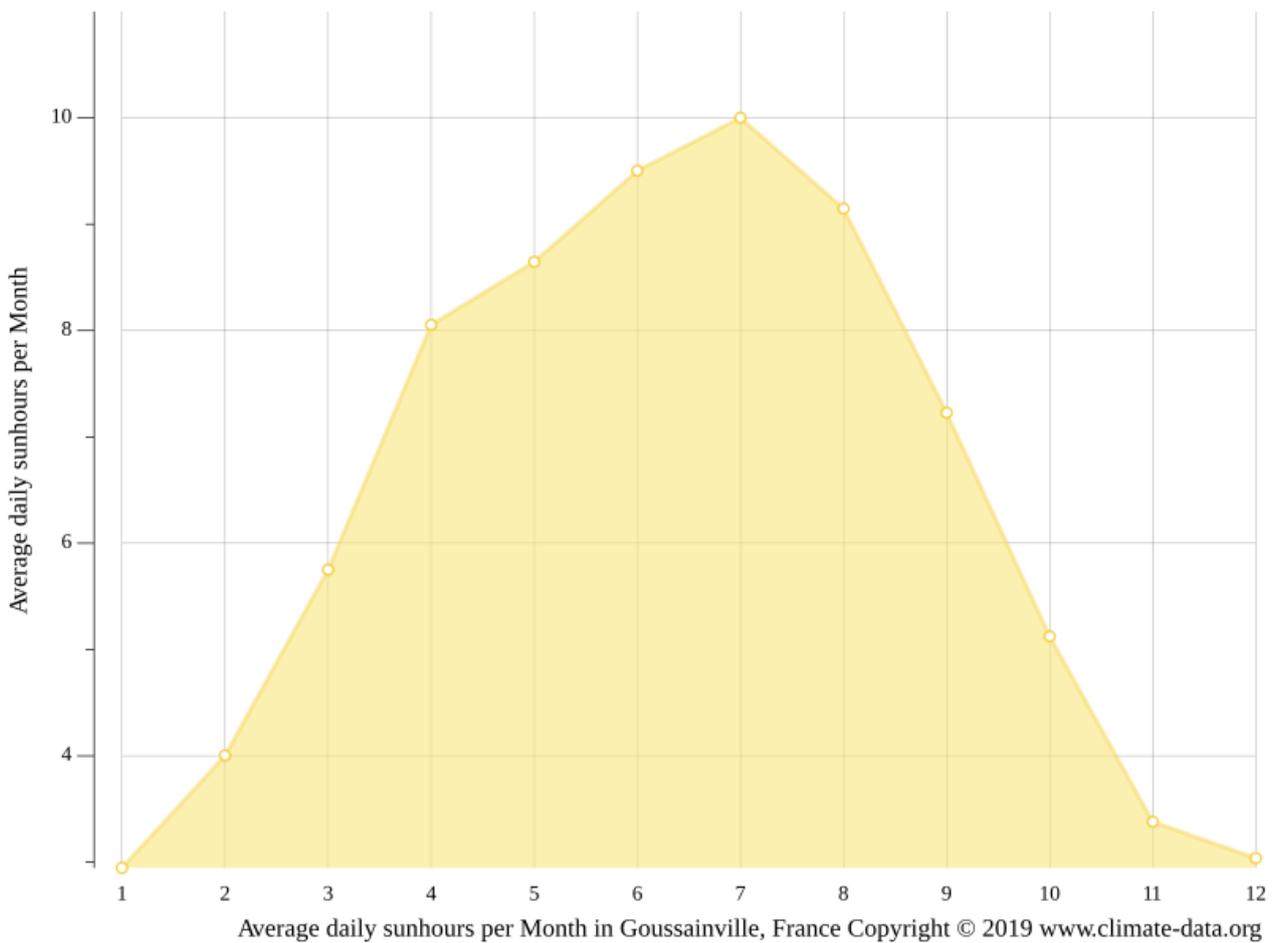
infoclimat.fr

Données 1991 – 2020 Données climatiques – Station Roissy/Charles-de-Gaule – Normales 1991 -2010@Météo-France, 2022

Les données locales sont fournies par la station météo de l'aéroport Roissy-Charles-De-Gaulle pour la période 2002 – 2016. Les vents dominants sont de direction ouest – sud – ouest et dans une moindre mesure nord – nord – est. Les vents de 5 m/s (soit 18,5 km/h) sont les plus fréquents.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep- tembre	Oc- tobre	No- vembre	Dé- cembre
Température moyenne (°C)	4.1	4.5	7.2	10.4	14	17.4	19.5	19.1	16.1	12.5	7.8	4.7
Température minimale moyenne (°C)	1.6	1.3	3.1	5.6	9.4	12.7	14.8	14.4	11.8	9.1	5.1	2.2
Température maximale (°C)	6.7	7.9	11.3	14.9	18.3	21.7	23.8	23.7	20.6	16.1	10.5	7.3
Précipitations (mm)	61	54	54	57	67	59	57	61	49	65	65	74
Humidité(%)	85%	81%	76%	71%	72%	69%	66%	67%	71%	79%	86%	86%
Jours de pluie (jrée)	9	8	8	8	8	8	7	7	6	8	9	10
Heures de soleil (h)	2.9	4.0	5.8	8.1	8.6	9.5	10.0	9.1	7.2	5.1	3.4	3.0

Données 1991-2021 Température, précipitation, humidité, jours de pluie. Données 1999-2019 Heures de soleil. ©climate-data.



Heure d'ensoleillement en moyenne quotidien dans l'année. ©climate-data

3.1.5 L'EAU SUR LE TERRITOIRE

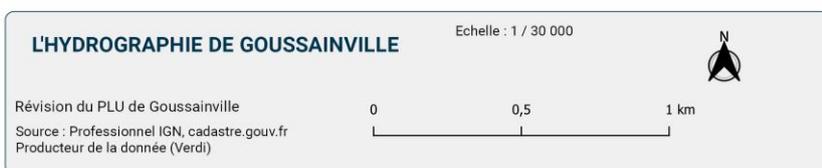
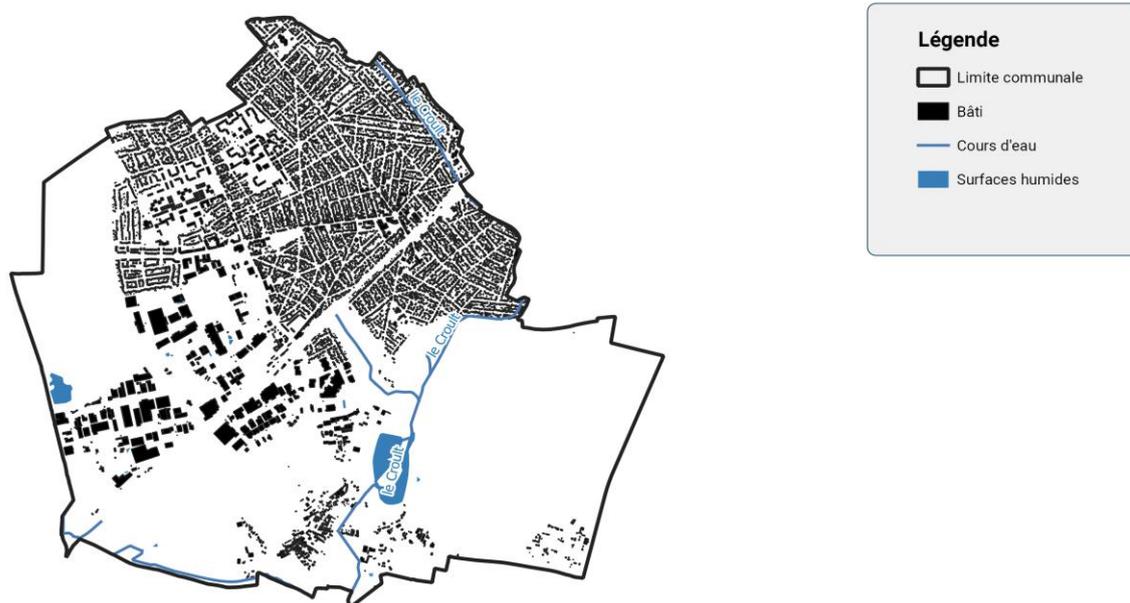
3.1.5.1 Le document cadre sur l'eau : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Seine-Normandie

La commune de Goussainville est concernée par l'application du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux découlent de la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992. Ce document fixe les objectifs à l'échelle du bassin Seine-Normandie.

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures, déclinant les objectifs en actions concrètes à mener à des échelles variées. Dans le cadre du SDAGE, quatre enjeux principaux ont été identifiées pour l'unité hydrographique du Croult-Morée :

- Reconquérir la qualité des eaux superficielles
- Restaurer la dynamique fluviale, l'hydro-morphologie des rivières, la continuité écologique et la diversité des habitats.
- Lutter contre les inondations et maîtriser le ruissellement des zones en développement
- Protéger les aires d'alimentation de captage

3.1.5.2 Le réseau hydrographique



La commune de Goussainville est traversée du nord-est au sud par le cours d'eau le Crout. Celui-ci prend sa source à Mareil-en-France, s'écoule sur 25 km puis se jette dans la Vieille Mer. Cette rivière, partant de Dugny, se jette elle-même ensuite dans la Seine, au niveau de la ville de Saint-Denis. Le Crout est alimenté par des résurgences telles que la source du Trou du Diable située à Goussainville.

Le cours d'eau est en partie busé, notamment dans le Vieux Village. Son lit reste visible mais sa présence est peu ressentie. A l'origine, le Crout servait à irriguer les cultures maraîchères.

Le Crout amont, avant sa confluence avec le Petit Rosne, présente une qualité physico-chimique globalement satisfaisante en raison de l'urbanisation moins dense et du débit plus important.

Sur sa partie aval, entre sa confluence avec le Petit Rosne et sa confluence avec la Morée, la pollution ne permet plus au Crout de respecter les seuils de bon état. Cette pollution est liée à l'arrivée du Petit Rosne.

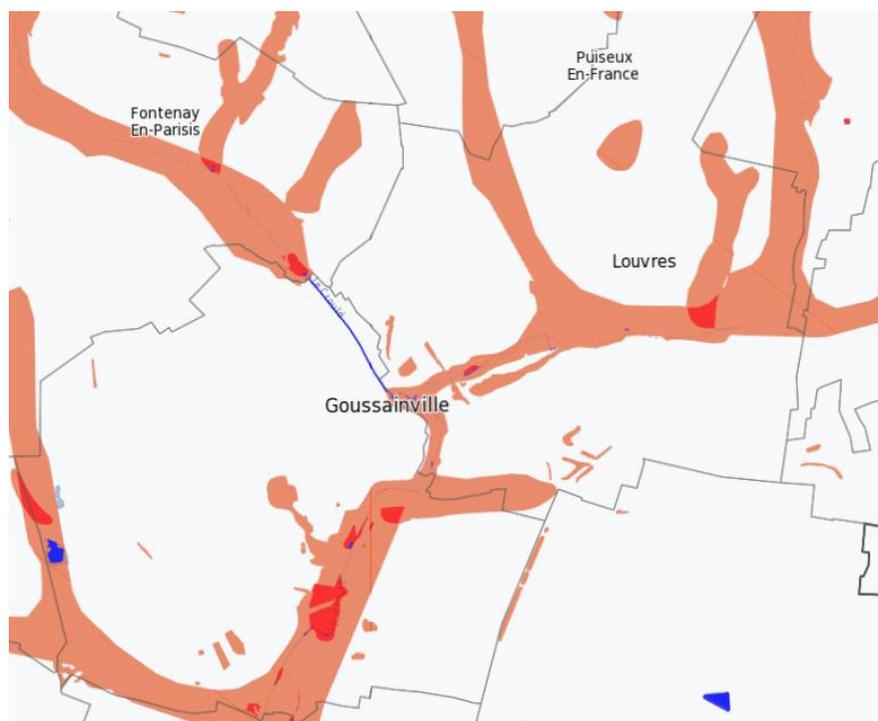
De façon générale, ce sont les dysfonctionnements sur les réseaux d'assainissement qui impactent l'état du cours d'eau. A contrario, l'urbanisation peu dense et le débit important permettent de limiter l'impact sur la qualité de l'eau.

3.1.5.3 Enveloppes d'alerte des zones humides de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)

Les enveloppes d'alerte sont déclinées en 4 classes :

Classe 2010	Classe 2021	Type d'information
1 et 2	A	Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : <ul style="list-style-type: none"> • zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) • zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté
3	B	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.
4	C	Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.
5	D	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides

Les classes des enveloppes d'alertes des zones humides. ©DRIEAT Ile-de- France



- Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
- Classe B: Zones humides probables dont le caractère humide reste à vérifier et les limites à préciser
- Classe C: Manque d'information ou faible probabilité de présence de zones humides
- Classe D: Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique.

Enveloppe d'alerte des zones humides. ©DRIEAT

3.1.5.4 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult – Enghien – Vieille Mer

La commune de Goussainville est particulièrement concernée par l'unité hydrographique du Croult-Morée dont le périmètre correspond au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult – Enghien – Vieille Mer.

Le SAGE couvre un territoire d'une superficie de 446 km² situé au nord-est de l'agglomération parisienne. Il recoupe les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, et comprend 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis et 55 dans le Val-d'Oise.

A l'échelle de l'unité hydrologique Croult-Morée, la commune de Goussainville est comprise dans le sous bassin versant du Croult amont qui couvre le nord-est de l'unité hydrologique.

Le SAGE identifie également des zones humides avérées.



Zones humides avérées

 Zones humides avérées

 Zones humides avérées situées dans un bassin de rétention des eaux pluviales

 Carte interactive du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

3.1.5.5 La masse d'eau souterraine de l'Éocène du Valois

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est concerné par une seule nappe d'eau souterraine : l'Éocène du Valois. Cet aquifère multicouche est formé d'une succession de niveaux sableux et calcaires séparés par des assises semi-perméables. Les nappes superficielles sont beaucoup plus vulnérables aux pollutions ponctuelles ou chroniques, principalement liées aux activités industrielles actuelles ou passées (sols pollués).

La nappe plus profonde du Lutétien, mais surtout de l'Yprésien, sont globalement protégées par les marnes et argiles de l'Éocène supérieur. De ce fait la nappe de l'Yprésien présente une très bonne qualité globale. Le Lutétien, un peu moins profond et/ou protégé que par la nappe de l'Yprésien, présente une qualité globalement moins bonne et qui continue de se dégrader. En raison des nombreux échanges qui existent entre ces deux nappes, la nappe de l'Yprésien reste néanmoins relativement vulnérable, et une vigilance est donc nécessaire.

Globalement, l'état qualitatif des nappes d'eau souterraines sur le territoire du SAGE est considéré comme bon. Néanmoins, deux paramètres sont à surveiller : les nitrates et les phytosanitaires.

Masse d'eau	Code national / européen	Etat chimique	Paramètres limitant	Etat quantitatif	Données
Eocène du Valois	HG104	Bon	-	Bon	Eau Seine Normandie, BRGM

Masse d'eau souterraine présente sur la commune de Goussainville, Source : Eau Seine Normandie, BRGM

3.2 L'ENVIRONNEMENT NATUREL

3.2.1 LES ZONAGES REGLEMENTAIRES

3.2.1.1 Les sites Natura 2000

Le réseau des sites Natura 2000 est un outil fondamental de la politique européenne de la préservation de la biodiversité. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

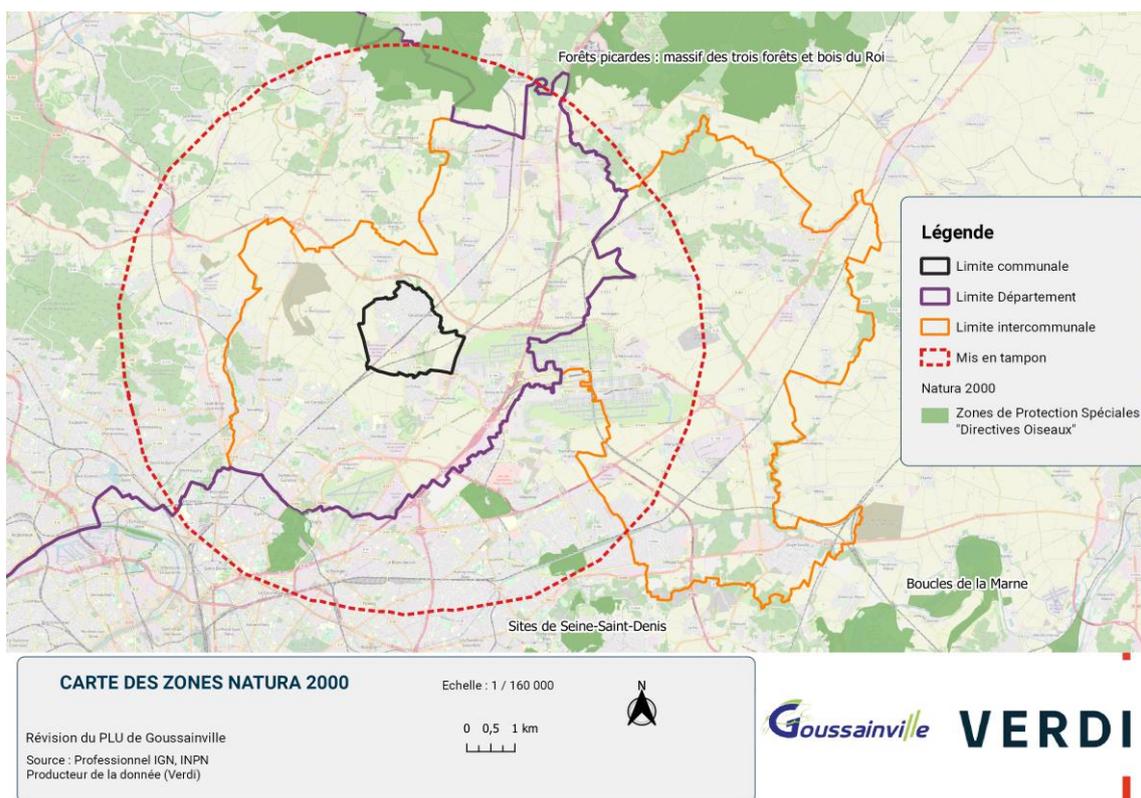
La commune Goussainville n'est pas située sur site Natura 2000. En revanche, la commune est située à proximité de sites Natura 2000 :

- Le site FR2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » est situé à une dizaine de kilomètres au Nord de la commune de Goussainville. Ce site de 13 615 ha est classé au titre de la directive Oiseaux par arrêté interministériel du 6 avril 2006. Il est essentiellement composé de forêts caducifoliées (70% de la couverture du site) et de forêts de résineux (25% de la couverture du site). L'intérêt du site réside principalement dans le fait qu'il accueille une avifaune principalement forestière (rapaces, Pics noir et mar), le Martin-pêcheur d'Europe et l'Engoulevent d'Europe nicheurs.

- Le site FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » est un site de 2393 ha. Les enjeux du site sont floristiques, entomologiques (insectes menacés), et mammalogiques (chauves-souris notamment).
- Le site FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis » est situé au Sud de la commune et est classé au titre de la directive Habitats par arrêté interministériel du 26 avril 2006. Il est essentiellement composé de forêts caducifoliées (35% de la surface du site et 21% de forêts artificielles en monoculture).

Code	Appellation du site	Couverture	Superficie (ha)	Région
FR2200380	Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville	Forêts caducifoliées, Forêt artificielle en monoculture, Landes, Broussailles, Maquis, Autres terres Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	3 247.87	Hauts de France
FR2212005	Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi	Forêts caducifoliées, Forêts de résineux, Landes Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Marais, Bas-marais, Tourbières Eaux douces inférieures	13 615	Ile de France (11%) Hauts de France (89%)
FR1112013	Site de Seine Saint Denis	Forêts caducifoliées, Forêts artificielles en monoculture, Prairies améliorées, Autres terres, Zones de plantations d'arbres	1 157	Ile de France

Les sites Natura 2000 à proximité de la commune de Goussainville ©INPN



3.2.2 LES ZONAGES D'INVENTAIRE

3.2.2.1 Les ZNIEFF

Dans le but de les identifier pour mieux les protéger, le ministère de l'environnement a recensé, sur l'ensemble du territoire national, les zones naturelles présentant le plus d'intérêt, et les a regroupées sous le terme de Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF). L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur juridique. Toutefois, il y souligne un enjeu écologique important et signale la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels et/ou patrimoniaux. Elles doivent donc être prises en compte dans les documents d'urbanisme.

L'inventaire des ZNIEFF vise à :

- L'identification et la description des secteurs d'intérêt écologique ;
- Créer un socle de connaissances ;
- Être un outil d'être à la décision.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- **Type I** : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- **Type II** : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours

Il existe de multiples ZNIEFF autour du territoire de la commune de Goussainville de type I et de type II.

La ZNIEFF la plus proche se trouve dans la vallée de la Thève et de l'Ysieux située au nord de la commune de Goussainville. C'est une ZNIEFF de type II qui présente un intérêt écologique global pour sa population de Cerf élaphe et de Chouette chevêche. Cette ZNIEFF inclut trois ZNIEFF de type I :

- Forêt de Coye : Les Hautes Coutumes
- Le Moulin de Luzarches
- Etang et marais de Royaumont.

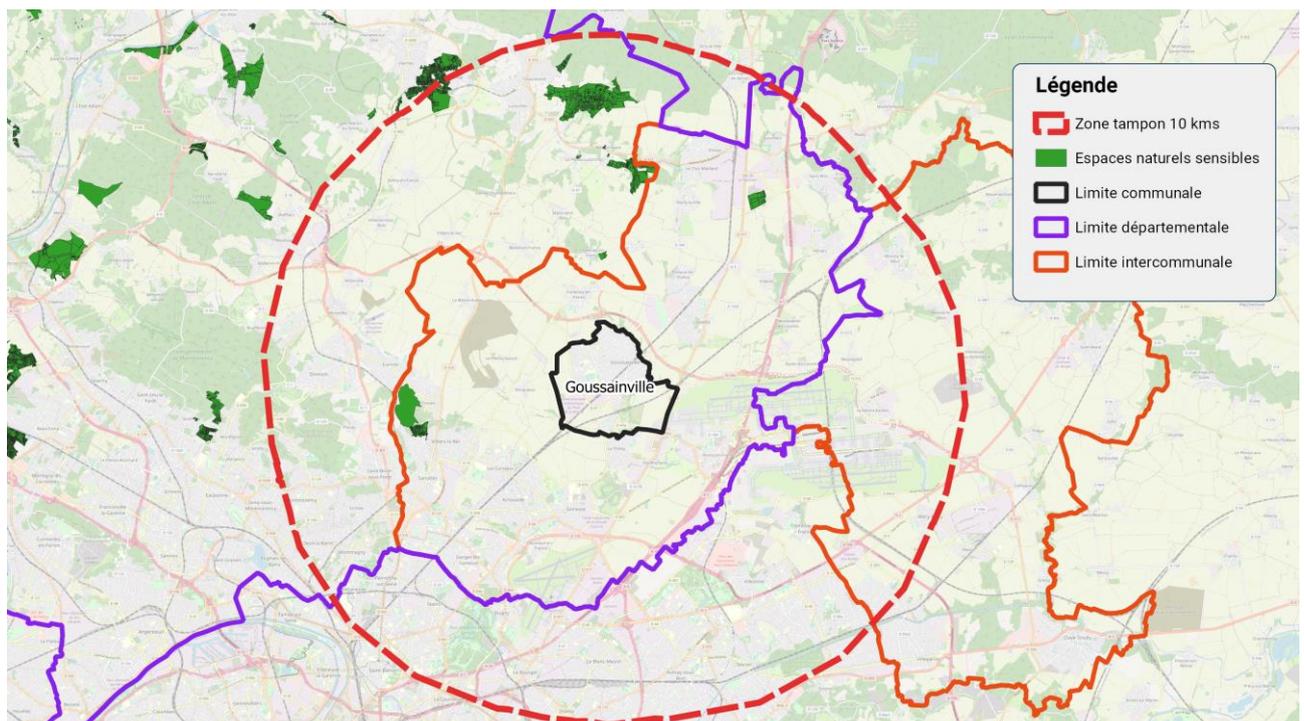
Cette vaste zone diversifiée présente un intérêt écologique global pour sa population de Cerf élaphe qui utilise les différents boisements et sa population de Chouette chevêche, bien représentée sur la vallée de l'Ysieux et autour des villages de la Plaine de France.

3.2.2.2 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles ont été créés en 1976, dans le but de préserver le caractère naturel et les espèces d'un espace menacé. Le Département est compétent pour la création d'ENS d'après l'article L.133-8 du Code de l'Urbanisme :

« Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article [L. 101-2](#). »

Aucun Espace Naturel Sensible ne se situe sur la commune de Goussainville. Le plus proche est le coteau des vignes à Chatenay-en-France et est situé à une dizaine de kilomètres de la commune



ESPACES NATURELS SENSIBLES
 Révision du PLU de Goussainville
 Source : Professionnel IGN, Géorisques
 Producteur de la donnée (Verdi)

Echelle : 1 / 230 000
 0 2,5 5 km

Goussainville

VERDI

3.2.3 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables) (Source : Géoportail)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document de planification régional dédié à la création d'une trame verte et bleue qui vise à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques

Conformément à l'article L. 371-3 du code de l'environnement, le SRCE comprend un résumé non technique qui a pour objet de présenter de manière synthétique l'objet du schéma, les grandes étapes de son élaboration, les enjeux du territoire régional en termes de continuités écologique, les principaux choix ayant conduit à la détermination de la trame verte et bleue régionale et une carte de synthèse régionale schématique des éléments de la trame verte et bleue (Source : DRIEE Île-de-France).

Concernant la commune de Goussainville, les composantes identifiées par le SRCE d'Île-de-France sont :

- Des corridors écologiques de la sous-trame herbacée fonctionnels et à fonctionnalité réduite. Ceux-ci sont favorables aux espèces généralistes des prairies, friches et dépendances vertes des infrastructures. Les corridors à fonctionnalité réduite ne sont exploitables que par les espèces les moins exigeantes, généralement à déplacement aérien.
- Des corridors des milieux calcaires favorables aux espèces spécialisées des milieux calcaires, en particulier les papillons.
- Le Croult qui constitue en tant que cours d'eau un corridor spécifique pour la faune et la flore aquatique des eaux courantes et des réservoirs de biodiversité.

Le document établit les orientations et actions spécifiques aux milieux urbains, aux milieux agricoles ainsi qu'aux corridors humides.

En particulier, concernant la commune de Goussainville et les territoires qui lui sont limitrophes, les objectifs identifiés par le SRCE d'Île-de-France sont de :

- Préserver le milieu humide identifié aux abords du Croult
- Préserver les mosaïques agricoles qui présentent un intérêt majeur pour le fonctionnement de continuités écologiques
- Préserver les connections multi-trames qui correspondent à des habitats mixtes pouvant jouer un rôle important pour des espèces multiples.

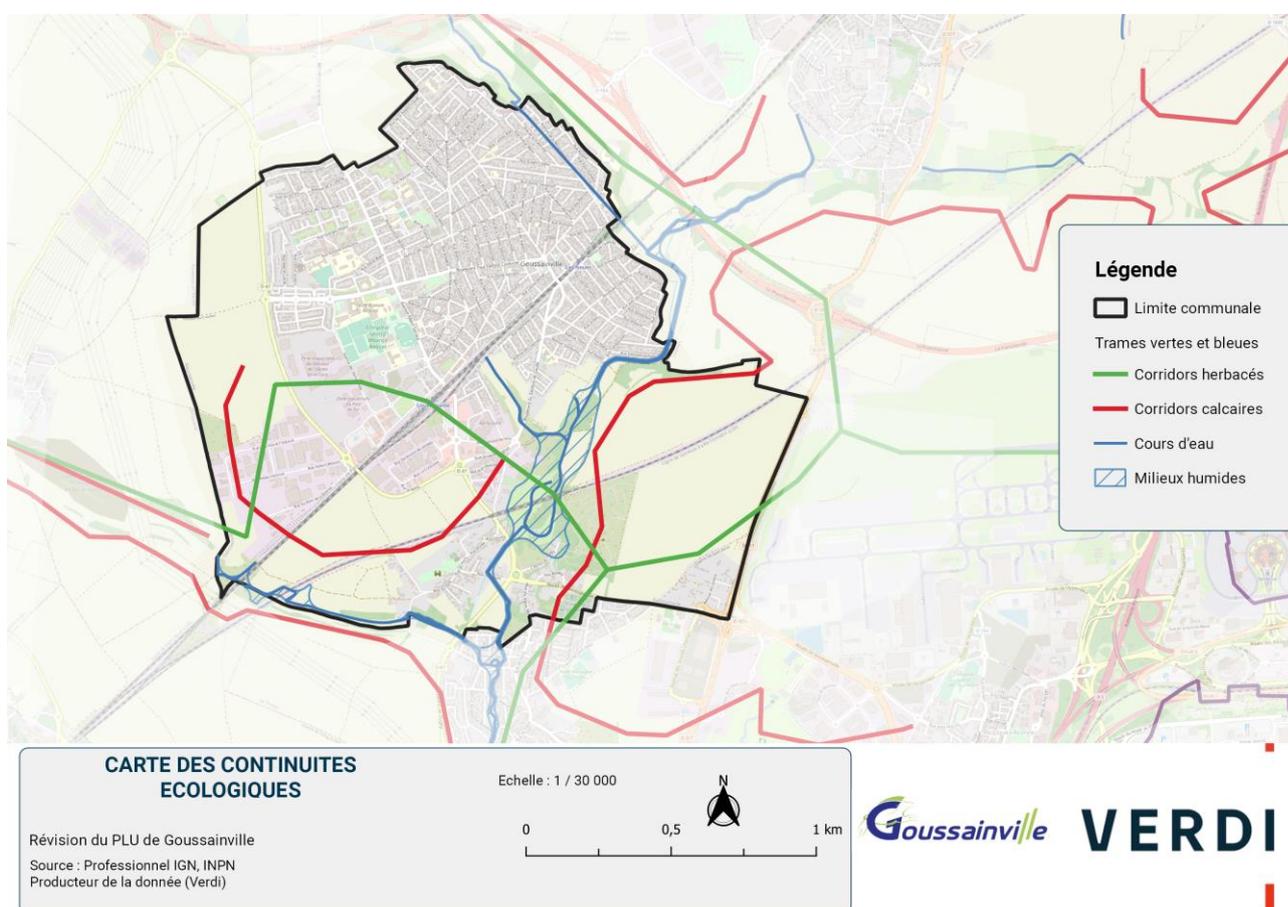
Les actions susceptibles de concerner plus particulièrement la commune et l'élaboration du document d'urbanisme sont les suivantes :

- Valoriser les espaces verts privés qui constituent souvent la majorité des espaces verts en ville.
- Promouvoir la multifonctionnalité des espaces verts en valorisant leur potentiel écologique.
- Articuler la trame bleue urbaine avec les schémas de liaisons douces et les réseaux hydrauliques par un aménagement et une gestion différenciée adaptée.

- Développer et accroître les surfaces d'espaces verts notamment en imposant une surface d'espaces verts en pleine terre équivalentes à 30% de la surface totale de tout nouvel aménagement urbain ou encore, en faisant du bâti un support de la végétalisation.

3.2.3.2 La Trame Verte et Bleue de la Plaine de France

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. La trame verte et bleue inclut une composante verte qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une composante bleue qui fait référence aux réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, milieux humides...). Ces deux composantes se superposent dans des zones d'interface (milieux humides et végétation de bords de cours d'eau notamment) et forment un ensemble destiné à assurer le bon état écologique du territoire.



3.2.4 L'AGRICULTURE POUR LE GRAND-ROISSY OUEST

3.2.4.1 La liaison agricole et forestière

Le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) retranscrit les principes de valorisation et de préservation des éléments majeurs mis en avant dans le SRCE. Le document d'orientations réglementaires associé à la carte de destination générale des différentes parties du territoire du SDRIF « Horizons 2030 » indique que « dans les communes comprenant des secteurs déficitaires en espaces

verts [...], l'offre d'espaces verts publics de proximité doit être développée afin de tendre vers 10m² par habitant ».

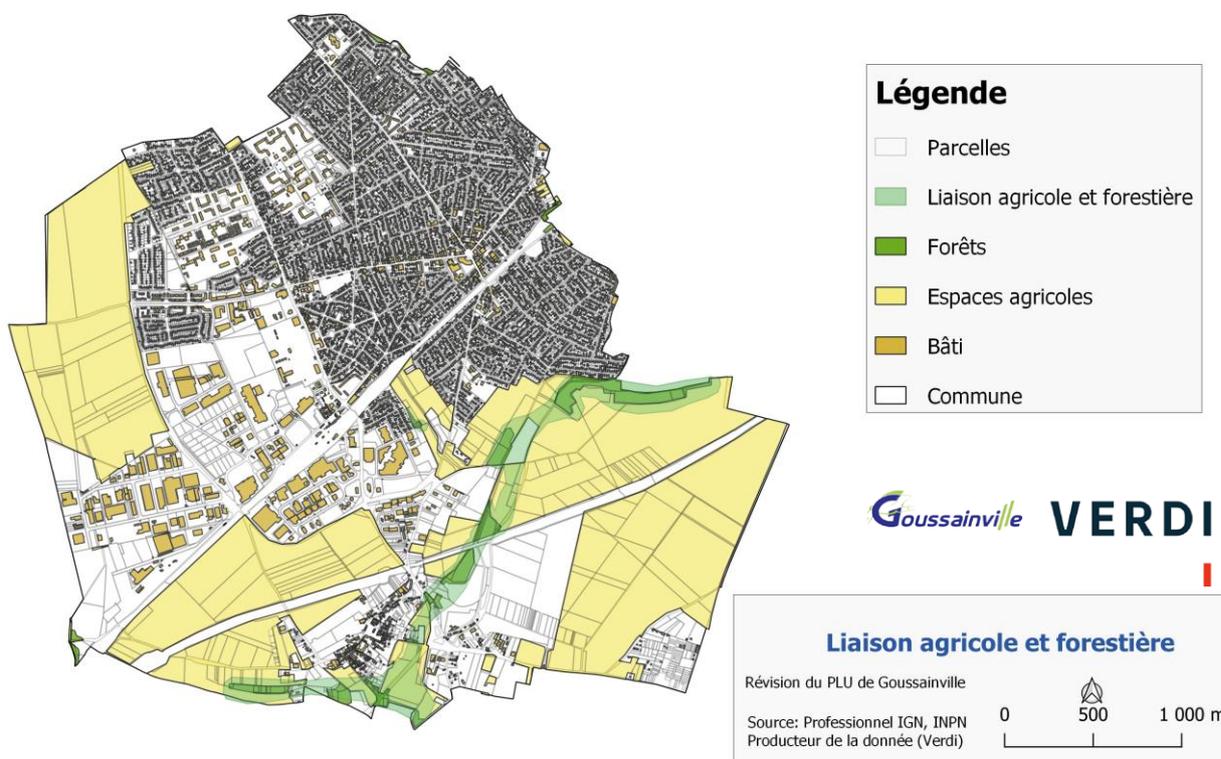
Au niveau de la commune, on identifie une liaison agricole et forestière au sud et globalement orientée Est-Ouest. Les liaisons agricoles et forestières désignent des liens stratégiques entre les entités fonctionnant du réseau. Elles permettent d'assurer les circulations agricoles entre les sièges d'exploitation, les parcelles et les équipements d'amont et d'aval des filières.

3.2.4.2 Chartre Agricole

Pour concrétiser le développement du Grand Roissy, le territoire doit en outre s'assurer de la préservation des ressources naturelles, des sols et des terres agricoles. Ainsi un projet agricole de territoire (PAT) a été initié depuis 2009 par la Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise et l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de la Plaine de France, en partenariat étroit avec les collectivités locales. Cette démarche se concrétise aujourd'hui à travers une charte agricole du Grand Roissy. La charte prévoit la préservation de 8 000 hectares d'espaces agricoles, sur une période de 30 ans.

La commune de Goussainville est concernée par ce schéma :

- Des espaces agricoles pérennisés à 30 ans.
- Le projet de fret Carex (transfert de marchandises depuis les camions et les vols court/moyen-courriers vers les trains à grande vitesse).
- Des aménagements de voiries nécessaires pour l'adaptation au gabarit des engins agricoles
- Deux continuités agricoles et naturelles majeures à maintenir. L'une d'elle traverse la zone du projet Carex.
- La départementale 317, au niveau de la frontière sud-est de la commune, est un axe majeur de circulation agricole et est donc à maintenir.



3.2.5 LES BASES DE DONNEES DE BIODIVERSITE

3.2.5.1 Une biodiversité adaptée au milieu

L'artificialisation et la minéralisation de nombreux secteurs de la commune sont des facteurs limitant la biodiversité pour plusieurs groupes floristiques et faunistiques. On constate ainsi une sélection des espèces, soit des espèces ayant peu d'exigences écologiques comme le Rougegorge familier, soit des espèces considérées comme des spécialistes du milieu urbain comme le Moineau domestique.

Les milieux urbains peuvent également accueillir d'autres groupes d'espèces :

- Le Hérisson d'Europe et les chauves-souris urbaines s'adaptent aux espaces anthropisés (parcs, jardins).
- Le Lézard des murailles peut trouver des micro-habitats minéraux favorables notamment à proximité des voies de chemin de fer.

Sur le territoire de la commune, on retrouve des espèces spécialistes des milieux agricoles comme l'Alouette des champs. De plus, la diversité de milieux à l'est de la commune (espaces agricoles, boisements, zones humides, cours d'eau) est favorable à de nombreuses espèces agricoles qui trouvent des conditions favorables à la réalisation de leur cycle de vie.

La commune de Goussainville conserve des milieux humides malgré la forte artificialisation des sols, en particulier la présence d'un milieu de forêt humide jeune le long du Croult au sud-est de Goussainville. L'intérêt écologique est très fort en raison de la présence potentielle de certaines espèces :

D'amphibiens : Sonneur à ventre jaune, Triton alpestre, Triton crêté

De reptiles : Couleuvres à collier

D'oiseaux nicheurs : Mésange boréale, Bouvreuil pivoine

D'insectes : Odonates

3.2.5.2 Les espèces menacées et protégées

Le code de l'environnement prévoit la protection des espèces et des habitats et des arrêtés définissent l'étendue de la protection par groupe faunique et floristique.

De nombreuses espèces sont protégées sur le territoire de la commune de Goussainville comme certaines espèces d'oiseaux, des mammifères comme le Hérisson d'Europe ou les chiroptères, tous les amphibiens et les reptiles.

D'après le Conservatoire National Botanique du Bassin Parisien, 274 taxons ont été observés dont:

- 4 espèces protégées au niveau national au titre de l'arrêté ministériel du 13 octobre 1989.
- 4 espèces protégées au titre du Règlement (CE) N° 338/97 (modifié par le Règlement (UE) N° 101/2012 du 6 février 2012) du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce
- 1 espèce protégée au titre de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006)
- 6 espèces invasives qui prolifèrent dans les milieux naturels ou semi-naturels et entraînent des changements significatifs de composition, de structure et de fonctionnement des écosystèmes.

La commune accueille 62 espèces d'oiseaux dont certaines sont des espèces menacées, c'est-à-dire qu'elles nécessitent une intervention urgente ou une attention particulière. Ces espèces sont listées dans la liste rouge établie au niveau régional par Natureparif et au niveau national par le Museum National d'Histoire Naturelle et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Sur le territoire de la commune, on trouve :

- 5 espèces identifiées comme quasi menacées.
- 5 espèces identifiées comme vulnérables.

Nom du taxon	Nom courant	Dernière observation	Statut
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	2013	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992. Annexe II
<i>Epipactis helleborine</i>	Epipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	2008	Règlement (CE) N° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	2002	Règlement (CE) N° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996
<i>Ophrys apifera</i> Huds	Ophrys abeille	2013	Règlement (CE) N° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	2002	Arrêté ministériel du 13 octobre 1989
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	2002	Arrêté ministériel du 13 octobre 1989
<i>Taxus baccata</i>	If à baies	2002	Arrêté ministériel du 13 octobre 1989
<i>Viscum album</i>	Gui des feuillus	2008	Arrêté ministériel du 13 octobre 1989

Espèces protégées et réglementées. ©INPN, CBNBP

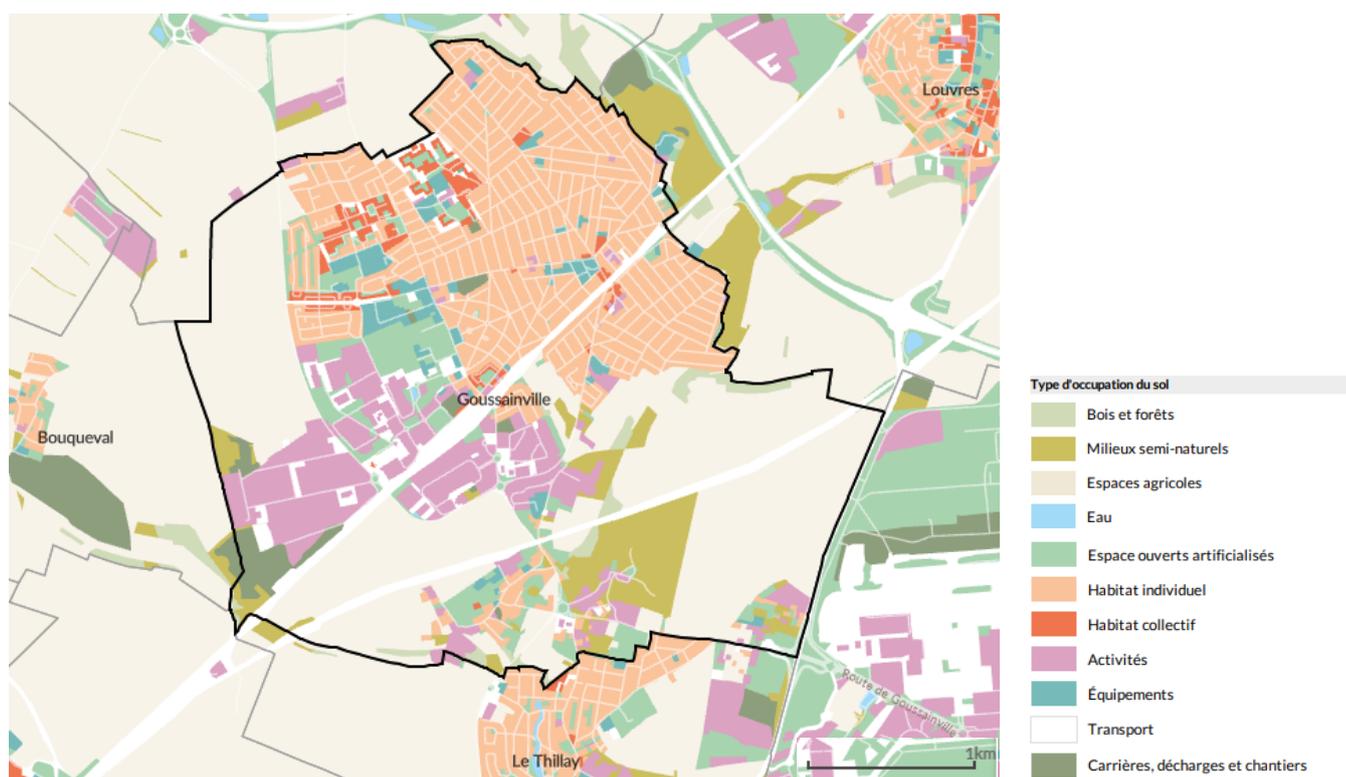
3.3 L'OCCUPATION DU SOL

La commune de Goussainville présente une superficie de 1143,02 ha. La carte ci-dessous présente l'occupation du sol du territoire communal.

Sur le territoire de la commune de Goussainville, des terres agricoles sont présentes même si les sols artificialisés restent majoritaires. En effet, en 2021, 53,03% des espaces étaient des espaces construits artificialisés, 7,01% étaient des espaces ouverts artificialisés et 39,95% étaient des espaces agricoles, forestiers et naturels.

A Goussainville, les bois et forêts s'étendent sur 16,14 ha soit 1,41 % de l'espace communal. Les espaces agricoles représentent 33,13% de la commune en occupant 378,71ha. Enfin les milieux semi-naturels occupent 61,44 ha soit 5,37% de la commune.

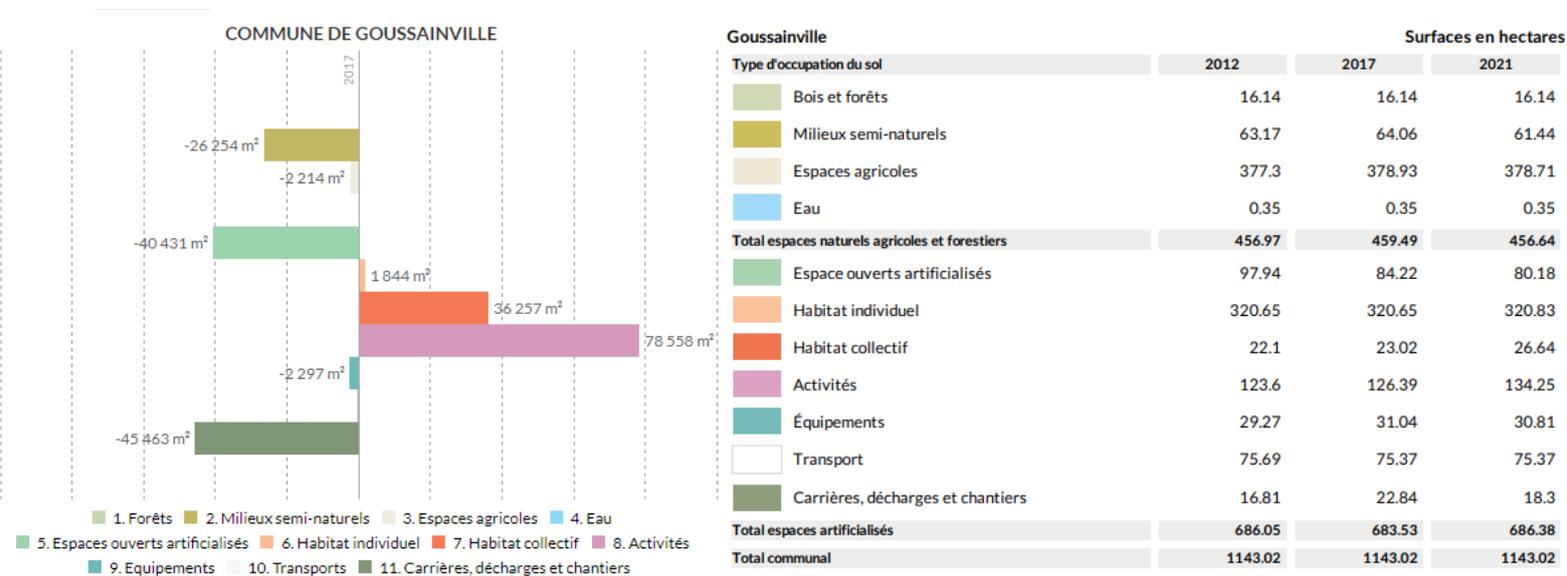
Notons qu'une partie des milieux semi-naturels font aujourd'hui l'objet de dépôts et décharges sauvages.



Occupation du sol de la commune ; Source : L'Institut Paris Région 2021

3.4 LA CONSOMMATION D'ESPACES

3.4.1.1 Synthèse de la consommation d'espaces

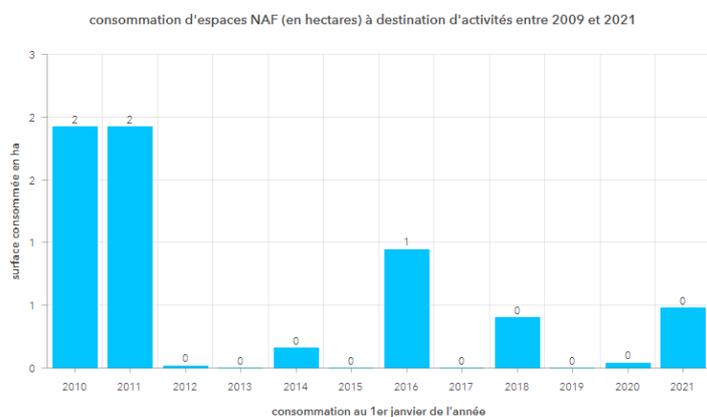


Evolution de l'occupation des espaces à Goussainville ; Sources : L'Institut Paris Région 2021

La commune de Goussainville présente une augmentation des surfaces occupées par de l'habitat individuel et collectif et des activités. En revanche, les surfaces occupées par les milieux semi-naturels¹, agricoles et forestiers, ainsi que par les équipements, carrières, décharges et chantiers sont en diminution.

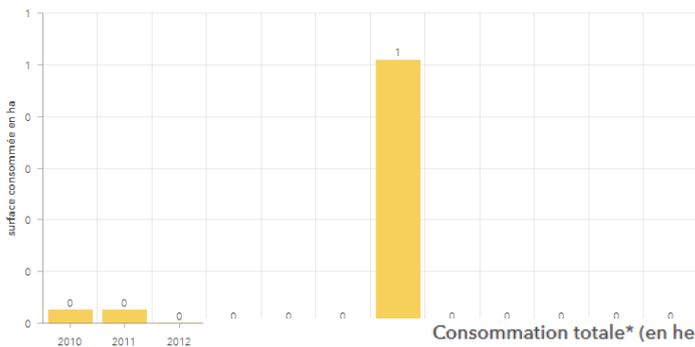
3.4.1.2 Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

D'après l'Observatoire national de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (OENAF), 64 520 m² ont été consommés entre 2009 et 2021, dont 5 592 m² de surfaces consommées de type habitat et 58 820 m² de surfaces consommées de type activité.



¹ Milieu semi-naturel : milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces animales ou végétales. (Réseau natura2000)

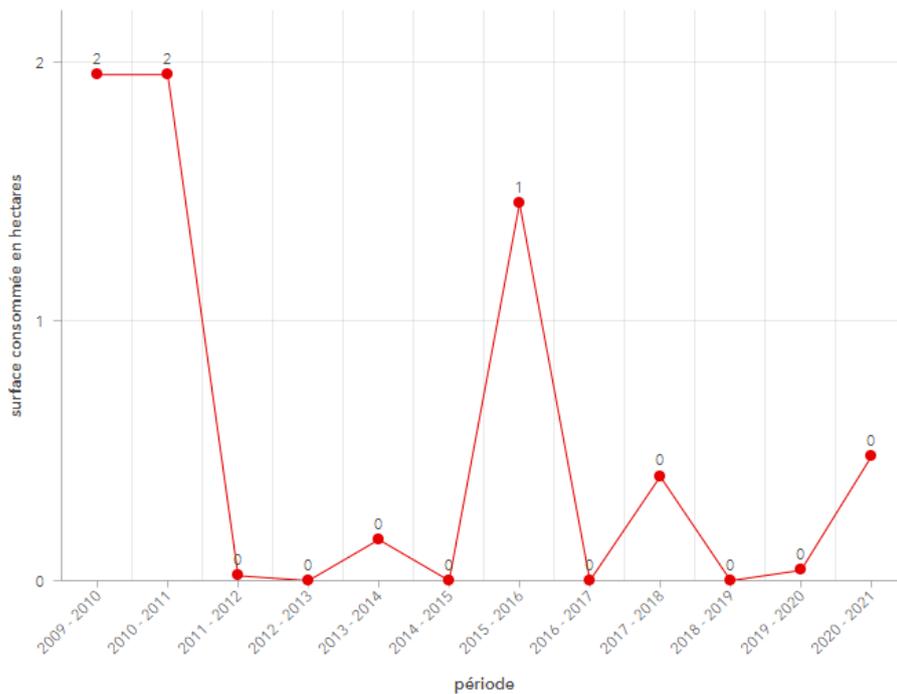
consommation d'espaces NAF (en hectares) à destination d'habitats entre 2009 et 2021



Evolution de l'occupation des espaces à Goussainville ;
Sources : L'Institut Paris Région 2021

Depuis 2016, aucun espace naturel, agricole et forestier de Goussainville n'a été consommé à destination d'habitat. En revanche, environ 3,2 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés à destination d'activités depuis 2016.

Consommation totale* (en hectares) entre 2009 et 2021



Observatoire national de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

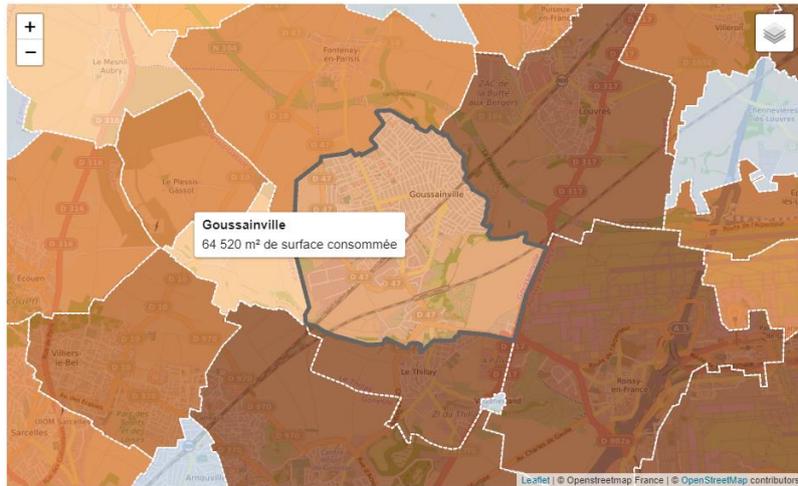
Le Cerema a publié une typologie des territoires réunissant plusieurs indicateurs et qualifiant la commune de Goussainville de commune urbaine de deuxième ordre. Cela signifie que la part de la surface urbanisée est majoritaire et que la densité de logement y est forte.

Visualisation des flux de consommation d'espace pour la période de 2009 à 2021

Consommation d'espace pour la période 2009-2021 (m²)

légende

- de 0 à 10 000 m² (entre 0 à 1 ha)
- de 10 000 à 20 000 m² (entre 1 et 2 ha)
- de 20 000 à 50 000 m² (entre 2 et 5 ha)
- de 50 000 à 100 000 m² (entre 5 et 10 ha)
- de 100 000 à 200 000 m² (entre 10 et 20 ha)
- plus de 200 000 m² (plus de 20 ha)



Cerema

3.5 ENERGIE

3.5.1 BILAN ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

	Bois	Charbon et produit pétroliers	Gaz naturel	Chauffage Urbain	Electricité	TOTAL
Résidentiel	14 740	12 440	92 900	22 310	52 630	195 020
Agriculture	0	660	0	0	0	660
Industrie	0	300	10 580	0	13 500	24 380
Transport routier	0	36 140	0	0	0	36 140
Tertiaire	0	4 610	22 520	0	42 220	69 360
TOTAL	14 740	54 160	126 000	22 310	108 360	325 560

Consommation à Goussainville en 2021 en MWh, non corrigée des variations climatiques. ©ENERGIF-V4 (avril 2021), AIRPARIF (décembre 2020)

Le parc résidentiel de Goussainville se compose en majorité de logements individuels privés (principaux consommateurs d'énergie) dont 65% ont été construits avant 1974. Cela signifie que :

- Pour répondre aux objectifs de rénovation énergétique des logements, le mode de décision sera majoritairement non-professionnel et unique.
- La France ayant adopté la première réglementation thermique en 1974, une majorité des logements a été construite avant les RT. Le patrimoine bâti de logements est donc très majoritairement énergivore et émetteur de gaz à effet de serre

L'énergie la plus utilisée est le gaz naturel (78% de l'énergie utilisée pour le chauffage des logements). Il existe ensuite une égale répartition entre l'utilisation des produits pétroliers, de l'électricité et du bois de chauffage (énergie qui couvre chacune environ 7% de la consommation totale).

	Commune	Interco.	Département	MGP	Île-de-France
Consommations Totales (GWh)	326	6 791	19 189	103 045	205 430
Consommations résidentiel (GWh)	195	2 125	8 079	42 614	78 395
Consommations Tertiaire (GWh)	69	2 061	4 457	36 496	57991
Consommations Industrie (GWh)	24	665	1 450	9 574	24 537
Consommations Agriculture (GWh)	0.7	18	77	39	638
Consommations Transport routier	36	1 922	5 127	14 322	43 322
Consommations Totales par Habitant+Emploi (kWh / hum)	8392	13 689	12 096	6 991	9 557
Consommations Résidentiel par Habitant (kWh/habitant)	6 365	6 037	6 576	4 609	5 458
Consommations Résidentiel par Logement (kWh/logement)	19 009	17 282	17 289	9 528	12 059
Consommations Tertiaire par Emploi Tertiaire (kWh/emploi)	12 310	18 929	19 498	8 578	10 925
Consommations (Tert+Indus+Agri) par Emplois totaux (kWh/emploi)	11 575	19 050	16 722	8 391	11 659

Consommations énergétiques finales par secteur d'activité. ©ENERGIF-V4 (avril 2021), AIRPARIF (décembre 2020)

3.5.2 BILAN LOCAL DES PRODUCTIONS D'ENERGIE

La géothermie est l'exploitation de l'énergie thermique stockée dans le sous-sol. La commune de Goussainville se situe au-dessus de la nappe de l'Eocène moyen et inférieur. Cet aquifère possède un potentiel géothermique très important : la géothermie sur nappe est idéale. En revanche, la densité thermique n'est pas assez importante pour la mise en place de géothermie sur forage profond ce qui ne correspond pas à la situation de Goussainville.

L'éolien est l'exploitation de la force du vent transformée en énergie électrique. Le gisement et le potentiel éolien sont faibles sur la commune, y compris pour le petit éolien, car la rugosité des sols urbains réduit la vitesse du vent et apporte des turbulences néfastes aux éoliennes.

L'énergie solaire transforme le rayonnement solaire en énergie électrique (photovoltaïque) ou en chaleur (énergie solaire thermique). L'essentiel de l'emprise urbaine de la commune de Goussainville est constitué d'un tissu majoritairement pavillonnaire, de zone d'activités et de terres agricoles. Cela limite les effets des masques solaires. La région du nord-est assure en moyenne une production de 800 à 1000kWh/kWc/an.

La méthanisation est une solution locale de déchets organiques issus de l'agriculture, de l'industrie agro-alimentaire, des biodéchets et des boues des stations d'épuration. Le gaz produit permet de produire de la chaleur et de l'électricité. Une installation de production de biogaz est implantée au Plessis-Gassot, une commune voisine de Goussainville. Elle vise une production de 130 000MWh/an d'électricité et 30 000 MWh/an d'énergie thermique, destinée à alimenter un réseau de chauffage et eau chaude sanitaire.

Un réseau de chaleur est un système distribuant à plusieurs utilisateurs de la chaleur produite de façon centralisée. Aucun réseau n'est opérationnel aujourd'hui sur la commune qui possède un potentiel faible. En revanche, le quartier des Grandes Bornes montre un potentiel fort. Un réseau de chaleur porté par Véolia (extension d'un réseau existant) est en cours de développement et utilise la production située au Plessis-Gassot.

	Commune	Interco.	Département	MGP	Île-de-France
Eolien terrestre – Production totale associée (MWh)	0	0	0	0	121 383
Solaire photovoltaïque – Nombre d'installations	93	609	1631	3081	15439
Solaire photovoltaïque – Puissance totale raccordée (MW)	0.3	2.7	6.4	23	15 439
Solaire photovoltaïque – Production totale associée (MWh)	173	2 089	5 158	16 221	82 594
Hydraulique Production totale associées (MWh)	0	0	0	0	40 667
Biogaz de Méthanisation et STEP Production totale associée (MWh)	0	0	4 554	0	39 613
Biogaz des ISDND – Nombre d'installation	0	2	2	0	11
Biogaz des ISDND –Puissance totale raccordée (MW)	0	31	18	0	58
Biogaz des ISDND – Production totale associée	0	197 050	108 569	0	321 862
Déchets ménagers – UIOM Nombres d'installation	0	1	3	6	18

Déchets ménagers – UIOM Puissance totale raccordée (MW)	0	4.4	23	23	110
Déchets ménagers – UIOM Production totale associée (MWh)	0	14 368	79 966	210 887	641 390
Thermique non renouvelable (gaz et fioul)	0	4	8	53	114
Thermique non renouvelable (gaz et fioul)	0	17	27	185	360
Thermique non renouvelable (gaz et fioul) - Production totale associée (MWh)	0	50558	83 891	1 087 227	1 714 392

Productions 2018 d'énergies locales renouvelables et de récupération – Filières de production d'électricité. ©ENERGIF-V4 (avril 2021), AIRPARIF (décembre 2020)

3.5.3 BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

On distingue trois catégories d'émissions :

- Émissions directes de GES (ou scope 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou scope 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou scope 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

En 2018, les émissions de GES sont de 2029.7k Tonnes pour l'intercommunalité Roissy Pays de France (41 170 Tonnes pour la région Ile-de-France). La majorité des émissions de GES directes et indirectes est due aux plateformes aéroportuaires (775 Tonnes), aux transports routiers (522 Tonnes) et au tertiaire (221 Tonnes).

	Commune	Interco.	Département	MGP	Île-de-France
Émissions de GES (Scopes 1et2) - périmètre SRCAE (ktCO2eq.)	91	1968	3 983	18 519	41 173
<i>Émissions de GES (Scopes 1et2) par Pop+Emploi (tCO2eq./per- sonne)</i>	2,3	4	2.5	1,3	1,9
Émissions de GES (Scope 1) (ktCO2eq.)	82	1 791	3 529	15 608	36 941
<i>Émissions de GES (Scope 1) par Pop+Emploi (tCO2eq./personne)</i>	2.1	3.6	2.2	1.1	1.7
Émissions de GES (Scope 1) Production d'énergie (ktCO2eq.)	0.5	3.8	113	1 627	3 058
Émissions de GES (Scope 1 et 2) Résidentiel (ktCO2eq.)	26	291	1 224	7 032	12 352
Émissions de GES (Scope 1et2) Tertiaire (ktCO2eq.)	7.9	221	510	4 332	6 794
Émissions de GES (Scope 1et2) Industrie (ktCO2eq.)	3.3	131	266	1 709	5 525
Émissions de GES (Scope 1et2) Déchets (ktCO2eq.)	0	nd	146	1 002	2 085
Émissions de GES (Scope 1et2) Transports routiers (ktCO2eq.)	9.9	523	1 395	3 901	11 929
Émissions de GES (Scope 1et2) Autres transports (ktCO2eq.)	42	776	334	398	1 408
Émissions de GES (Scope 1et2) Agriculture (ktCO2eq.)	1	23	85	12	811

Émissions de GES : CO₂, CH₄, N₂O et Gaz fluorés (ktCO₂eq.). ©ENERGIF-V4 (avril 2021), AIRPARIF (décembre 2020)

3.6 LES RESEAUX

3.6.1.1 L'eau potable

La commune de Goussainville est alimentée par des eaux d'origine souterraine. Ces eaux sont puisées dans la nappe de l'Yprésien qui constitue une ressource de très bonne qualité et ne présente pas de problème quantitatif. La commune est alimentée par 5 points de captage.

Les eaux brutes prélevées sur le territoire du SAGE sont globalement de bonne qualité, bien que l'on note localement quelques dépassements des normes pour certains paramètres (nitrates et pesticides). L'eau distribuée au robinet est conforme aux limites de qualité réglementaire fixées pour les paramètres bactériologies et physicochimiques.

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la région Nord Ecouen a la compétence en eau potable. Il gère la production, le transfert et la distribution d'eau potable sur la commune de Goussainville.

3.6.1.2 L'assainissement

Aujourd'hui, l'ensemble du territoire est équipé majoritairement d'un assainissement dit séparatif à plus de 80%.

La compétence de gestion des eaux usées est gérée par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH). Le SIAH du Croult et du petit Rosne assure l'assainissement collectif de Goussainville pour les missions de collecte, de transport et de dépollution. Ces eaux sont traitées dans la station d'épuration SIAH Croult et Petit Rosne.

La commune de Goussainville appartient au territoire du SAGE. Dans ces communes, les eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées, collectées par les réseaux séparatifs « eaux pluviales », génèrent des eaux polluées, directement dirigées vers les cours d'eau, avec des conséquences très pénalisantes pour ceux-ci. Tous les réseaux, qu'ils soient unitaires ou séparatifs, montrent une mauvaise étanchéité.

3.6.1.3 Les réseaux de gaz et d'électricité

ENEDIS (anciennement ERDF) est le gestionnaire du réseau électrique dans le cadre d'une délégation de service public. Il est en charge du raccordement électrique de la commune de Goussainville.

Concernant la distribution de gaz, elle est assurée par GRDF.

Le réseau de chaleur est géré par l'entreprise privée Dalkia à Goussainville.

3.6.1.4 Les déchets

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés est une compétence de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Sur la commune de Goussainville, la gestion des déchets est confiée Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS).

Le SIGIDURS exerce les compétences de collecte et traitement des déchets de 410 301 habitants de 42 communes de l'Est du Val d'Oise et 17 communes du Nord-Ouest de la Seine-et-Marne.

D'après le calendrier de collecte de 2022, la collecte se fait en porte-à-porte :

- Pour les ordures ménagères, entre 1 et 3 fois par semaine selon le secteur
- Pour les emballages et papiers, 1 fois par semaine
- Pour les encombrants, 1 fois par mois
- Pour les déchets verts, les jeudis selon un calendrier

La collecte des emballages en verre se fait en points d'apport volontaire.

D'après le rapport d'activités SIGIDURS pour 2021, les chiffres sont de :

- Pour les ordures ménagères, 123 968 tonnes collectées soit 297 kg/habitants. On note une baisse de 0,22% par rapport à 2020.
- Pour les emballages et papiers ménagers, 19 521 tonnes collectées soit 47kg/habitants. On note une hausse de 5,5% par rapport à 2020.
- Pour le verre, 4727 tonnes collectées soit 11kg/habitants. On note une baisse de 0,6% par rapport à 2020.
- Pour les déchets végétaux, 17 372 tonnes de collectées soit 42kg/habitants. On note une augmentation de 30,5% par rapport à 2020.
- Pour les encombrants, 11 987 tonnes collectées soit 29kg/habitants. On note une baisse de 0,4% par rapport à 2020.

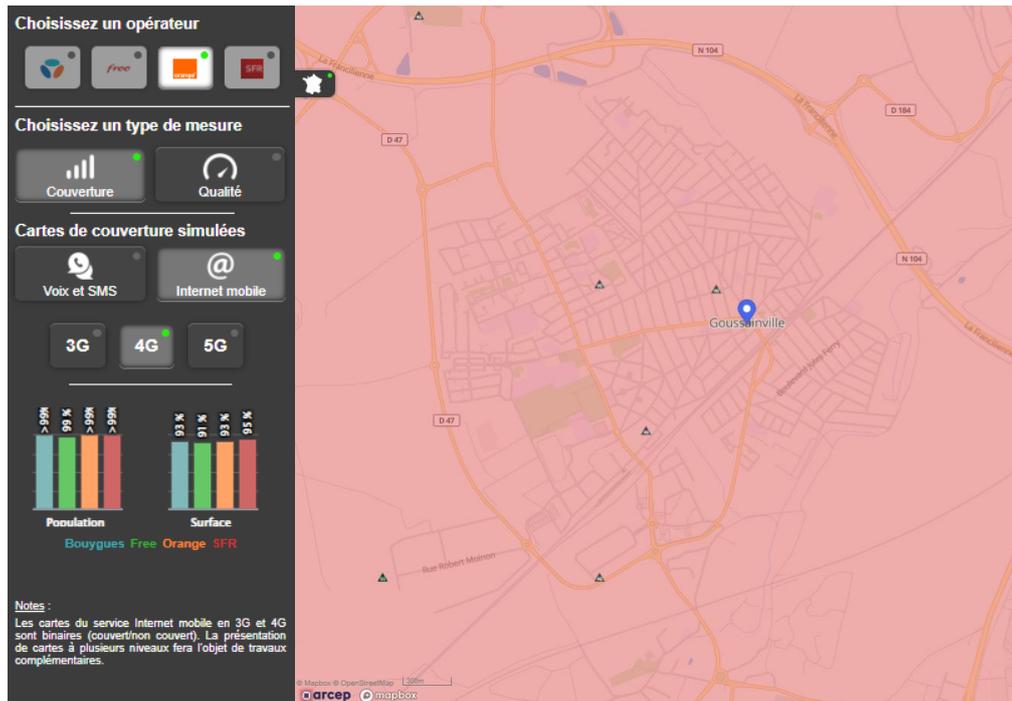
Goussainville ne dispose pas de déchetterie sur le territoire communal mais les Goussainvillois ont accès aux déchetteries SIGIDURS proches :

- La déchetterie de Sarcelle
- La déchetterie de Gonesse
- La déchetterie de Bouqueval
- La déchetterie de Louvres

Pour les déchetteries, 86 838 tonnes ont été collectées en 2021 soit 208kg/habitants. Cela représente une hausse de 36% comparé à 2020.

3.6.1.5 Couverture réseau

La commune est entièrement couverte par le réseau 3G et 4G à plus de 90 %, et ce pour tous les opérateurs de téléphonie mobile. Les émetteurs 3G/4G/5G sont situés au sein de la commune. 12 163 locaux sont raccordables à la fibre optique. Goussainville dispose donc d'une très bonne couverture réseau. (Source : ARCEP)



Carte de la couverture réseau téléphonique de Goussainville. ©ARCEP, 2021

3.7 LA COMMUNE FACE AUX RISQUES

3.7.1.1 La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est un document élaboré par l'Etat qui doit permettre de faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à hauts risques (appelés également SEVESO seuil haut). Il permet également de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans ces installations et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques, directement ou indirectement par pollution du milieu. Ces plans délimitent un périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques et des mesures de prévention mises en œuvre.

3.7.1.2 Evènements majeurs marquants

Les risques majeurs recensés sur la commune sont les inondations et le transport de marchandises dangereuses.

Sur la commune de Goussainville, des arrêtés portent sur la reconnaissance de catastrophes naturelles.

Code national CATNAT	Début et Fin le	Arrêté du	Site sur le Journal Officiel du
INTE1324832A	Du 19/06/2013 au 19/06/2013	22/10/2013	26/10/2013
IOCE1000718A	Du 02/07/2009 au 02/07/2009	11/01/2010	14/01/2010
INTE0100760A	Du 07/07/2001 au 07/07/2001	27/12/2001	18/01/2002
INTE9900627A	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
INTE9200405A	Du 28/05/1992 au 29/05/1992	21/08/1992	23/08/1992
INTE8700362A	Du 24/08/1987 au 25/08/1987	03/11/1987	11/11/1987
NOR19840716	Du 03/05/1984 au 03/05/1984	16/07/1984	10/08/1984

Arrêtés portants sur les inondations et/ou les coulées de boues ©Géorisques, CCR

Code national CATNAT	Début et Fin le	Arrêté du	Site sur le Journal Officiel du
----------------------	-----------------	-----------	---------------------------------

3.7.2 LES RISQUES NATURELS

3.7.2.1 Inondations

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

La commune de Goussainville n'est pas concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé par l'arrêté préfectoral du 21 juin 2007. Cependant, depuis 1984, six arrêtés interministériels sont parus au Journal Officiel portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.

Le territoire du SAGE est principalement soumis au risque d'inondation par débordement brutal des petits cours d'eau suite à des orages de forte intensité. La commune de Goussainville, le risque d'inondation existe au niveau du Croult. Des actions ont été menées (constructions de bassins enterrés, techniques alternatives de collecte des eaux pluviales) même si la population potentiellement impactée est très faible.

D'après le Schéma Départemental de Prévention des Risques Naturels du Val-d'Oise, le risque d'inondation par ruissellement pluvial résulte de quatre facteurs principaux :

- Des précipitations élevées sur des durées relativement faibles
- La nature des bassins versants
- L'occupation des sols (l'imperméabilisation empêche l'infiltration et favorise le ruissellement)
- L'urbanisation qui a modifié le système de régulation des eaux de pluie.

Des axes de ruissellement pluvial sont identifiés par la commune.

Date de l'événement (Date début / Date Fin)	Type d'inondation	Approximation du nombre de victimes	Approximation dommages matériels (€)
30/11/1993 27/01/1994	- Crue pluviale (temps montée indéterminé), rupture d'ouvrage de défense, nappe affleurante	De 10 à 99 morts ou disparus	inconnu
09/01/1955 30/01/1955	- Crue nivale, Crue pluviale lente (temps montée $t_m > 6$ heures), nappe affleurante	De 1 à 9 morts ou disparus	30M-300M
31/12/1909 27/01/1910	- Crue nivale, Crue pluviale lente (temps montée $t_m > 6$ heures), ruissellement rural, nappe affleurante, mer/marée, rupture d'ouvrage de défense	De 1 à 9 morts ou disparus	300M-3G
31/01/1784 27/03/1784	- Crue nivale, Crue pluviale lente (temps montée indéterminée)	inconnu	inconnu

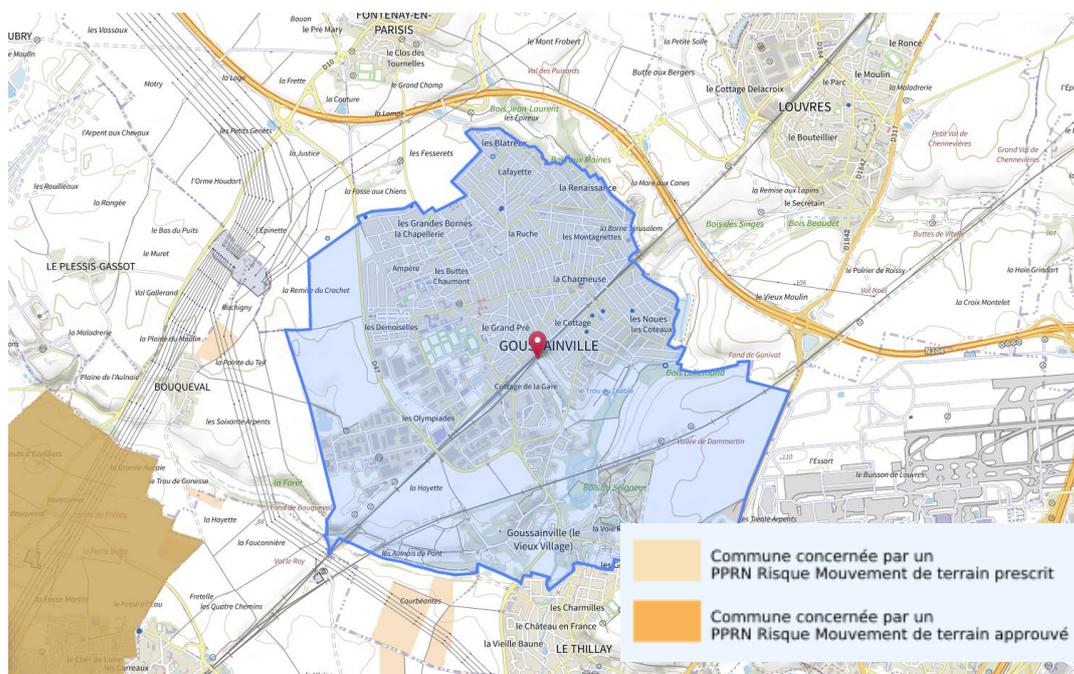
Les inondations historiques de la commune de Goussainville. © Géorisques

3.7.2.2 Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

La commune est concernée par des carrières souterraines abandonnées qui peuvent entraîner des mouvements de terrains. La présence d'alluvions tourbeuses compressibles, de carrières remblayées et d'anciennes décharges compressibles peut également entraîner un risque de mouvement de terrain (d'après le Plan Communal de Sauvegarde). Des précautions particulières pour assurer la stabilité des constructions, installation ou autres formes d'utilisations des sols.

La commune de Goussainville fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels de Mouvement de Terrain (PPRNMT). C'est une servitude d'utilité publique (PM1).



Carte sur les communes concernées par des mouvements de terrain. ©Géorisques, BRGM

Arrêtés :

PPRN	Aléa	Prescrit le	Approuvé le
95PREF19840106 – R111.3 de 1987	Mouvement de terrain Affaiblissements et effondrements (cavités souterraines hors mines)	22/05/1984	07/04/1987

Mouvements de terrain sur la commune de Goussainville ©Géorisques

3.5.2.2 Cavités souterraines

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionné par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

Dans la commune, aucune cavité souterraine n'est recensée. Néanmoins, la commune est soumise à un Plan de prévention des risques cavités souterraines.

3.7.2.3 Séismes

La commune de Goussainville se situe dans une zone de sismicité 1, ce qui correspond à une sismicité très faible qui ne nécessite pas de prescription parasismique particulière.

Date du séisme	Intensité	Description
18/10/1356	4.78	Frayeur - Chutes d'objets
21/05/1382	4.12	Ressenti par la plupart, objets vibrent
04/04/1640	4.07	Ressenti par la plupart, objets vibrent
06/04/1580	4.04	Ressenti par la plupart, objets vibrent
29/08/1873	3.94	Ressenti par la plupart, objets vibrent
30/04/1756	3.91	Ressenti par la plupart, objets vibrent
18/09/1692	3.87	Ressenti par la plupart, objets vibrent
23/04/1449	3.86	Ressenti par la plupart, objets vibrent
12/05/1682	3.81	Ressenti par la plupart, objets vibrent
28/10/1757	3.78	Ressenti par la plupart, objets vibrent

3.7.2.4 Radon

Le potentiel de Radon² dans la commune de Goussainville est de catégorie 1 et jugé comme faible.

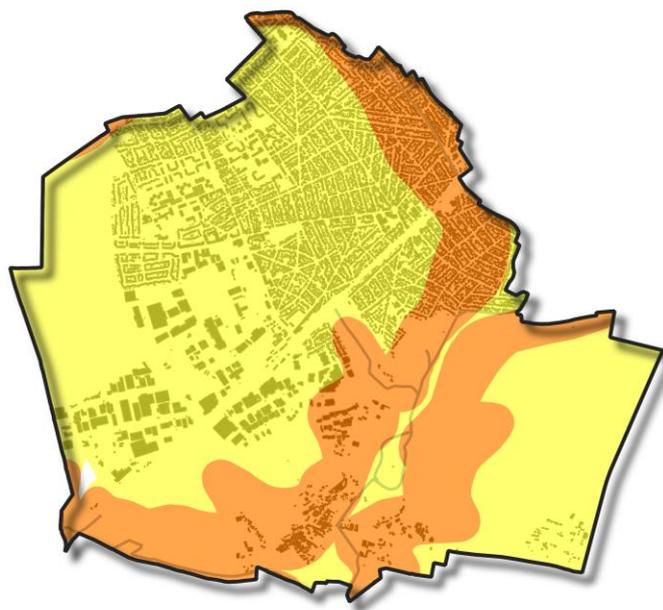


■ Séismes importants ressentis sur la commune de Goussainville ©Géorisques

3.7.2.5 Retrait-gonflements des sols argileux

Le retrait gonflement des argiles est un phénomène lié à des modifications physiques brusques du degré d'humidité présent dans les argiles. Les volumes changent pouvant alors créer des mouvements de terrain. La commune se situe dans une zone où l'aléa de retrait de gonflements des argiles est faible.

² Gaz radioactif incolore et inodore, le radon est présent dans les régions aux sous-sols granitiques ou volcaniques. Sa concentration dans certains bâtiments représente un risque pour la santé car le radon est classé comme cancérigène certain par l'OMS. (Géorisques)



Goussainville VERDI

3.7.2.6 Remontée de nappe

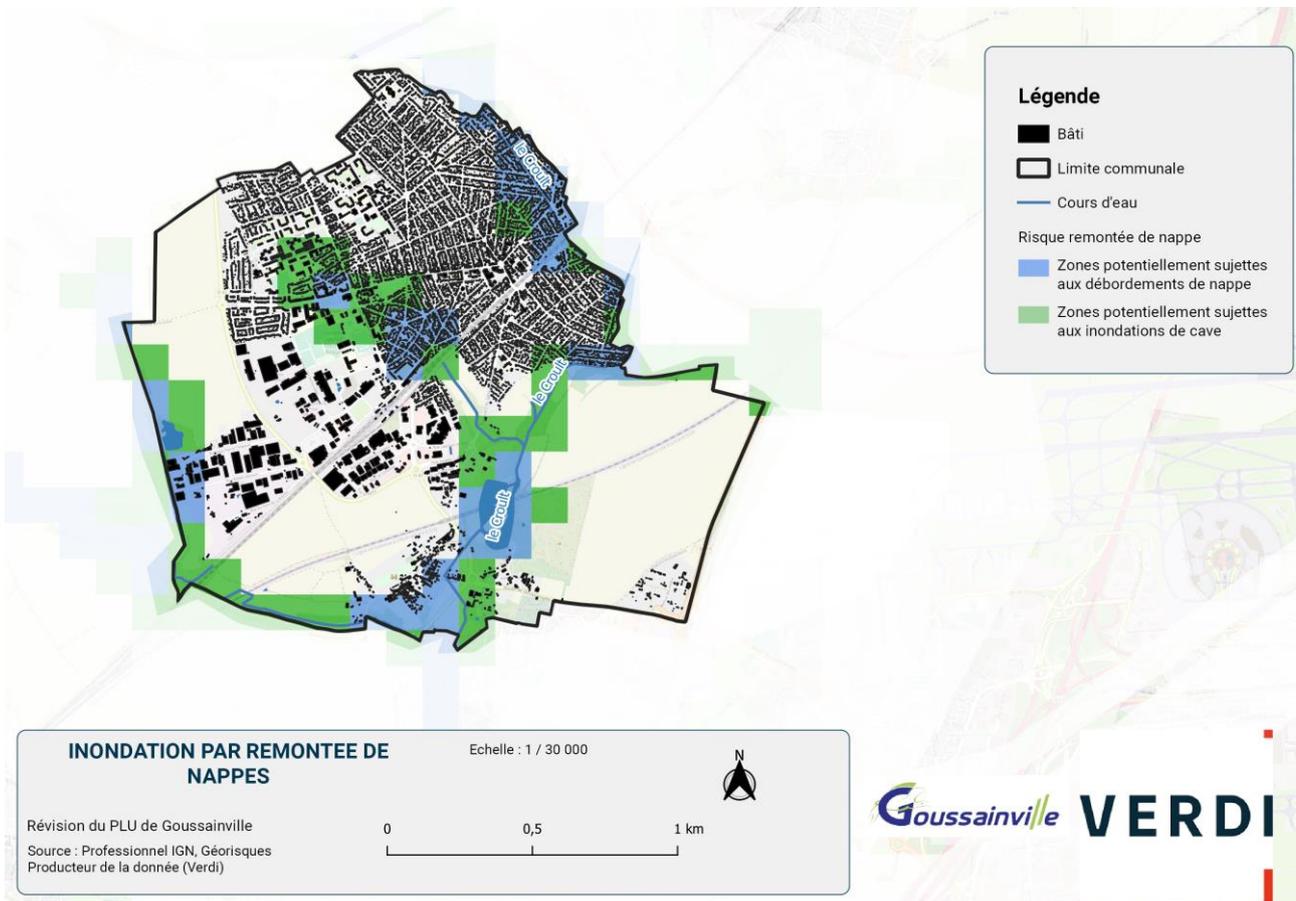
Lorsque l'eau infiltre le sol, elle alimente les nappes phréatiques. Il s'agit d'un phénomène saisonnal. La recharge des nappes a plus souvent lieu en hiver à cause des précipitations plus importantes, une évaporation plus faible et une végétation moins active. Tandis que l'été ce phénomène est réduit de beaucoup voire même nul.

Lors d'événements pluvieux exceptionnels la recharge de la nappe devient trop importante et le niveau de celle-ci peut atteindre la surface et causer une inondation « par remontée de nappe ».

Lorsque toutes les conditions sont réunies et que ce phénomène se produit, il ne peut être évité. Cependant, certaines mesures peuvent être prises pour réduire le risque de dégâts :

- éviter la construction d'habitation dans les vallées sèches, ainsi que dans les dépressions des plateaux calcaires ;
- déconseiller la réalisation de sous-sol dans les secteurs sensibles, ou réglementer leur conception (préconiser que le sous-sol soit non étanche, que le circuit électrique soit muni de coupe-circuit sur l'ensemble des phases d'alimentation, y réglementer l'installation des chaudières et des cuves de combustible, y réglementer le stockage des produits chimiques, des phytosanitaires et des produits potentiellement polluants ...) ;
- ne pas prévoir d'aménagements de type collectifs (routes, voies ferrées, trams, édifices publics, etc...) dans ces secteurs ;
- mettre en place un système de prévision du phénomène. Dans les zones sensibles à de tels phénomènes, un tel système doit être basé sur l'observation méthodique des niveaux de l'eau des nappes superficielles.

D'après la carte du BRMG, la sensibilité aux remontées de nappes à l'échelle de la commune est faible à l'exception des zones voisines du Coult et de quelques zones ponctuelles notamment au sud de la commune. Dans ces zones, on a risque élevé d'affleurement de la nappe.



3.7.3 LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

3.7.3.1 Le risque aérien

La commune de Goussainville se situe à proximité de l'aérodrome de Paris Charles-de-Gaulle et de l'aéroport du Bourget. Elle est donc traversée par de nombreuses voies de circulation aérienne et en particulier sur la zone sud.

Les accidents d'avions peuvent se produire :

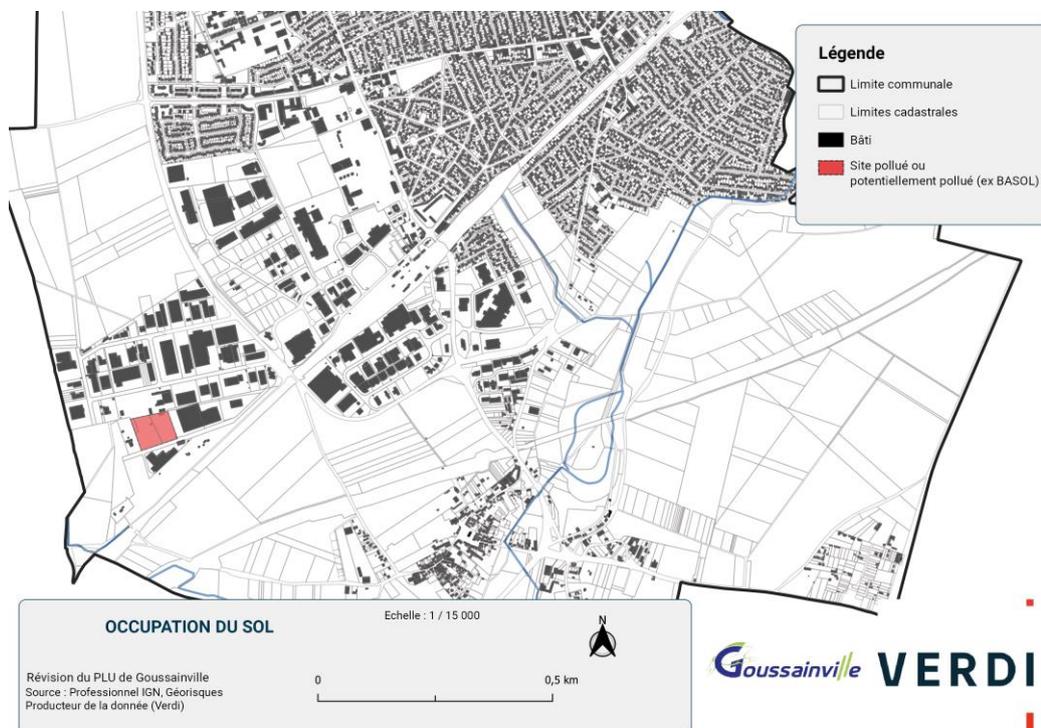
- Généralement en phase de décollage et en phase d'atterrissage.
- A haute altitude et dans ce cas affecter tout le territoire survolé.

3.7.3.2 Pollution des sols, SIS et anciens sites industriels

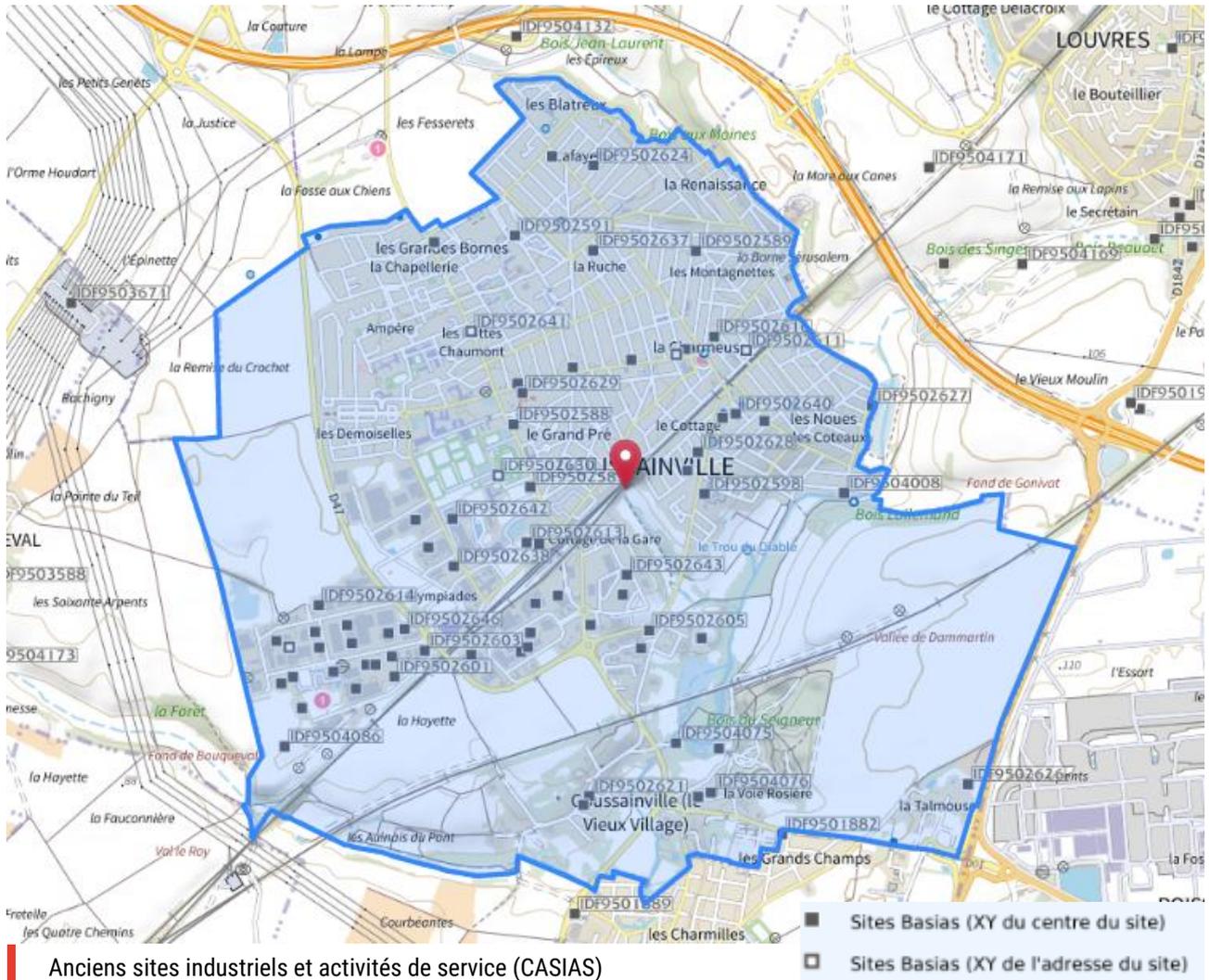
Les Secteurs d'information sur les Sols (SIS) recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement. La commune de Goussainville compte 1 SIS.

La commune compte 1 site pollué ou potentiellement pollué dans la ZAE du Pont de la Brèche (Société CHIMIQUE DE LA ROUTE).

La commune de Goussainville compte 73 anciens sites industriels recensés dans la commune.



Localisation des sites pollués ou potentiellement pollués (ex BASOL). ©Professionnels IGN, Géorisques

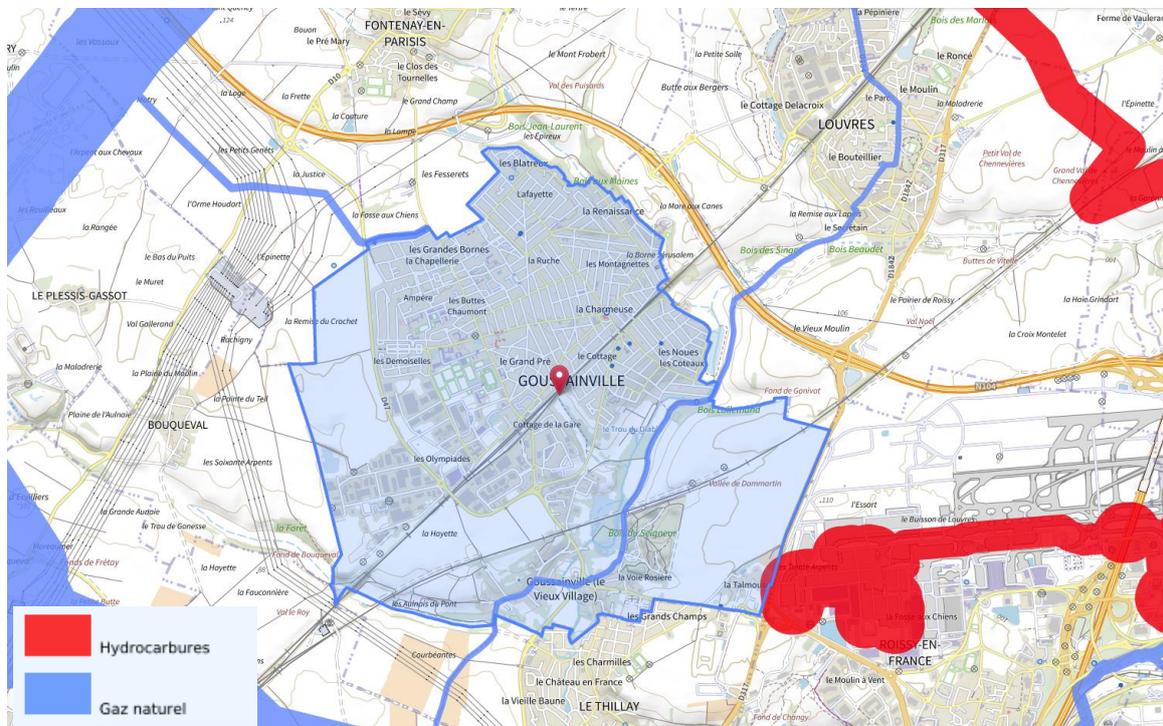


Anciens sites industriels et activités de service (CASIAS)

N° Identifiant BASIAS	Dernière raison sociale de l'entreprise	Nom usuel	Adresse principale
IDF9502582	ENSINGER	Matières plastiques	3 Chemin de la Vierge
IDF9502584	ETAM	Lingerie	Parc d'Activités Charles de Gaulle
IDF9502585	FLOUQUET Claude	Station service et garage	24 rue A. Sarrault
IDF9502586	BUTTES FLEURIES	Garage automobile	13 boulevard Paul Vaillant-Couturier
IDF9502587	GARE	Garage automobile	18 rue Lucien Matheron
IDF9502588	STADE	Garage automobile	54 avenue A. Sarrault
IDF9502589	KRANZLIN Charles	Garage automobile	50 avenue Henri Fabre
IDF9502590	LOGEMENT FRANCAIS	Chaufferie	Ampère
IDF9502591	LOGEMENT FRANCAIS	Chaufferie	Les Grandes Bornes
IDF9502592	LOCATION INDUSTRIE	Station service	10 rue Robert Moinon
IDF9502593	LOCATION INDUSTRIE	Station service	7 rue Jean-Pierre Timbaud
IDF9502594	LORRAINOISE	?	rue Robert Moinon
IDF9502595	LFPE	Entrepôt	rue des Frères Lumière
IDF9502596	EGETRA	Entrepôt	rue Marc Séguin
IDF9502597	LYS GOMET S.A.	?	17 route de Poissy
IDF9502598	GOUSSAINVILLE	Services techniques	47 boulevard Charles de Gaulle
IDF9502599	MALEMANT Michel	?	7 rue Lucien Sampaix
IDF9502600	TELECOMMUNICATIONS IDF	?	rue Bir Hakeim
IDF9502601	APPIA	?	rue Pont de la Brèche du
IDF9502603	LAMBERT DISTRIBUTION	?	Pont Brèche de la
IDF9502604	ELF ANTAR FRANCE	Station service	128 rue Albert Sarrault
IDF9502605	TRANSAUTO	?	12 rue Jean Monnet
IDF9502606	CHIMIQUE DE LA ROUTE	?	Pont de la Brèche
IDF9502607	DITRANS	?	59 rue Robert Moinon
IDF9502609	DELMAS Jean et FRANCIENNE DE CONFORT	Garage automobile	11 rue Victor Basch
IDF9502610	DELARUELLE M.	?	27 avenue Glycines
IDF9502611	DELARUELLE M.	Station service et garage	19 avenue Noues
IDF9502612	RUAT Pierre	Combustibles	38 avenue Stalingrad
IDF9502613	BEGHIN SAY	Sucrierie	4 rue Lucien Matheron
IDF9502614	BOULANGER DISTRIBUTION	Entrepôt	44 rue Jean-Pierre Timbaud
IDF9502615	AMS EQUIPEMENT	?	avenue Jean Monnet
IDF9502616	BRISSON Pierre	Garage de motocycles	137 boulevard Paul Vaillant-Couturier
IDF9502617	CHAPUIS Claude	Pressing	45 boulevard Jules Ferry
IDF9502618	SOIROT AUTOMOBILES	Carrosserie	8 rue Corbusier
IDF9502619	SURBECO	?	57 rue Lucien Sampaix
IDF9502620	TEMEX	?	42 avenue Gustave Eiffel
IDF9502621	REVETEMENT ELECTROLYTIQUE	SIRE	9 rue Pont du
IDF9502623	INTERFUEL	?	Place Gare de la
IDF9502624	MARZILLI Claude	?	13 rue Acacias des
IDF9502625	MONDE PLASTIQUES	?	77 rue Jean-Pierre Timbaud
IDF9502626	NAVILLOD Félix	Casse automobile	Route nationale 17
IDF9502627	MADLINE G.	Fonderie	56 rue Sieyes
IDF9502628	PARET Claude	?	9 rue Lys du
IDF9502629	POLICE DE VERSAILLES	Police	avenue Paul Vaillant-Couturier
IDF9502630	PARIS GOUSSAINVILLE AUTOMOBILES	Garage automobile	2 avenue Karl Marx
IDF9502631	PERRET Germain	?	87 boulevard Paul Vaillant-Couturier
IDF9502632	PLASTIC SERVICES	?	159 boulevard Salengro
IDF9502633	SAEGER	Alimentaires	6 rue Robert Moinon
IDF9502634	NOBLET	Entrepôt	6 avenue Ferdinand de Lesseps
IDF9502635	LASSAILLY ET RICHEBOIS	?	Pont Brèche de la
IDF9502636	VIA TRANSPORTS SERVICES	?	rue Robert Moinon
IDF9502637	CENTRE	Garage automobile	33 rue Edmond Rostand
IDF9502638	VIA LOCATION IDF	Garage de véhicules utilitaires	rue Jacques Anquetil
IDF9502639	TOTAL	Station service	36 avenue de la Gare
IDF9502640	CALDEO	Pétrolières	16 rue Victor Basch
IDF9502641	SHELL FRANCAISE	Station service	avenue A. Sarrault
IDF9502642	PREDAULT	Salaison	1 avenue Marcel Cerdan
IDF9502643	SUN CHEMICAL	Encres d'imprimerie	Parc Charles de Gaulle
IDF9502644	ROUTIERE DE L'EST PARISIENNE	Travaux publics	rue Robert Moinon
IDF9502645	SEPANOR	?	Zone industrielle Brèche
IDF9502646	BOISSART DUMONT ET DEVARENNES	?	5 rue Amboise Croizat
IDF9503596	CHAUDRONNERIE TOLERIE		7 rue FERDINAND DE LESSEPS
IDF9503649	SPAT ET SERATER	Carrière	CHAMPS DE VANNET
IDF9503650	DELMAS Jean (société)		2 rue BOLIVAR Simon
IDF9503651	DURAND Jean Claude		15 rue du Pont
IDF9503652	HITEMCO EUROPE (Société)		10 rue Le Corbusier
IDF9503653	SIORAT	Centrale d'enrobage	Zone industrielle Pont de la Brèche
IDF9504008	Gilardetti	Fonderies de métaux non ferr	40 rue Edouard Vaillant
IDF9504074	Décharge	Décharge	Allée Vallée Jean la Maire
IDF9504078	Décharge	Décharge	Trou du Diable

3.7.3.3 Canalisation de matières dangereuses

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement. La carte représente les implantations présentes dans votre commune.

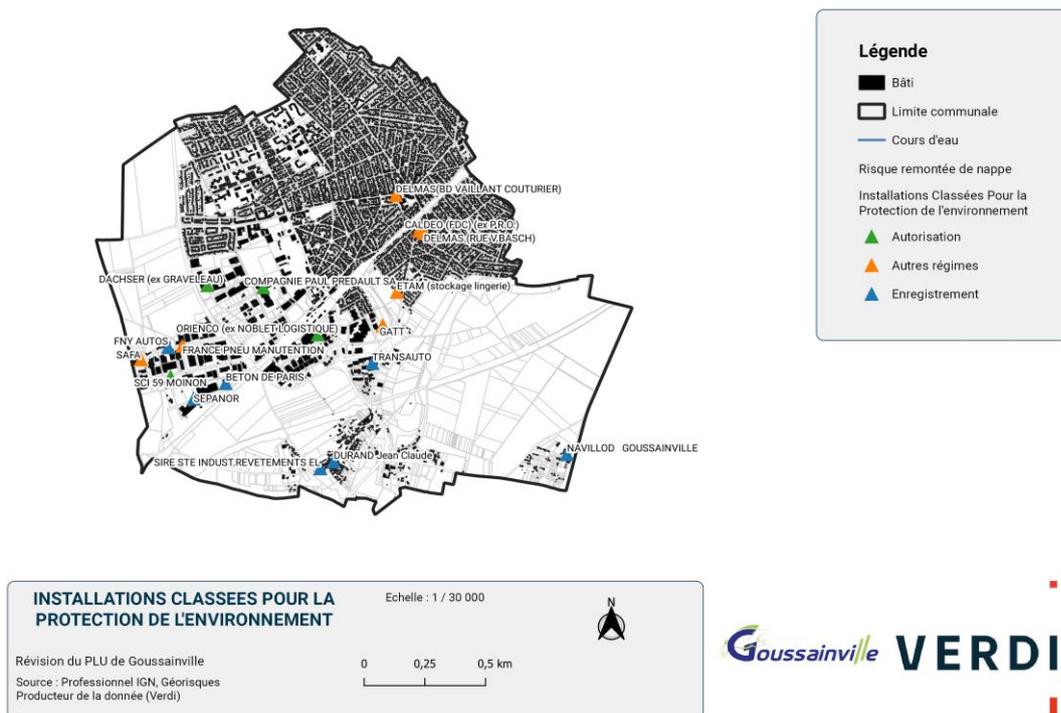


Carte des canalisations des matières dangereuses. ©Géorisques, BRGM

3.7.3.4 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Une ICPE est une exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Dans la commune, de nombreuses ICPE ont été recensés. Malgré cela, la commune n'est soumise à aucun Plan de prévention des risques technologiques installations industrielles.



Localisation des ICPE. ©Professionnels IGN, Géorisques

3.7.3.5 Transport de Matières Dangereuses

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisation. Les propriétés physico-chimiques (inflammable, toxique, explosif, corrosif ou radioactif) de ces substances peuvent présenter un risque pour la population.

La commune de Goussainville est traversée par un flux de transports de matières dangereuses par :

- Routes avec la RD47
- Voies ferrées avec les lignes SNCF et RER
- Voies souterraines avec une canalisation de gaz
- Voies aériennes avec la proximité de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

3.7.3.6 Installations et centrales nucléaires

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Aucunes installations nucléaires ne sont recensées à moins de 20 km de la commune.

3.7.4 LES NUISANCES

3.7.4.1 Les nuisances sonores aériennes

Le plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome Paris Charles-de-Gaulle a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 3 avril 2007 et vise à éviter que de nouvelles populations soient exposées aux nuisances sonores générées par l'activité d'un aéroport.

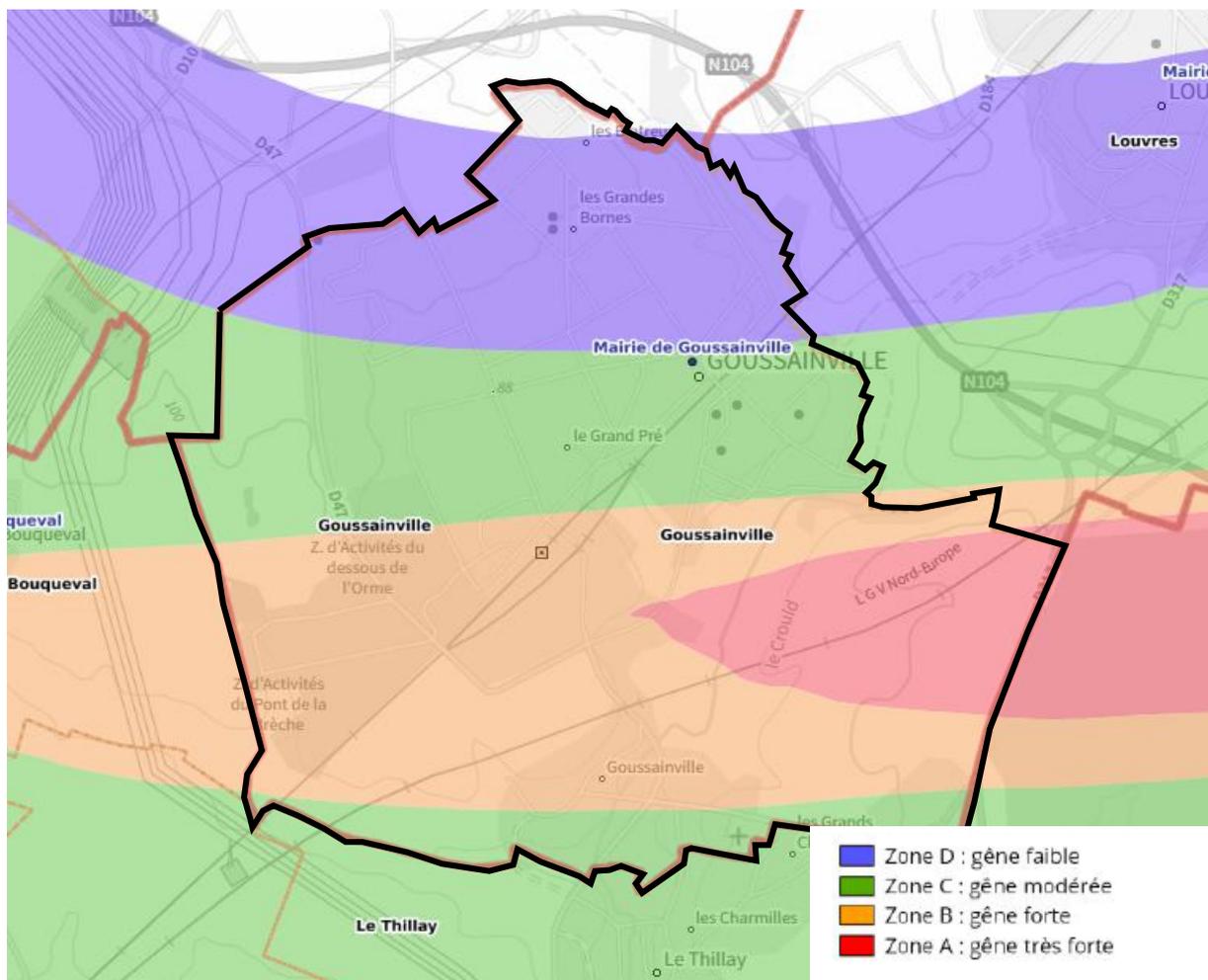
Le plan d'exposition au bruit (PEB) réglemente l'utilisation des sols en vue d'interdire ou de limiter la construction de logements et prescrit des types d'activités peu sensibles au bruit ou compatibles avec le voisinage d'un aéroport.

Le PEB est découpé en 4 zones :

- Zone A : Exposition au bruit très forte
- Zone B : Exposition au bruit forte
- Zone C : Exposition au bruit modérée
- Zone D : Exposition au bruit faible

D'après le rapport de présentation du PEB, à Goussainville, il existait en 2007 :

- 26764 personnes et 9396 logements en zone D
- 10112 personnes et 3850 logements en zone C
- 1046 personnes et 409 logements en zone B
- personnes et 1 logement en zone A



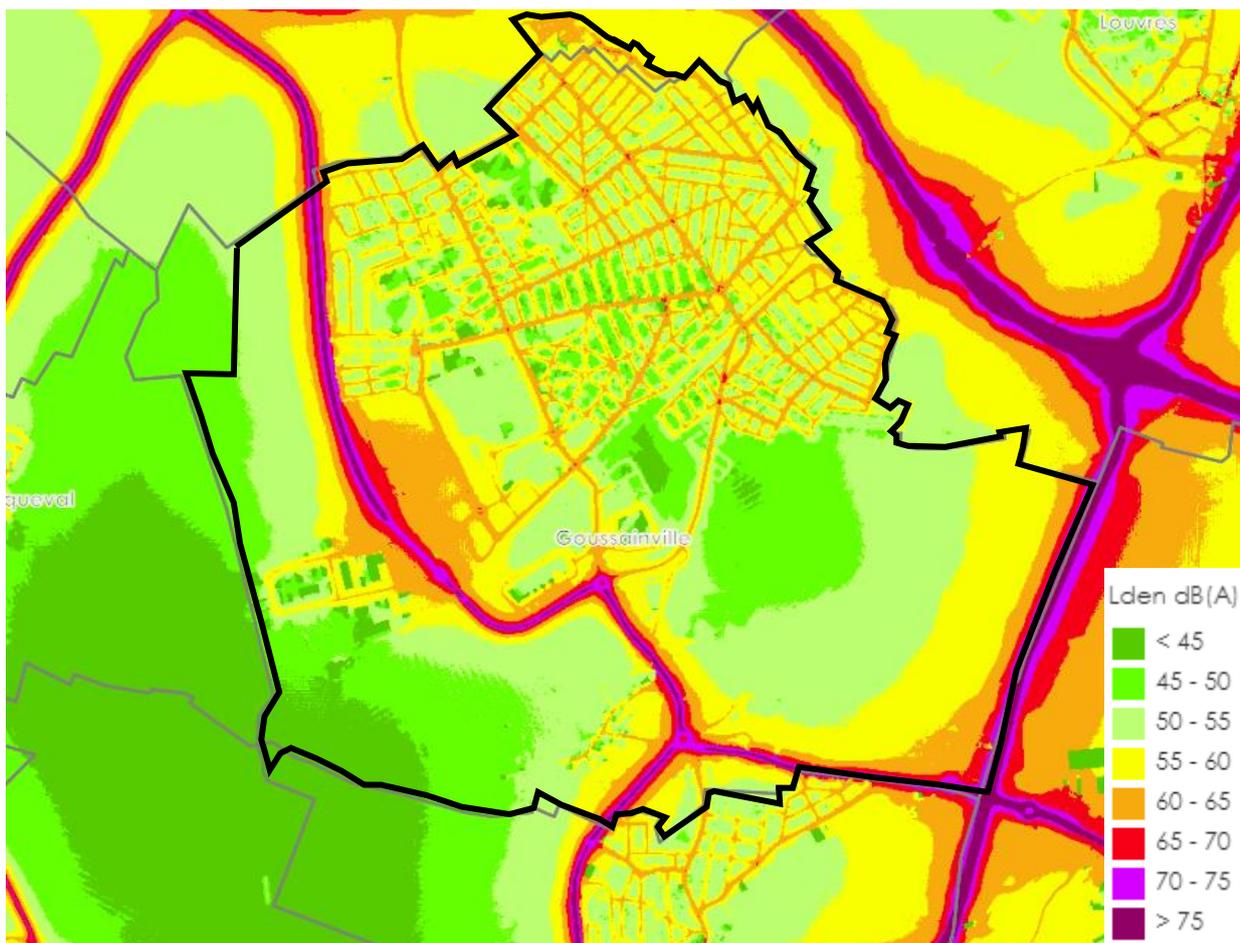
Carte des zonages du Plan d'Exposition au Bruit @ Plan d'Exposition au Bruit, 2022

La loi pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a introduit un assouplissement partiel des contraintes en offrant la possibilité de créer des périmètres de renouvellement urbain en zone C du PIB dans le cadre du CDT « cœur économique Roissy Terres de France ». La commune de Goussainville ayant sollicité cet assouplissement, 4 secteurs d'opérations pourront accueillir 454 logements. Ainsi les possibilités de construction sous la zone C, permises par l'avenant n°1 au volet logement du CDT, faciliteront la réhabilitation de certains bâtiments et opérations de réaménagement urbain dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des habitants. Dans la commune de Goussainville, en 2008, 11 635 habitants résident dans la zone C du PEB.

Le Plan de Gêne Sonore (PGS) est un document qui délimite des zones dans lesquelles les riverains peuvent bénéficier d'une aide à l'insonorisation de leur logement. Le plan délimite 3 zones de bruits :

- La zone 1 dite de très forte nuisance comprise à l'intérieur de la courbe d'indice Lden 70.
- La zone 2 dite de forte nuisance, entre la courbe d'indice Lden 70 et Lden 65.
- La zone 3 dite de nuisance modérée comprise entre la limite extérieure de la zone 2 et la courbe d'indice Lden 55.

La commune de Goussainville appartient au Plan de Gêne Sonore de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle et se trouve majoritairement en zone 2 et 3 bien qu'une petite partie à l'est se trouve en zone 1.



Carte des niveaux de bruit en dB(A) @ BruitParif, 2022

3.7.4.2 Les nuisances sonores terrestres

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. À chaque catégorie est associé un secteur de bruit dans lequel des prescriptions d'isolation acoustiques sont à respecter.

Sur le territoire de la commune de Goussainville, certaines routes nationales sont classées (arrêté n°02018 du 28 Janvier 2002) :

- la RN17 classée catégorie 2 et 3
- la RD47 classée catégorie 3 et 4

Sur le territoire de la commune de Goussainville, des voies communales :

- La Route de la gare classée catégorie 4
- L'avenue Albert Sarraut classée catégorie 5
- Le boulevard du Général de Gaulle catégorie 4
- La rue C. Matheron et l'avenue classée catégorie 4
- L'avenue de Montmorency classée catégorie 4
- Le boulevard P. Vaillant Couturier classé catégorie 4
- Le boulevard Roger Salengo classé catégorie 4

Sur le territoire de la commune de Goussainville, des infrastructures ferroviaires :

- La ligne de Paris à Lille classée catégorie 1
- La ligne de Gonesse à la Frontière Belge classée catégorie 1



Carte de classement acoustique des infrastructures de transports @ DDT Val d'Oise, 2022

L'arrêté n°16249 portant approbation du classement sonore des infrastructures ferroviaires du Val-d'Oise a été signé par le préfet le 23 Février 2022 sur la base des études menées par les gestionnaires de réseau ferroviaire.

Concernant la révision du classement sonore routier, le Cerema a été missionné pour réexaminer et faire des propositions de révision du classement sonore routier des départements franciliens prenant en compte les évolutions structurelles et de trafic. La révision du classement sonore routier pourrait intervenir en 2022.

3.8 PROFIL ENVIRONNEMENTAL

Ce qu'il faut retenir

La commune de Goussainville est située au nord-est de Paris, dans la Plaine de France. Le Croult traverse la commune et le paysage est marqué par des plaines agricoles. Le sol de la commune est majoritairement calcaire et artificialisé. La qualité de l'air de la commune est moyenne et due à sa proximité avec la plateforme aéroportuaire Roissy Charles-de-Gaulle.

Le climat du Val-d'Oise est de type tempéré. La commune de Goussainville est confrontée à des températures clémentes et une pluviométrie modérée. De plus, la commune est marquée par le phénomène des îlots de chaleur urbain.

La commune de Goussainville est concerné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult – Enghien – Vieille Mer. La qualité du Croult reste globalement satisfaisante. Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est concerné par une seule nappe d'eau souterraine dont l'état qualitatif semble bon, bien que le taux de nitrates et de phytosanitaires est à surveiller.

La commune de Goussainville est alimentée par des eaux d'origine souterraine puisées dans la nappe de l'Yprésien.

La commune Goussainville n'est pas située sur un site Natura 2000 ou sur un Espace Naturel Sensible et ne comprends pas de ZNIEFF. En revanche, la commune présente de nombreux corridors écologiques.

Sur le territoire de Goussainville, la biodiversité s'est adaptée au milieu urbain. La commune accueille des espèces protégées et menacées ainsi que des espèces invasives.

L'énergie la plus utilisée à Goussainville est le gaz naturel. Il existe ensuite une égale répartition entre l'utilisation des produits pétroliers, de l'électricité et du bois de chauffage). Plusieurs méthodes de production d'énergie sur la commune de Goussainville sont à privilégier : la géothermie sur nappe grâce la nappe de l'Éocène moyen et inférieur, les panneaux photovoltaïques et la méthanisation via l'usine de production de biogaz. En revanche, l'éolien est à éviter.

Les risques naturels majeurs présents sur la commune de Goussainville sont le risque d'inondation, de remontées de nappe à proximité du Croult et de mouvements de terrain.

Les risques technologiques majeurs sur la commune de Goussainville sont liés aux transports de matières dangereuses, aux canalisations de matières dangereuses, à la proximité avec l'aérodrome Paris Charles-de-Gaulle et l'aéroport du Bourget, aux installations classés pour la protection et aux anciens sites industriels pollués.

La commune de Goussainville est soumise à des nuisances sonores dues à sa proximité avec l'aérodrome de Paris Charles-de-Gaulle et des axes de transports.



4 PAYSAGE

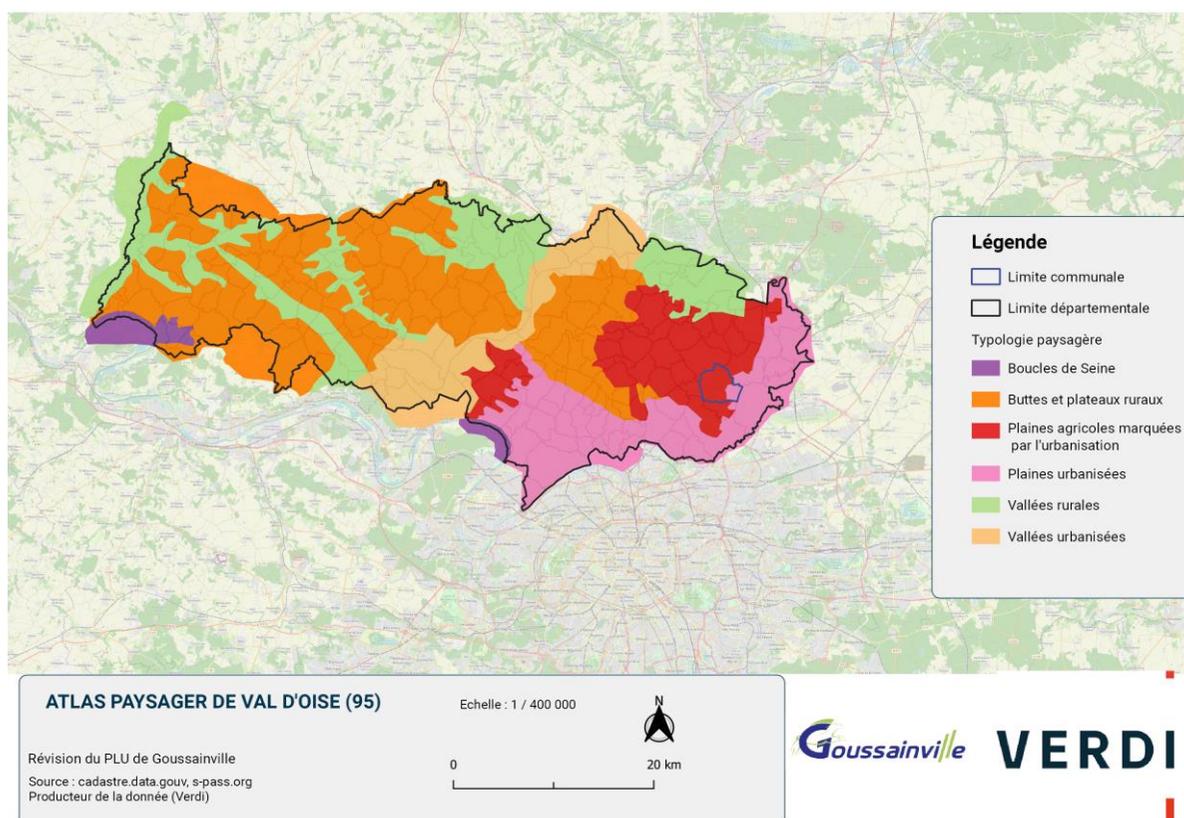
4.1 LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

Un Atlas paysager a été défini sur le département de Val d'Oise. On y retrouve les 6 éléments constituant la trame paysagère val d'oisienne :

- ▶ Boucles de Seine
- ▶ Buttes et plateaux ruraux
- ▶ Plaines agricoles marquées par l'urbanisation
- ▶ Plaines urbanisées
- ▶ Vallées rurales
- ▶ Vallées urbanisées

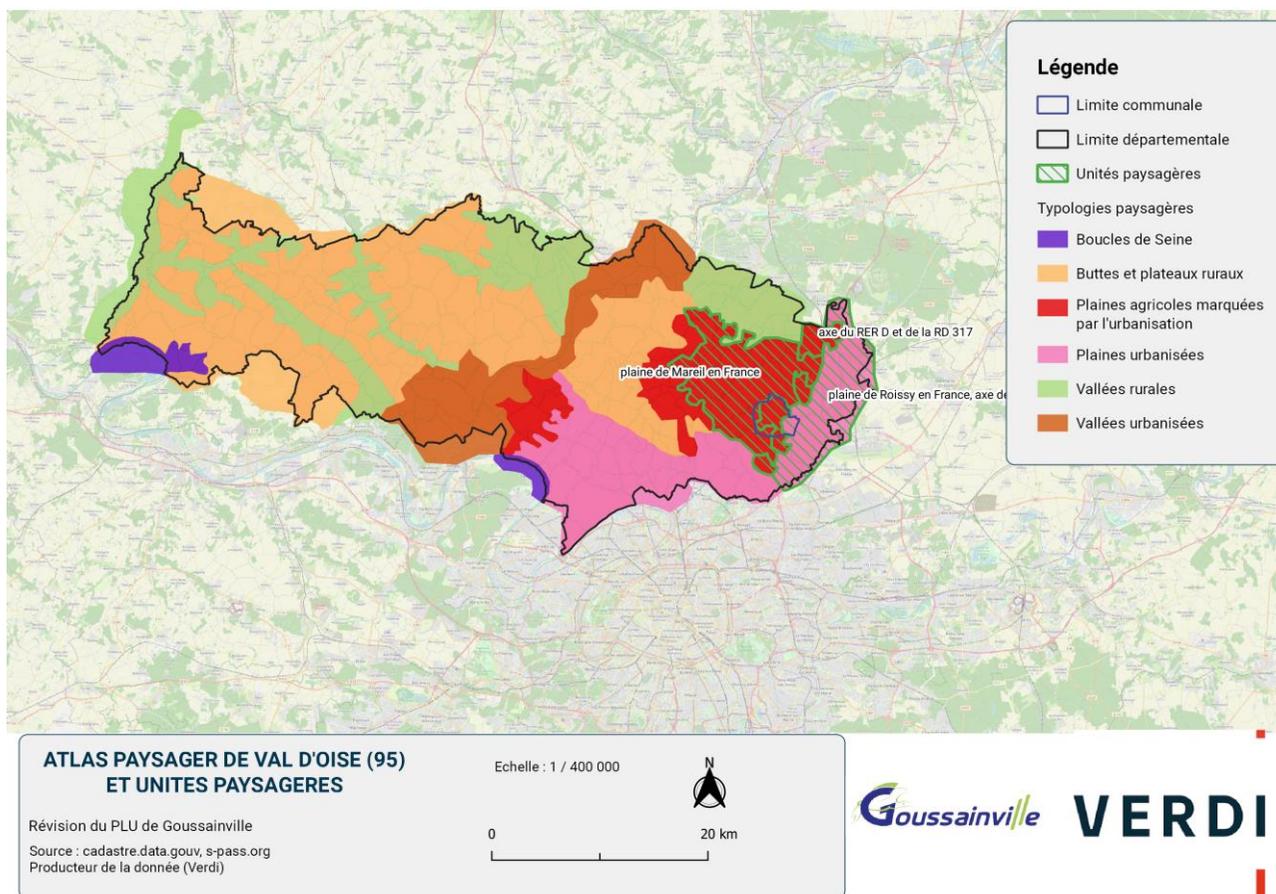
Ces éléments du paysage sont les produits de la géographie et du mode d'occupation des sols.

Le territoire se situe majoritairement sur les plaines agricoles marqué par l'urbanisation et à l'est sur les plaines urbanisées.



Atlas des paysages de Val d'Oise ©CAUE 95 – s-pass.org

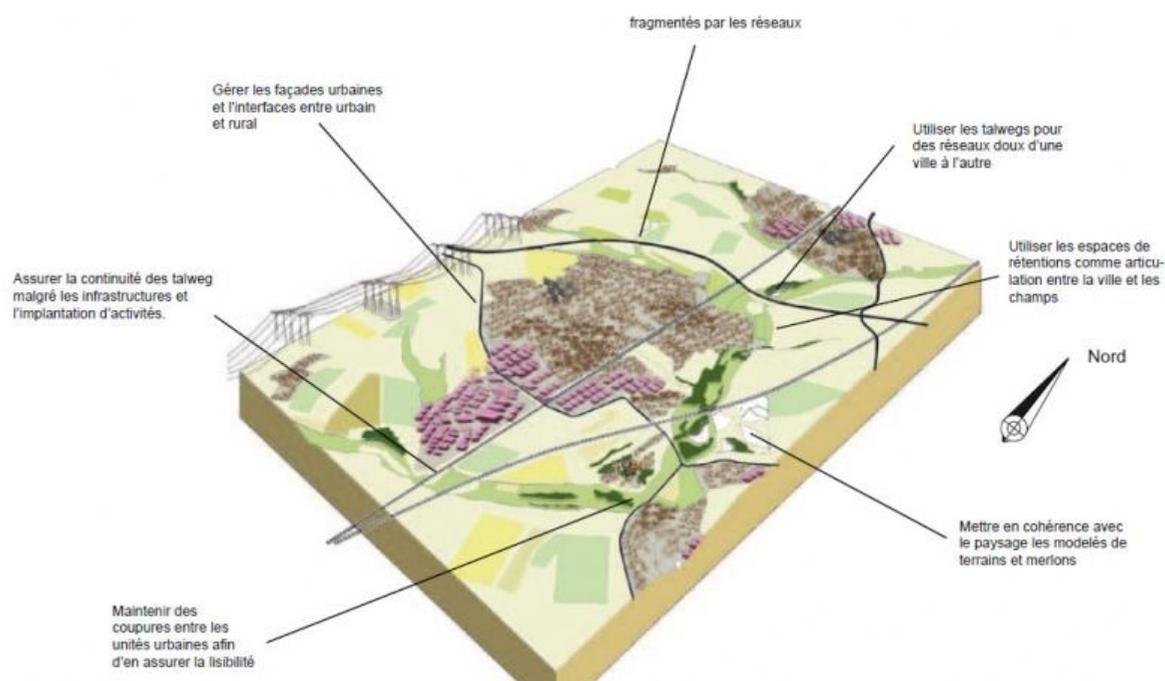
Le territoire peut être découpé en 26 unités nommés « ensembles de paysage ». La commune de Goussainville fait partie de 3 unités qui sont l'axe construit du RER D et de la RD 317, la Plaine de Mareil en France et la plaine de Roissy en France – axe de l'A1 et des aéroports).



Atlas des paysages de Val d'Oise ©CAUE 95 – s-pass.org

4.1.1 LES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES

4.1.1.1 L'axe construit du RER D et de la RD 317



Bloc diagramme de l'axe construit du RER D et de la RD 317 ©CAUE 95 – s-pass.org

L'unité de l'axe du RER D et de la RD 317 n'est pas un paysage d'un seul tenant mais une succession de formes habitées, distinctes les unes des autres, distribuées par ces deux infrastructures parallèles.

Goussainville se lit encore comme une unité urbaine encastrée dans le relief, privilégiant une position en tranchée quelque peu à l'abri du couloir aérien. Même s'il s'en ressent une impression d'enclavement des formes urbaines anciennes dans les creux, il émerge des formes urbaines plus récentes portées par des infrastructures privilégiant les hauteurs du plateau.

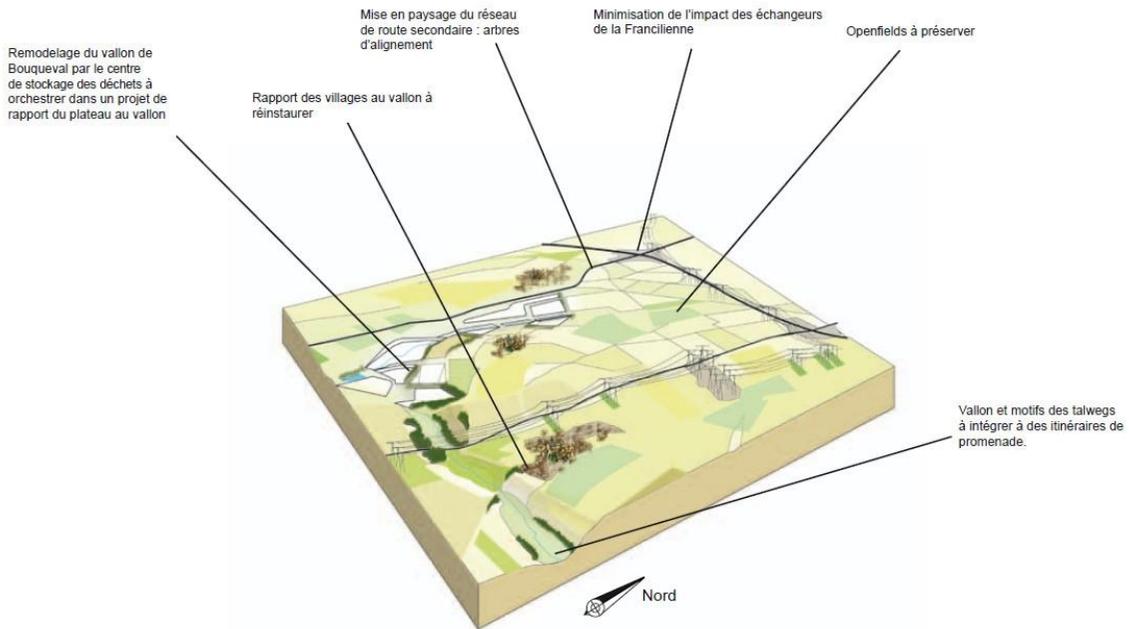
Cette unité est avant tout un paysage circulé, appréciable dans une dynamique de mouvement. La croissance urbaine de Goussainville est liée aux gares et à un dialogue étroit avec Paris. De plus, le développement des zones d'activités le long de la RD 317 tend à en faire un axe construit continu.

4.1.1.2 La Plaine de Mareil en France

L'immensité de la plaine de Mareil-en-France est très prégnante, marqué par une démarcation lointaine au nord et à l'ouest, d'un horizon boisé et de lignes hautes tension. La plaine, telle que perçue depuis les espaces urbanisés, au sud, est un paysage uniforme et encombré dans lequel la perception des étendues cultivées est contrariée par les signes d'usages variés qui assujettissent ce territoire à la grande agglomération. Le ciel, immense, lumineux et changeant est omniprésent sur la plaine malgré le passage incessant des avions.

La plaine de Mareil-en-France est à la fois perçue comme un paysage abîmé et un paysage étonnamment fantastique, comme un paysage peu pris en considération et un paysage en mutation ; enfin comme un paysage peu habité aux confins de la ville et un paysage extraordinairement traversé.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion

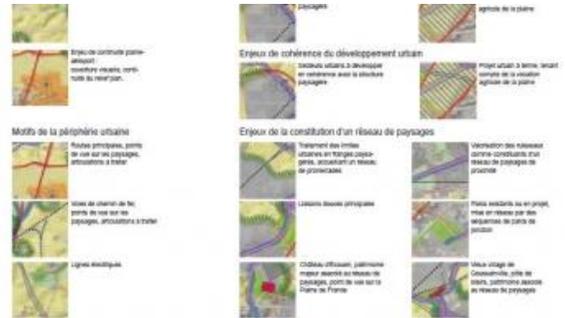


Bloc diagramme de la Plaine de Mareil en France. © CAUE 95 – s-pass.org

4.1.1.3 Plaine de Roissy-en-France, axe de l'A1 et des aéroports.

Ce territoire est utilisé comme lieu de passage pour les avions, TGV et voitures.

Au nord du secteur, la plaine agricole, en ceinture de Paris, reste un paysage de qualité. Ailleurs, le paysage est composé d'usines, de commerces, d'échangeurs, de remblais de dépôts multiples et de lignes électriques.

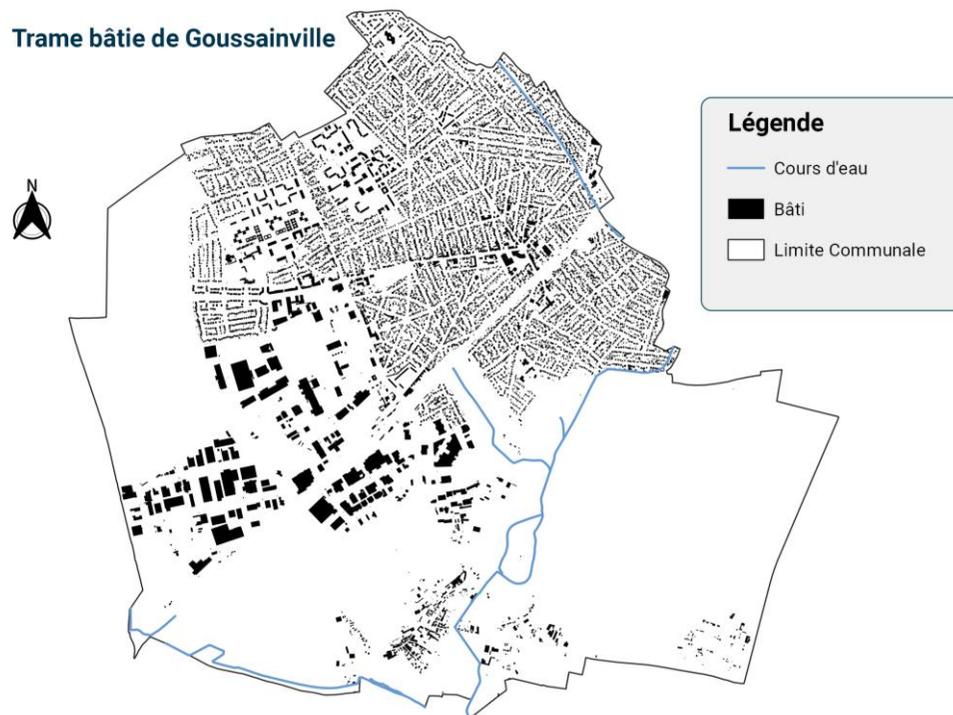


- Affirmation nette de l'identité agricole de la plaine de France : préservation des continuités de plaine cultivée au nord de Charles de Gaulle (coupures d'urbanisation entre les agglomérations), encouragements au maintien de l'agriculture, contrôle des remblais de dépôt, traitement des remblais en place (boisement approprié)
- Mise en valeur des caractères paysagers des aéroports : ouverture sur le ciel et sol de la plaine. (fort enjeu de traitement des limites d'aéroport sous forme de merlons, continuité de plaine ouverte et dégagée à rechercher)
- Localisation et traitement des limites urbaines sur la plaine : front urbain assumé, traitement d'une frange paysagère « islière urbaine », formant éventuellement des figures lisibles depuis les avions. Structuration d'un réseau de paysages de proximité, associant les « islières urbaines », le réseau des ruisseaux, les parcs existants et en projet, les façades complémentaires
- Valorisation du vieux village de Goussainville et du château d'Écouen, situés au cœur du réseau de paysages de proximité, au bord des ruisseaux ou des buttes, comme pôle de loisirs et d'ancrage culturel
- Développement du pôle économique en priorité sur les emprises plus enclavées et plus proches des dessertes, en évitant l'étalement, et en favorisant la densité
- Traitement de la vision territoriale depuis les grandes voies (A 1 et RD 317 principalement), valorisation des paysages urbains, du seuil de l'agglomération, de la plaine.

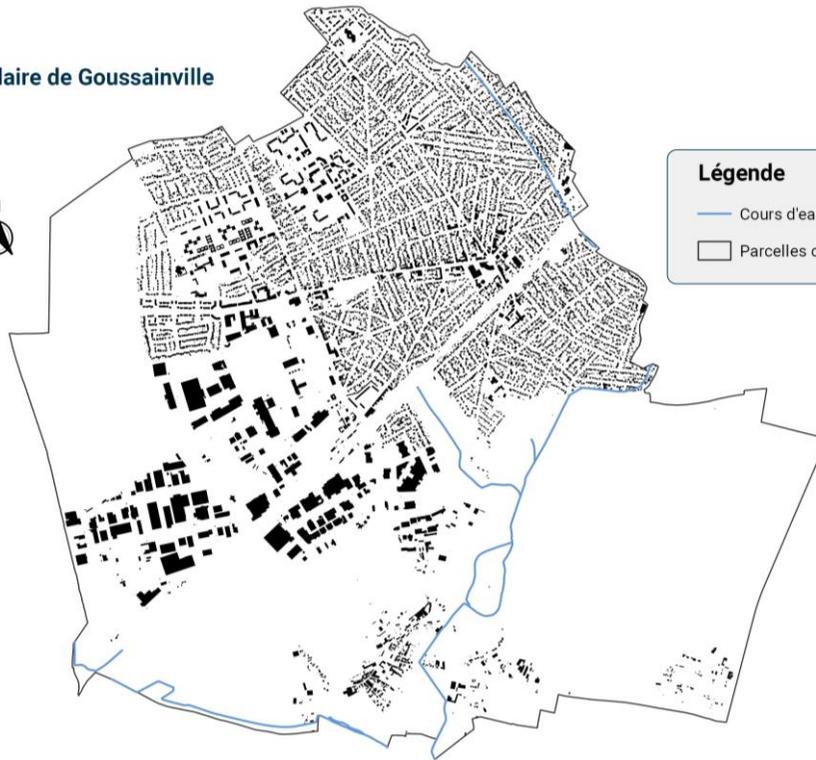
Représentation de la Plaine de Roissy-en-France, axe de l'A1 et des aéroports. © CAUE 95 – s-pass.org

4.2 L'ENVIRONNEMENT URBAIN

4.2.1 LA MORPHOLOGIE URBAINE



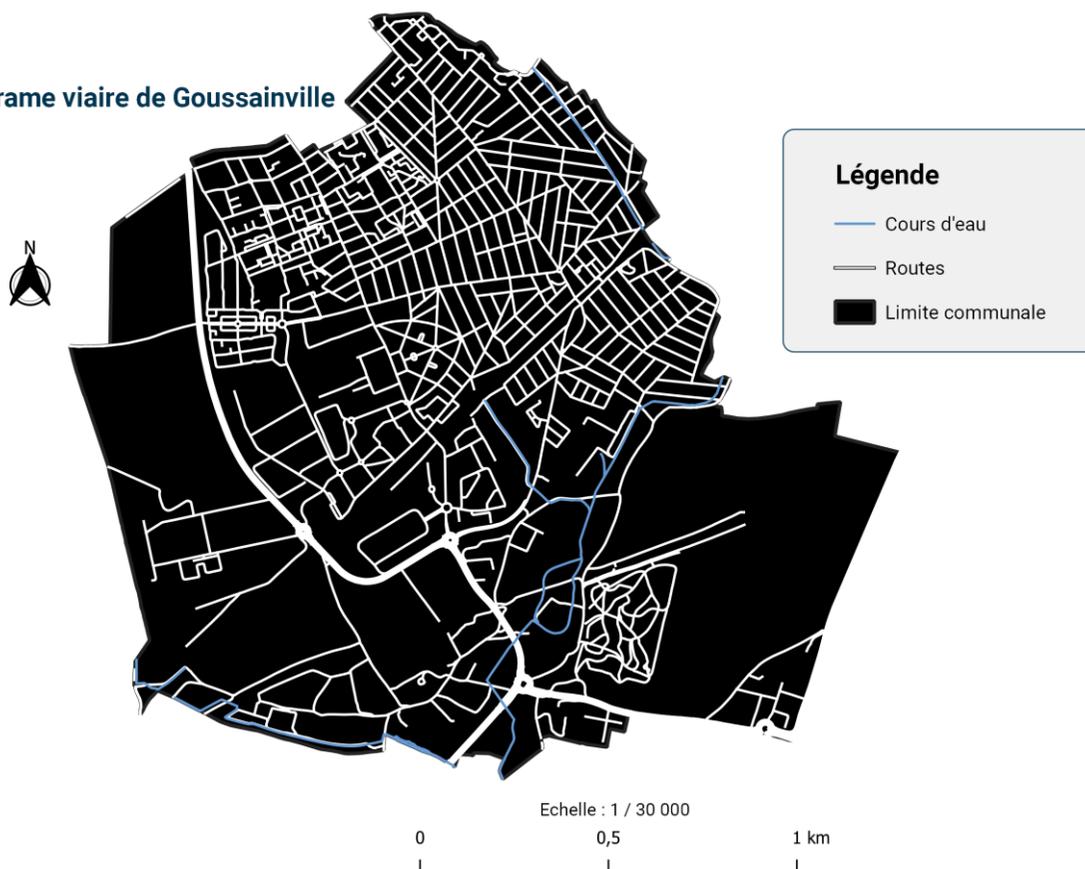
Parcellaire de Goussainville



Légende

-  Cours d'eau
-  Parcelles cadastrales

Trame viaire de Goussainville



Révision du PLU de Goussainville
Source : BD Topo de Goussainville
Producteur de la donnée : Verdi

4.2.2 LES TYPOLOGIES URBAINES

Le tissu urbain de Goussainville peut être classé en sept catégories détaillées dans les pages suivantes :

- **Le tissu traditionnel** hérité de la morphologie urbaine des villages ruraux et des villes moyennâgeuses, principalement repéré dans le vieux pays et très ponctuellement dans la ville « neuve » ;
- **Le tissu « continu »** qui reprend les codes du tissu traditionnel mais avec des volumétries et des écritures architecturales propres aux différentes époques de construction, situé principalement le long des voies structurantes et en centre-ville. ;
- **Le tissu de « barres », « tours » et « plots »** caractéristique de l'urbanisme des années 1960-1970 qui rompt avec la ville traditionnelle ;
- **Le tissu des opérations groupées** qui constitue des ensembles homogènes à partir d'un plan de composition et d'un programme définis. La ZAC des Demoiselles sur Goussainville est une opération groupée de grande ampleur qui présentant des morphologies différenciées selon les secteurs, a été décomposée selon les différentes typologies ;
- **Le tissu de « lotissement » résidentiel** qui couvre une grande partie du territoire urbanisé de Goussainville.
- **Le tissu « au coup par coup »** qui s'est développé au gré des opportunités par des divisions foncières ponctuelles à destination d'habitat ou d'activité.
- **Le tissu de « lotissement » d'activités ;**

A ces catégories s'ajoute la plaine des grands équipements principalement sportifs.



MORPHOLOGIE URBAINE Echelle : 1 / 30 000

Révision du PLU de Goussainville
 Source : Professionnel IGN
 Producteur de la donnée (Verdi)

0 0,5 1 km



4.2.2.1 Le tissu traditionnel

Le tissu « traditionnel » se caractérise par une forte structuration de l'espace public par un front bâti continu ; les constructions sont implantées à l'alignement et en mitoyenneté.

Ces constructions peuvent être des corps de ferme, des bâtiments abritant des activités artisanales ou des constructions à usage d'habitat. Sur les voies principales dans les secteurs de centralité, elles peuvent accueillir des commerces à rez-de-chaussée.



Vieux-Pays. Source : verdi

A Goussainville, ce type de tissu se trouve essentiellement dans le vieux village où les commerces ont depuis longtemps disparus, plus ponctuellement dans la ville « neuve » au nord, le long des axes historiques, en pied de gare ainsi que rue Victor Basch (les bâtiments du site de la Grange des Noues).

Les constructions sont de type « rural » ou « maisons de ville » et également, mais plus rarement, « maisons bourgeoises » dans le Vieux-Village. Dans la ville « neuve », les constructions sont des immeubles d'habitation incluant des commerces à rez-de-chaussée.

Les maisons rurales et maisons de ville comportent deux à trois niveaux : un rez-de-chaussée surmonté d'un étage et d'un comble parfois habitable. Les immeubles collectifs comprennent trois à quatre niveaux.

Les constructions de la fin du 19^{ème} siècle ou du début du 20^{ème} siècle, sont en moellons ou pierre de pays recouverts d'un enduit de protection en plâtre et chaux. Elles présentent des ouvertures plus hautes que larges, aux menuiseries en bois peint. Les fenêtres sont occultées par des volets en bois à battants. Dans les années 1950-60, sont bâties quelques constructions en briques dans lesquelles les percements sont de proportions plus « carrées ».

Les toitures sont à deux pentes, avec parfois une croupe en pignon ou aux angles des voies, et sont recouvertes en tuile de terre cuite.



Vieux-Pays. Source : verdi

4.2.2.2 Le tissu continu

Le tissu urbain continu s'apparente dans sa composition urbaine au tissu « traditionnel » : les constructions sont implantées à l'alignement des voies et des espaces publics, en mitoyenneté et sont souvent mixtes ; elles accueillent très souvent des commerces ou services en rez-de-chaussée des logements. Elles peuvent également être destinées à des bureaux, des activités ou des équipements publics. Mais ce tissu urbain continu se distingue du tissu ancien principalement par la volumétrie et l'architecture du bâti.

Ce type d'urbanisation s'est développé des années 1980 au début des années 2000, sous forme de renouvellement urbain (démolition/reconstruction) ou en remplissage de « dents creuses » le long des axes structurants qui convergent vers le centre-ville, et sur la base d'un plan d'ensemble dans le cadre de la ZAC des Demoiselles.

Le long des boulevards Paul Vailland Couturier et Roger Salengro, les constructions étant réalisées au coup par coup, il en résulte un paysage bâti très hétérogène et plus généralement un paysage urbain peu qualitatif, les projets n'ayant pas été accompagnés de requalification des espaces publics.

Aux abords de l'avenue de Montmorency aménagée dans les années 1980 dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Demoiselles, ce tissu présente une certaine unité urbaine et architecturale.

Les constructions à vocation principale d'habitat sont soit des logements collectifs soit des maisons de ville qui s'organisent de part et d'autre d'un espace public pourvu d'un espace vert, ou terre-plein central.

Quand les rez-de-chaussée accueillent uniquement des programmes de logements, les constructions sont souvent implantées en retrait de l'alignement séparées de l'espace public par un espace planté ou un jardin bordé d'une clôture composé d'un mur ou d'un muret surmonté d'une grille doublée d'une haie végétale. Les places de stationnement des maisons de ville sont situées en cœur d'îlot et accessibles par de petites voies perpendiculaires à l'avenue de Montmorency. Il n'existe pas de places couvertes pour ces maisons.

L'architecture varie selon l'époque de construction. Dans le centre-ville, autour et à proximité de l'hôtel de ville, les constructions à dominante de logements collectifs, ont été réalisées pour la plupart dans les années 1990-2000.

Elles sont composées de trois à cinq niveaux : un rez-de-chaussée commercial, trois étages courants et un comble aménagé. Les façades comprennent une variété de percements occultés par des volets roulants et comptent le plus souvent des terrasses ou balcons.

Construits en béton ou parpaing recouvert d'un enduit de teinte claire, les bâtiments sont soit couverts par une toiture à pente recouverte souvent d'ardoises, ou de zinc ou bac acier, soit, plus rarement par une toiture-terrasse.

Le comble habité comprend des lucarnes, des fenêtres de toit, mais aussi de grandes baies ouvrant sur des balcons en creux dans la toiture.

Dans la ZAC des Demoiselles réalisée dans les années 1980, l'architecture des immeubles collectifs est assez similaire à celle présente dans le centre-ville présentée ci-dessus.

Les maisons de ville qui bordent l'avenue de Montmorency présentent une architecture qui réinterprète l'écriture traditionnelle des maisons rurales de village.

Elles sont composées de deux niveaux surmontés par une toiture à pente recouverte de tuile ou d'ardoise. Les façades des maisons mitoyennes sont en parpaing enduit de teintes dans les camaïeux de « ton pierre ».

L'absence de garage accolé aux maisons permet de donner une grande unité au linéaire de façade et d'éviter le fractionnement de l'espace public pour les accès individuels.



Tissu continu. Source : verdi

4.2.2.3 Le tissu de « barres », « tours » et « plots »

Cette urbanisation correspond aux grandes opérations mixtes de logements collectifs à dominante locative sociale des années 1960-1970, qui se sont constituées sur de très grandes emprises foncières. Ces ensembles constituent de véritables morceaux de ville, créés sur des anciennes terres agricoles en périphérie du tissu urbanisé. Trois opérations de ce type sont recensées sur Goussainville: les Grandes Bornes démarrées en 1960, Ampère construite à partir de 1965 et la Butte aux Oies démarrée en 1970, qui présentent chacune des caractéristiques propres.

Les Grandes Bornes sont caractéristiques des grands ensembles avec la suppression de la morphologie traditionnelle : parcellaire, îlot construit bordé par des rues, places urbaines ou squares urbains. Les bâtiments de logements collectifs sont implantés au cœur d'un espace libre ouvert (recherche de l'air et de la lumière) ; cet espace, non clôturé intègre les parkings de stationnement et

des espaces verts communs. Le bâti composé de « barres », « tours » et « plots » est discontinu, seules les « barres » présentent des continuités urbaines quand elles sont implantées le long de l'espace public. Les flux piétons et voitures sont dissociés. On retrouve également une mixité des fonctions : des commerces sont implantés au cœur de ces ensembles soit à rez-de-chaussée des immeubles de logements, soit dans des bâtiments indépendants d'un seul niveau et des équipements de proximité (écoles Germaine Vié et Paul Langevin, marché, parc des Grandes Bornes...). Ces opérations le plus souvent introverties et non traversées par des non-résidents ont souffert d'un phénomène d'enclavement.



Quartier des grandes Bornes. Source : verdi

L'opération **Ampère**, se démarque de la précédente par la conception, dans le plan d'ensemble, d'un réseau viaire maillé délimitant des îlots ouverts offrant des cœurs d'îlots plus ou moins végétalisés et accueillant des parkings.



Opération Ampère. Source Verdi

L'opération de la **Butte aux Oies**, organisée sur un vaste îlot bordé par les rues Georges Pitard et Antoine Demusois, à l'ouest de l'avenue Albert Sarrault, présente la particularité de comprendre un programme de logements mixant logements collectifs en locatif social et logement individuel, de type « habitat bas à haute densité », en accession à la propriété.



Opération de la butte aux oies. Source : Verdi

Les programmes de rénovation urbaine ont créé, sur cette opération, comme sur les Grandes Bornes, une voie nouvelle pour une meilleure continuité urbaine dans la ville et un meilleur fonctionnement urbain. Le paysage de ces résidences est marqué par le traitement des espaces ouverts, composé de grands espaces verts, enherbés, plus ou moins qualitativement arborés, et de grandes aires de stationnement, la plupart non paysagées. La rénovation urbaine a porté également très largement sur la requalification des espaces publics, voiries, mail et parc urbain.

L'architecture des grands ensembles est elle aussi issue du mouvement « moderne ». Celle-ci se caractérise principalement par les typologies architecturales suivantes : la barre, la tour ou le plot

Les bâtiments recouverts d'une toiture terrasse, comprennent de 5 à 13 niveaux (pour les tours les plus hautes) sur Goussainville. Les principales caractéristiques (volumes, traitement de la façade...) se déclinent à l'échelle de chacune des opérations sous les mêmes motifs. La taille des opérations et la répétition des motifs créent une unité d'ensemble qui participe à la qualité de ce paysage urbain.

4.2.2.4 Le tissu des opérations groupées

Les opérations groupées correspondent à la réalisation d'un programme de constructions souvent identiques ou très similaires, organisé à partir d'un plan de composition d'ensemble. Elles peuvent être à vocation d'habitat individuel, d'habitat collectif ou mixte et de taille plus ou moins importante. Les constructions sont généralement réalisées et vendues par le promoteur aux acquéreurs ou aux bailleurs, sans nécessairement de redécoupage parcellaire.

Sur Goussainville, sont recensées :

- les opérations pavillonnaires des années 1980, dont les secteurs pavillonnaires compris dans la ZAC des Demoiselles ;
- les pavillons de l'opération de la Butte aux oies ;
- les petites opérations ponctuelles en « dents creuses » dans le tissu pavillonnaire des lotissements de l'entre-deux guerres.

La ZAC des Demoiselles est la plus importante des opérations groupées. Mais compte tenu de la variété des typologies présentes, la présente analyse les a réparties dans les différentes catégories identifiées.

Sur Goussainville, les opérations concernées portent toutes sur des constructions d'habitat individuel.



ZAC des Demoiselles, Avenue de Montmorency. Source : Verdi

4.2.2.5 Le tissu de lotissement

Le lotissement est une forme juridique qui consiste à aménager des parcelles foncières sous la forme d'un plan d'ensemble et à les redécouper pour les vendre en lots à bâtir. Les constructions sont ensuite réalisées individuellement par chaque acquéreur. Elles sont le plus souvent implantées en retrait de l'alignement et en retrait d'au moins une des limites séparatives latérales.

L'urbanisation d'une grande partie du territoire de Goussainville s'est réalisée sous cette forme au début du 20^{ème} siècle et juste après la seconde guerre mondiale, d'où l'appellation du tissu de « lotissement » pavillonnaire, puis s'est poursuivie plus ponctuellement jusque dans les années 1980.

Ce tissu présente les caractéristiques suivantes :

- un réseau de voiries conçu selon un plan structuré et souvent orthonormé, d'emprise et de gabarit similaire ; des rues le plus souvent plantées d'arbres d'alignement d'un côté ou des deux côtés de la voie ;
- des parcelles longues et étroites, de taille et de proportions identiques (superficies moyennes comprises entre 350 et 450 m² en moyenne) ;
- des constructions implantées en retrait de l'alignement sur rue et en retrait de l'ensemble des limites séparatives aboutissant à la voie de desserte avec un jardin à l'avant de la construction et un autre en cœur d'îlot.

L'architecture des maisons individuelles correspond à leurs époques de construction. Le plus souvent sur Goussainville, il s'agit de maisons modestes réalisées par des entrepreneurs locaux du début du 20^{ème} siècle jusque dans les années 1960. Il s'agit de petites maisons ouvrières assez dessinées : un rez-de-chaussée surélevé, un étage et une toiture en tuile présentant un pignon sur la rue. A partir des années 1980, ce sont des maisons de « catalogue » de constructeurs, de caractère néo-villageois qui voient le jour.



Tissu de lotissement. Source : verdi

4.2.2.6 Le tissu « au coup par coup »

Le découpage parcellaire est réalisé « au coup par coup » dans des délaissés ou sur d'anciennes terres agricoles. Ces parcelles, de taille et de proportions variées, sont desservies à partir des voies communales existantes.

Sur Goussainville, ce tissu s'observe principalement en périphérie du vieux village, en entrée de ville et entre le vieux village et la « ville neuve ». Ce tissu est soit à destination de maisons individuelles, soit à destination d'activités économiques comme la zone d'activité François Mitterrand qui n'a pas fait l'objet d'un plan d'ensemble, mais d'un découpage parcellaire au coup par coup.

Ce tissu présente un paysage urbain proche de celui du tissu de « lotissement » en ce qui concerne l'implantation des constructions pavillonnaires en retrait de l'alignement des voies et en retrait des limites séparatives de propriété ou sur une limite.

Ceci est similaire pour le bâti d'activités.

Ce qui caractérise ce type d'urbanisation est l'absence de traitement qualitatif de l'espace public.

L'architecture des maisons individuelles correspond à leurs époques de construction. Le plus souvent des maisons modestes réalisées par des entrepreneurs locaux avant les années 1970-80, comme pour les lotissements pavillonnaires, puis des maisons de « catalogue » de promoteurs ou de constructeurs. Quelques rares bâtiments présentent une qualité architecturale plus « dessinée ».

L'architecture des bâtiments d'activité relève souvent de hangars en structure métallique. Le tout forme un ensemble très hétérogène et peu qualitatif



Boulevard Général De Gaulle. Source : Google street view

4.2.2.7 Le tissu de lotissement d'activité

Ces grandes opérations constituent des morceaux de ville se raccordant ou étant desservis directement par les axes routiers existants.

Tout comme le lotissement pavillonnaire, les zones d'activités du Pont de la Brèche et une partie de celles du Pied de Fer et de Charles de Gaulle, sont réalisées à partir d'un plan d'ensemble définissant un maillage viaire irrigant des îlots redécoupés en lots à bâtir. Les constructions sont ensuite réalisées individuellement par chaque acquéreur. Elles sont le plus souvent implantées en retrait de l'alignement et en retrait d'au moins une des limites séparatives latérales.

Le Pont de la Brèche, zone d'activité à dominante d'entreprises artisanales présente une structure viaire bien maillée, mais avec des voies manquant de traitement qualitatif : seules les parcelles privées comportent le plus souvent des arbres en limite de clôture sur l'espace public.

Le Pied de Fer, présente un maillage « confus », à l'organisation peu lisible avec des voies en impasse. Il en ressort de plus, un fonctionnement urbain difficile et une difficulté d'accroche avec le reste de la ville et notamment le quartier de la gare. Mixant du commerce et de l'activité artisanale et de bureau, elle présente un paysage chaotique.

La ZA Charles de Gaulle fonctionne avec une voie principale en boucle qui se raccorde en deux points au réseau viaire de la commune. Elle accueille une mixité d'activité, de la logistique, des activités artisanales, des bureaux et de l'hôtellerie. Elle présente une plus grande unité de traitement notamment des espaces publics davantage paysagers.

L'écriture architecturale des bâtiments se distingue selon la nature des constructions, activités artisanales, activités commerciales ainsi que selon les époques. Les bâtiments d'activités les plus récents renvoient à une architecture souvent dessinée. Les plus anciens bâtiments, notamment les bâtiments commerciaux présentent une forme de « boîte » métallique plus ou moins harmonieuse, « habillée » par les enseignes. Concernant les bâtiments à usage industriel de type logistique, il s'agit de grands hangars au volume très simple habillé par une façade en bardage.

4.2.3 LE PAYSAGE URBAIN

4.2.3.1 La trame végétale

Les espaces libres et les espaces ouverts et non bâtis structurent le paysage urbain de Goussainville. Les principaux éléments qui composent le paysage urbain sont :

- Les parcs, squares et espaces verts (privés et publics) ;
- Les voiries et espaces publics ;
- Les places publiques
- Les espaces ouverts
- Les espaces sportifs

Les nombreux jardins privés des quartiers pavillonnaires contribuent par la végétalisation des cœurs d'îlots à la qualification du paysage urbain.

Les parcs et squares publics

La majeure partie de l'armature verte du territoire est constitué de parcs et squares de proximité qui viennent insérer une forme de « nature en ville » nécessaire au bien être des habitants. Leurs surfaces sont de taille réduites avec des aires de loisirs et du mobilier urbain pour la détente. Les parcs du Vieux Pays (le plus ancien de la ville), celui des Grandes Bornes ainsi que le parc Delaune sont les espaces verts les plus importants de la ville en termes de superficie (plus d'un hectare chacun), les deux premiers sont éloignés du centre-ville et des zones d'habitat pavillonnaire.

Les espaces verts privés

La plupart des espaces verts de Goussainville sont majoritairement des espaces verts privés visibles depuis l'espace public ou localisés dans les cœurs d'îlots du tissu urbanisé. Ils sont liés aux constructions d'habitat individuel, aux constructions d'habitat collectif ainsi qu'à certaines cours d'écoles qui ont également une fonction d'agrément paysager bien que fermées au public.

Malgré leur caractère clos et inaccessible à tous, ces espaces participent à l'ambiance « verte » et à la qualité des espaces d'habitats de la ville. Certains sont à requalifier pour permettre d'assurer cette qualité paysagère.



Parc des Grandes bornes. Source : Verdi



Parc du Vieux-Pays. Source : Verdi

Les alignements d'arbres

De nombreux alignements d'arbres parcourent la trame viaire et structurent le paysage de certaines rues de la commune en assurant une linéarité et un rythme. Ces alignements sont présents sur des rues à double sens de part et d'autre des voies (boulevard Raymond Lefèvre, Paul Vaillant Couturier ; avenue Marceau, de la Liberté, des Tilleuls, des Glycines etc...) et à sens unique sur l'un des accotements de la voirie (avenue de la Renaissance).

Les alignements d'arbres sont plus présents dans les quartiers des Grandes Bornes, Ampère, Chapelle-Clignancourt-Buttes Chaumont mais peu présents dans le centre historique, dans le centre-ville et dans le quartier Grenelle-Le Bois des Garennes.



Avenue de la Liberté. Source : Verdi

Les équipements sportifs

La commune compte par ailleurs de nombreux espaces qualifiés de paysages ou ouverts, c'est-à-dire des espaces végétalisés mais pas nécessairement ouverts au public tels que les terrains dédiés aux activités sportives. (Complexe Maurice Baquet, Stade Auguste Delaune etc...). Ces espaces participent à la valorisation du cadre paysager et représentent des espaces non urbanisés d'une ville relativement dense.

Les aires de stationnement public ou collectif

De nombreux parkings en surface occupent de larges emprises foncières dans le tissu urbain notamment dans les quartiers d'habitat collectif, dans les zones d'activités économiques ou à proximité des équipements. Souvent dépourvues de végétation et largement imperméabilisées, les aires de stationnement ne sont pas toujours bien intégrées dans le paysage.



Parking de la ZA du Pont de Brèche. Source : Verdi

Des parkings perméables et semi-perméables sont présents sur la commune, notamment au niveau du vieux pays.



Parking du vieux-pays. Source : Verdi

Les espaces ouverts enherbés

On retrouve des espaces enherbés sur la commune. Ceux-ci peuvent être des étendues de végétation sauvages ou semi-sauvages comme c'est le cas au sein de l'îlot entouré par l'avenue Jacques Anquetil, la rue Clément et Lucien Mathéron et l'avenue Marcel Cerdan.

Les zones d'activités

Les nombreuses zones d'activités de la ville ont aussi un rôle dans la structuration du paysage urbain. En effet, elles se concentrent à l'ouest de la commune et sont caractérisées par leur emprise foncière et leurs vastes parkings qui renforcent leur caractère isolé et autonome vis-à-vis du paysage urbanisé : les zones d'activités constituent un élément autonome du paysage urbain.



Rue Ferdinand de Lesseps, ZA du Pont de Brèche. Source : Verdi

4.2.3.2 Les espaces publics

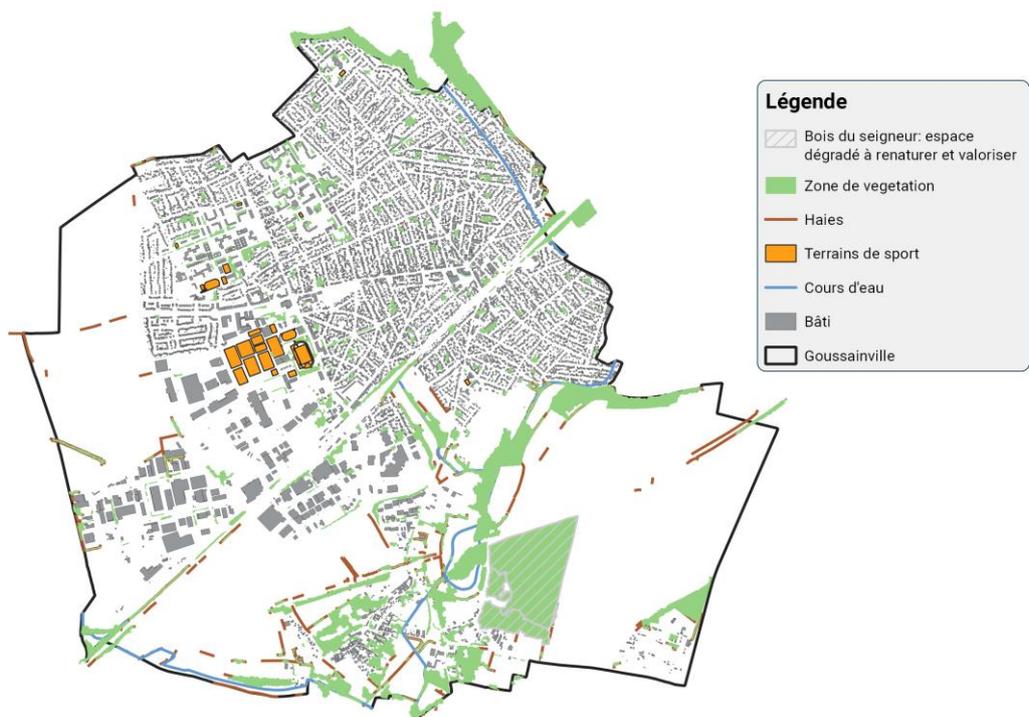
Le traitement des espaces publics est hétérogène selon les voiries.

Le long des axes structurants et importants de la ville, leur traitement est peu qualitatif. On observe une absence de plantation et des conflits d'usages avec du stationnement encombrant les trottoirs. Les vues sont alors encombrées par les voitures et par les réseaux électriques aériens. On retrouve ces cas notamment autour du centre-ville et des abords des boulevards Roger Salengro ou Paul Vaillant Couturier.

Plusieurs voies bénéficient d'un traitement qualitatif qui améliore l'image des quartiers concernés. Les espaces publics comportent ainsi des alignements d'arbres, des bandes enherbées, des arbustes qui ponctuent les rues, tandis que des places de stationnement sont intégrées dans le traitement des voies entre les plantations. Il s'agit principalement des quartiers récents comme la ZAC des Demoiselles et son avenue de Montmorency qui a fait l'objet d'un traitement particulier de ses espaces publics. Le quartier Ampère, dont la composition d'ensemble présentait dès l'origine, une réflexion sur la qualité des espaces publics. Enfin les espaces publics des Grandes Bornes, dans le cadre du PRU, ont fait l'objet d'un traitement qualitatif, améliorant ainsi l'image de ce quartier de grands ensembles.

Goussainville ne dispose pas de place urbaine à proprement parler.

La place de la Charmeuse dans le centre-ville, au croisement des boulevards Paul Vaillant Couturier et Roger Salengro, remplit une fonction de place publique accueillant flux, équipements et commerces mais ne présente pas une image attrayante et se caractérise par la prépondérance de l'automobile.



Paysage Urbain de Goussainville

Echelle : 1 / 25 000

Révision du PLU de Goussainville
 Source : Professionnel IGN, Géorisques
 Producteur de la donnée (Verdi)

0 0,5 1 km



4.2.4 LES ENTREES DE LA COMMUNE

L'étude des entrées de bourg a pour objet d'appréhender les vues obtenues depuis les axes de communication et d'analyser l'effet d'annonce ou de " porte " des diverses.

Goussainville est une ville enclavée et dispose de deux entrées de ville au Nord et deux entrées de ville au Sud. Ces entrées de ville souffrent d'un manque de mise en valeur.

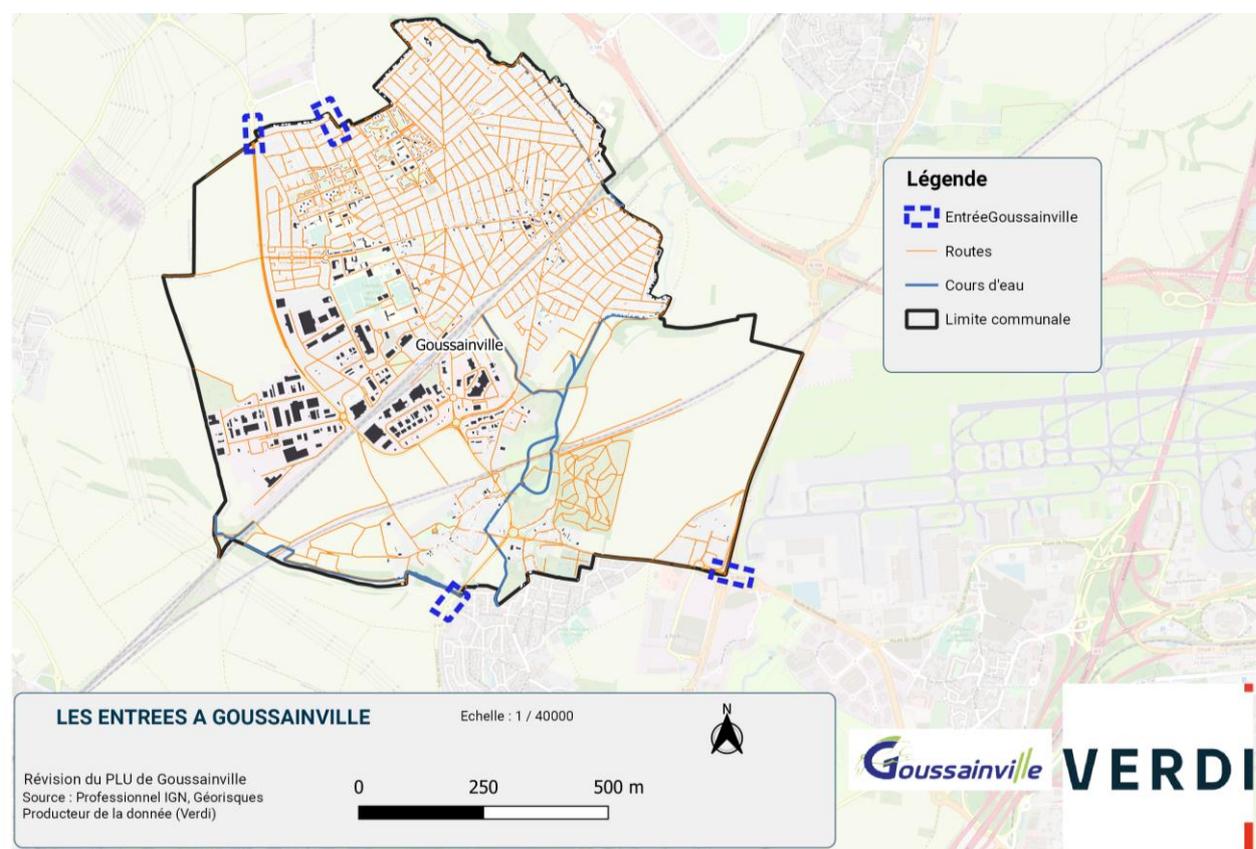
L'entrée de ville Est depuis Roissy-en-France se caractérise par une hétérogénéité de l'occupation du sol avec des espaces ouverts, des espaces urbanisés sous forme d'habitat pavillonnaire et l'installation de locaux d'activités (garages, concessionnaires, réparateurs automobiles...).

L'entrée de ville du Vieux-Pays depuis Gonesse (RD47), possède un caractère routier très affirmé combiné à la présence d'espaces ouverts de part et d'autre de la voie et d'espaces. La particularité de cette entrée de ville est la position du Vieux Pays, implanté sur un promontoire dominant la vallée creusée par le Croult. L'entrée de ville présente une qualité environnementale et paysagère à valoriser.

L'entrée de ville nord depuis l'avenue Albert Sarraut est marquée par la présence de bâtiments repères qui émergent du paysage (château d'eau de la Chapellerie, bâtiments des Grandes Bornes). L'entrée de ville se distinguant ainsi par son caractère « brutal » avec une transition nette entre espaces urbanisés et espaces agricoles.

L'entrée de ville nord par la RD47, constitue elle-aussi une porte d'entrée sur le territoire bien que la RD47 remplisse une fonction de contournement de la ville et de limite de l'urbanisation.

Une nouvelle entrée est en phase de réalisation à Goussainville. Le projet a été lancé au printemps 2021 pour fluidifier la circulation. Elle se situera sur la RD47 au niveau du quartier des Demoiselles.



4.2.5 LE PATRIMOINE BATI

Du fait de son histoire et de l'urbanisation progressive de son territoire, Goussainville possède un patrimoine bâti divers. Les différentes typologies de bâti sont le témoignage visuel des différentes époques d'urbanisation et participent à l'identité architecturale de la Ville. Les deux principaux noyaux d'urbanisation de la ville sont le vieux pays et la ville neuve.

4.2.5.1 Le vieux pays

Le Vieux Pays est le cœur historique du territoire de Goussainville. Bien qu'étant en partie à l'abandon et soumis aux nuisances importantes de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, le Vieux Pays présente un intérêt patrimonial qui ne se limite pas à la seule Église Saint-Pierre Saint-Paul. L'Église Saint-Pierre Saint-Paul et sa crypte sont classées aux Monuments Historiques depuis le 25 novembre 1940. Ce classement aux Monuments Historiques implique un périmètre de protection de 500 mètres, dans lequel tous travaux de construction, restauration, destruction doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'architecte des Bâtiments de France (ABF). La reconversion ou le développement du vieux village de Goussainville étant ainsi contraint d'une manière significative par ce périmètre de protection.



Figure 1 et 6 : Église Saint-Pierre Saint-Paul et crypte. Source : Verdi

4.2.5.2 La ville neuve

Localisée rue Victor Basch, le corps de ferme de la Grange des Noues est un vestige de la vocation agricole de Goussainville. Implantée depuis le début du XVe siècle, le bâtiment a été coupé de sa cour par la construction de la route au début du XXe siècle. La symétrie de sa façade et la toiture à la Mansart sont deux caractéristiques architecturales de l'édifice sur lequel des travaux de ravalement ont été effectués récemment.



Figure 2 : Grange des noues. Source : Verdi

Dans les années 1930, alors que Goussainville connaît une phase de croissance démographique importante, la municipalité a confié à l'architecte Auguste Balayé la tâche de construire plusieurs écoles afin d'accompagner la transformation de la commune. De par leur style et les techniques employées, ces équipements font aujourd'hui partie du patrimoine historique de la ville. L'emploi du béton armé, la forme cubique des bâtiments, l'ouverture des façades, l'attention particulière accordée à l'éclairage naturel des salles de classe sont quelques-unes des caractéristiques de ces équipements.

Ce programme a créé trois écoles qui présentent aujourd'hui un intérêt patrimonial. Il s'agit des groupes scolaires Madame de Sévigné construit en 1932, Pierre Curie construit en 1931 (aujourd'hui inutilisé) et Louis Pasteur construit en 1931.



Pour nous contacter

Matilda Lésel

Cheffe de projet, urbaniste

+33 6 38 21 47 08

mlesel@verdi-ingenierie.fr

VERDI



VERDI Conseil

conseilcoeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

99 rue de Vaugirard
75006 Paris

VERDI

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION

Volet Socio-Economique





SOMMAIRE



PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION	1
1 Avant-Propos	3
1.1 Contexte législatif et administratif	4
1.2 Contenu du Plan Local d'Urbanisme	6
1.3 Limites de la méthodologie	12
2 Diagnostic socio-economique	13
2.1 Fiche d'identité de Goussainville	14
2.2 Les dynamiques démographiques	17
2.3 Les dynamiques résidentielles	28
2.4 Les dynamiques socio-économiques	43
2.5 Les équipements	56
2.6 Accessibilité et déplacements	61
2.7 Profil socio-économique de Goussainville	68





1

AVANT-PROPOS

1.1 CONTEXTE LEGISLATIF ET ADMINISTRATIF

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Goussainville s'effectue en application des articles L.153-31 et suivants et des articles R153-11 et suivants du Code l'Urbanisme qui fixent le cadre administratif de la procédure.

Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré dans le respect des objectifs généraux, tels que déclinés dans les articles L.101-1 et suivants, qui constituent le préambule du Code de l'Urbanisme :

Article L101-1

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences.

En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.

Article L101-2

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

Article L101-3

La réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles, notamment la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions.

La réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire français, à l'exception des collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution, de la Nouvelle-Calédonie et des Terres australes et antarctiques françaises, conformément aux dispositions spécifiques régissant ces territoires.

1.2 CONTENU DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme est constitué de 5 pièces, dont le contenu est défini par les articles L.151-1 et suivants :

- Le Rapport de Présentation ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Le Règlement, composé d'une partie graphique et d'une partie écrite ;
- Les annexes.

1.2.1 LE RAPPORT DE PRESENTATION

Selon l'article L.151-4 du Code de l'Urbanisme :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »

Les articles R.151-1, R.151-2 et R.151-4 viennent préciser ce contenu.

Dans son article 37, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN) a modifié cet article de la manière suivante :

« I.-A la première phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 151-4 du code de l'urbanisme, les mots : « l'approbation du » sont remplacés par les mots : « l'arrêt du projet de ».

II.- Le I :

1° N'est pas applicable aux plans locaux d'urbanisme dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant la publication de la présente loi ;

2° Est applicable à l'élaboration du plan local d'urbanisme ou à la prochaine révision du plan local d'urbanisme effectuée en application des articles L. 153-31 ou L. 151-34 du code de l'urbanisme ».

Selon la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 relative à l'accélération et la simplification de l'action publique, et le décret d'application n°2021-1345 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles, la procédure de révision du PLU de Goussainville est soumise à une évaluation environnementale.

Le présent rapport de présentation intègre l'évaluation environnementale.

Le contenu de l'évaluation environnementale est défini par l'article R.151-3 du Code de l'urbanisme :

« Au titre de l'évaluation environnementale lorsqu'elle est requise, le rapport de présentation :

1° Décrit l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

2° Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

3° Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;

4° Explique les choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L. 151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;

5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;

6° Définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;

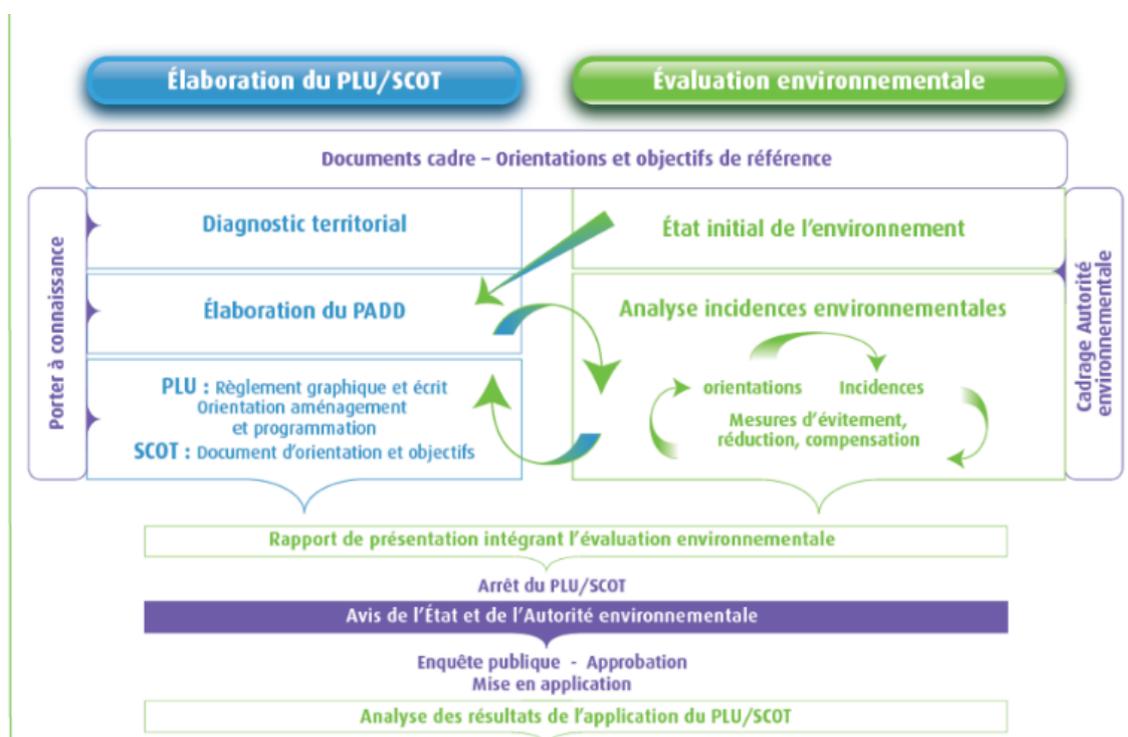
7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée. »

L'intégration du contenu de l'évaluation environnementale au rapport de présentation permet de mettre en avant la démarche itérative, qui intègre la question environnementale le plus tôt possible dans la définition du projet politique porté par le PLU. Cela répond notamment aux attendus du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES), qui la définit ainsi :

« L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification, et ce dès **les phases amonts des réflexions**. Elle sert à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet, **du plan ou du programme** et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné. L'évaluation environnementale doit être réalisée le plus en amont possible, notamment, en cas de pluralité d'autorisations ou de décisions, dès la première autorisation ou décision, et porter sur la globalité du projet et de ses impacts.

L'évaluation environnementale s'inscrit ainsi dans la mise en œuvre des principes de prévention, d'intégration, de précaution et de participation du public. »



Démarche itérative de l'évaluation environnementale. Source : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Est associé au document de présentation, le résumé non technique qui synthétise les points suivants :

- ✓ Présentation du projet et des enjeux du territoire
- ✓ Synthèse des différentes phases de l'évaluation environnementale
- ✓ Glossaire des termes techniques employés
- ✓ Documents iconographiques superposant les zones de projets aux enjeux

1.2.2 LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Tel que réglementé par l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD ont été débattues lors du Conseil Municipal en date du 14 juin 2023

1.2.3 LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Repérées au plan de zonage, et faisant l'objet d'un document spécifique, les OAP comprennent « *en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements et, en zone de montagne, sur les unités touristiques nouvelles.* » (Article L.151-6 du Code de l'Urbanisme).

Tout projet d'aménagement réalisé sur un secteur couvert par une OAP devra être compatible avec les orientations qui y sont développées.

La procédure de révision prévoit l'instauration de plusieurs OAP permettant ainsi la traduction des projets d'aménagement de la ville.

L'OAP quartier de la gare traduit un engagement commun entre la ville de Goussainville et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) dans la requalification du quartier de la gare de Goussainville par l'aménagement d'un pôle multimodal et le développement d'un nouveau quartier intégrant une grande mixité fonctionnelle.

Les espaces publics seront requalifiés et une attention sera portée sur les places urbaines, la mobilité douces et la place de la nature en ville.

L'OAP centre-ville est orientée sur la redynamisation de ce secteur. En effet, il accueille actuellement un pôle administratif, culturelle, commerciale qui rayonne difficilement à l'échelle communale et intercommunale. L'objectif est donc de redonner de l'attractivité au centre-ville en passant par : le développement d'une nouvelle stratégie commerciale axée sur le commerce de proximité ; la réactivation d'équipements publics avec la création d'un pôle culturel, la création d'un parking silo et le développement d'offres de services. De nouveaux logements adaptés au parcours résidentiel des Goussainvillois seront également construits.

L'OAP vieux pays est structurée autour de la renaissance de ce quartier qui abrite une église classée aux monuments historiques. En effet, les contraintes réglementaires dues à la zone de bruit en lien avec l'arrivée de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle dans les années 70 a eu des conséquences significatives pour ce village historique. Le centre historique a été déplacé dans le quartier de la Charmeuse et le développement de ce quartier a été stopper avec l'impossibilité de créer de nouveaux logements à cause des nuisances sonores. Le vieux pays s'est peu à peu vidé de sa population entraînant une dégradation du patrimoine bâti. La zone de bruit ne permettant la création de nouveau logement, l'OAP est orientée autour de la préservation et la revalorisation du patrimoine à travers l'installation d'activités artisanales et/ou culturelles, compatible avec le patrimoine historique de ce village. En outre, il est prévu d'accueillir un Centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers du patrimoine et de la restauration.

L'OAP trame verte /trame bleue s'articule autour de la valorisation et la réintégration des espaces vert et aquatique dans le bassin de vie des Goussainvillois. La trame bleue est caractérisée par la traversée du Croult sur la frange Sud/Est de la ville et des zones humides qui l'entoure. Celle-ci fera l'objet d'une restauration, renaturation et d'une valorisation dans le cadre d'un projet de la réouverture du Croult autour duquel la commune de Goussainville, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) et les représentants du Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) travaillent de concert.

La trame verte est ponctuellement présente dans l'espace urbanisé à travers la présence de quelques parcs et friches mais également dans ses zones situées en marge de la ville avec la présence d'espaces boisés à proximité immédiate des zones agricoles. La préservation de ces espaces leur valorisation et renaturation est un enjeu fort du PLU. Des projets structurants tels que la renaturation du Bois du Seigneur ou l'aménagement des jardins familiaux traduisent valoriser ces espaces. Par ailleurs, le développement du plan vélo et piéton de la ville permettra la connexion et la communication entre ces espaces, trame verte, trame bleue et secteurs urbanisés et permettra ainsi de réintégrer les espaces naturels dans la ville.

1.1.1 LE REGLEMENT

« Le règlement fixe, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés aux articles L. 101-1 à L. 101-3. » (Article L.151-8 du Code de l'Urbanisme). La démarche d'évaluation environnementale a contribué à encadrer la rédaction du règlement, notamment au regard de la consommation d'espace, de l'imperméabilisation des sols et de la protection des espaces important pour la biodiversité.

Il se compose :

- d'une partie graphique, sous la forme d'un plan de zonage et de cartographies annexes.
- d'une partie écrite, qui détaille l'ensemble des règles auxquels sont soumis les différents secteurs identifiés par le règlement graphique.

1.1.2 LES ANNEXES

Elles sont composés d'un ensemble de documents complémentaires, à valeur réglementaires ou informatives, qui viennent compléter le PLU. Elles comprennent obligatoirement « *les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol* » (article L.151-43 du Code de l'Urbanisme), ainsi que, si il y a lieu, les éléments énumérés aux articles R.151-52 et R.151-53 du Code de l'Urbanisme.

1.3 LIMITES DE LA METHODOLOGIE

La réalisation du diagnostic nécessite la consultation et l'utilisation d'un nombre important de données, provenant de différents organismes. Pour exemple, l'analyse démographique est fondée sur les recensements de 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008, 2013 et 2019 de l'INSEE¹. Des informations peuvent apparaître non cohérentes ;

Ainsi, pour permettre une analyse croisée entre plusieurs types de données, il pourra être observé une différence entre la date de production de ces données.

¹ A ce jour, les données du recensement de 2022 n'ont pas été rendues publiques



2

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

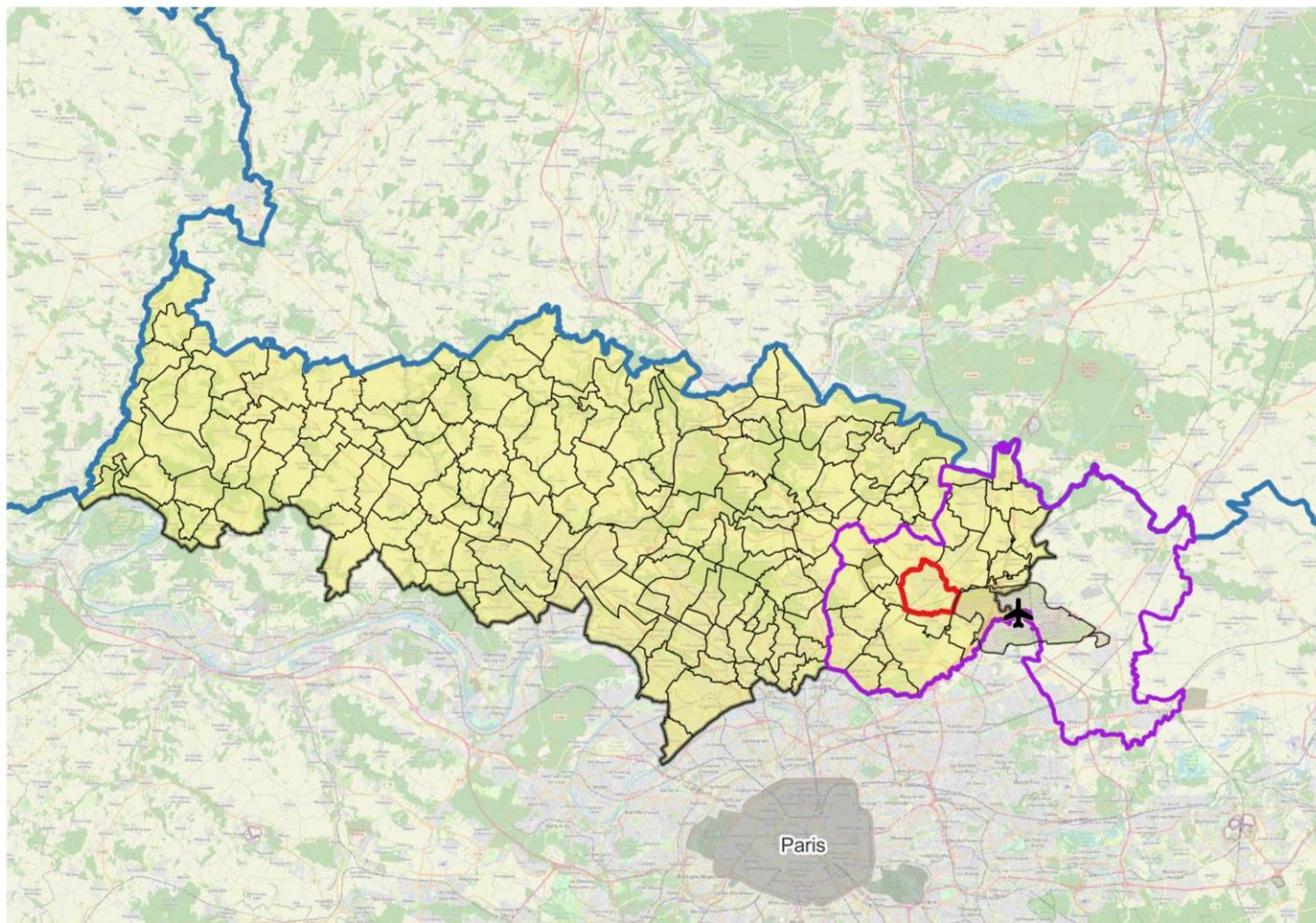
2.1 FICHE D'IDENTITE DE GOUSSAINVILLE

Goussainville est une commune de l'Est du département du Val d'Oise (95), en région Ile-de-France. Elle fait partie de l'aire d'attraction de Paris puisqu'elle est située dans la grande couronne de l'agglomération parisienne, à une vingtaine de kilomètres au nord de la capitale. Elle est également située à proximité de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle.

Goussainville est limitrophe des communes de Louvres, Fontenay-en-Parisis, Bouqueval, Goussainville, Le Thillay et Roissy-en-France. Elle fait partie de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, regroupant 42 communes du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne et 357 396 habitants (2019). Celle-ci dispose d'un Schéma de Cohésion Territoriale (SCoT), approuvé le 19/12/2019 par le conseil communautaire. Les communes ont délégué à la structure intercommunale les 22 compétences suivantes, dont **10** sont **obligatoires**, **4** **optionnelles** et **8** **facultatives** :

- **Action de développement économique (soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités touristiques, portuaires ou aéroportuaires...)** ;
- **Aménagement de l'espace communautaire** ;
- **Equilibre social de l'habitat** ;
- **Politique de la ville** ;
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** ;
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés** ;
- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** ;
- **Assainissement des eaux usées** ;
- **Alimentation en eau potable** ;
- **Gestion des eaux pluviales urbaines** ;
- **Création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
- **Equipements sportifs et culturels**
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
- Petite enfance
- Coopération décentralisée
- Culture et patrimoine
- Sports
- Informatique et télécommunication
- Transports
- Action sociale
- Environnement

<i>Région</i>	Ile-de-France
<i>Département</i>	Val d'Oise (95)
<i>Arrondissement</i>	Sarcelles
<i>Unité urbaine</i>	Paris (banlieue)
<i>Zone d'emploi</i>	Roissy
<i>Altitude maximum</i>	109 mètres
<i>Superficie</i>	11,52 km ²
COMMUNE DE GOUSSAINVILLE	
<i>Code INSEE</i>	95 280
<i>Code postal</i>	95 190
<i>Population</i>	31 068 hab (2019)
<i>Densité</i>	2 696,9 hab/km ²
INTERCOMMUNALITE	
<i>Communauté d'agglomération</i>	Communauté d'agglomération Roissy Porte de France (42 communes du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne)
<i>Composition (au 1^{er} janvier 2021)</i>	Claye-Souilly (77118), Compans (77123), Dammartin-en-Goële (77153), Gressy (77214), Juilly (77241), Longperrier (77259), Mauregard (77282), Le Mesnil-Amelot (77291), Mitry-Mory (77294), Moussy-le-Neuf (77322), Moussy-le-Vieux (77323), Othis (77349), Rouvres (77392), Saint-Mard (77420), Thieux (77462), Villeneuve-sous-Dammartin (77511), Villeparisis (77514), Arnouville (95019), Bonneuil-en-France (95088), Bouqueval (95094), Chennevières-lès-Loures (95154), Ecoeuven (95205), Epais-lès-Louvres (95212), Fontenay-en-Parisis (95241), Fosses (95250), Garges-lès-Gonesse (95268), Gonesse (95277), Goussainville (95280), Louvres (95351), Marly-la-Ville (95395), Le Mesnil-Aubry (95395), Le Plessis-Gassot (95492), Puisieux-en-France (95509), Roissy-en-France (95527), Saint-Witz (95580), Sarcelles (95585), Survilliers (95604), Le Thillay (95612), Vaudherland (95633), Vémaris (95641), Villeron (95675), Villiers-le-Bel (95680).
<i>Population</i>	357 396 (2019)
<i>Superficie</i>	340,9 km ²
<i>Densité</i>	1 048,5 hab/km ²



Légende

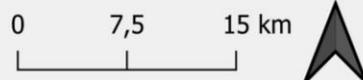
- Limites régionales
- Val d'Oise
- Communes du Val-d'Oise
- CA Roissy Pays de France
- Emprise de l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle
- Limites communales de Goussainville

LOCALISATION DE GOUSSAINVILLE (95190)

Echelle : 1 / 250 000

Elaboration du PLU de Goussainville

Sources : Professionnels IGN, OpenStreetMap
Producteur de la donnée (Verdi)

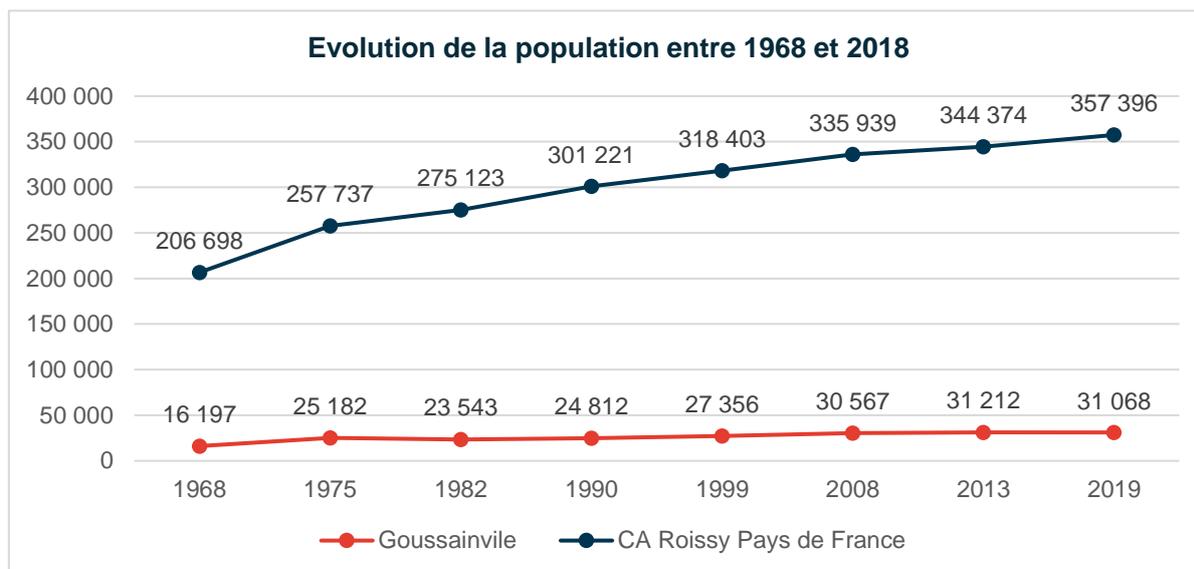


VERDI

2.2 LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

2.2.1 LE POIDS DEMOGRAPHIQUE DE GOUSSAINVILLE

Population	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Goussainville	16 197	25 182	23 543	24 812	27 356	30 567	31 212	31 068
CA Roissy Pays de France	206 698	257 737	275 123	301 221	318 403	335 939	344 374	357 396



Evolution de la population de la commune et de l'intercommunalité ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

Mise à part une légère diminution de la population de Goussainville entre 1975 et 1982 (de 1639 habitants), celle-ci n'a cessé d'augmenter jusqu'en 2008 (+47%), ou elle se stabilise autour de 31 000 habitants environ depuis. Ce phénomène peut être dû à la périurbanisation : départ de la population de Paris vers la petite et la grande couronne.

Sur la dernière période censitaire, on recense une diminution de 144 habitants pour la commune. La Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France (CARPF) quant à elle est en nette augmentation démographique depuis 1968 (+42,2%), pour atteindre 357 396 habitants en 2019. La population de Goussainville représente donc 8,7% de la population de l'intercommunalité au dernier recensement de 2019. **L'un des objectifs de ce PLU est de maintenir et d'encourager la croissance.** Cette croissance doit cependant rester modérée au regard de la présence d'une partie de la ville en Zone C du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Charles-De-Gaulle.

2.2.2 ANALYSE DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

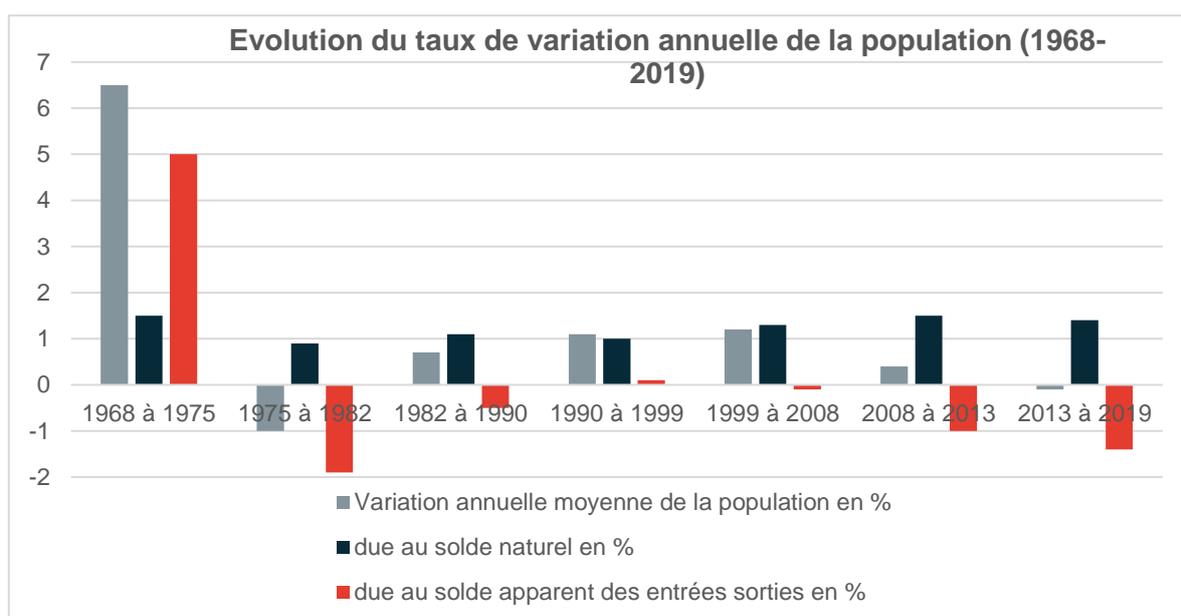
Les variations de population sont liées aux variations des soldes naturels et migratoires.

Les données présentées ci-avant confirment les premières observations qui ont été faites avec les effectifs bruts, et précisent l'ordre de grandeur des variations, ainsi que l'origine de celles-ci.

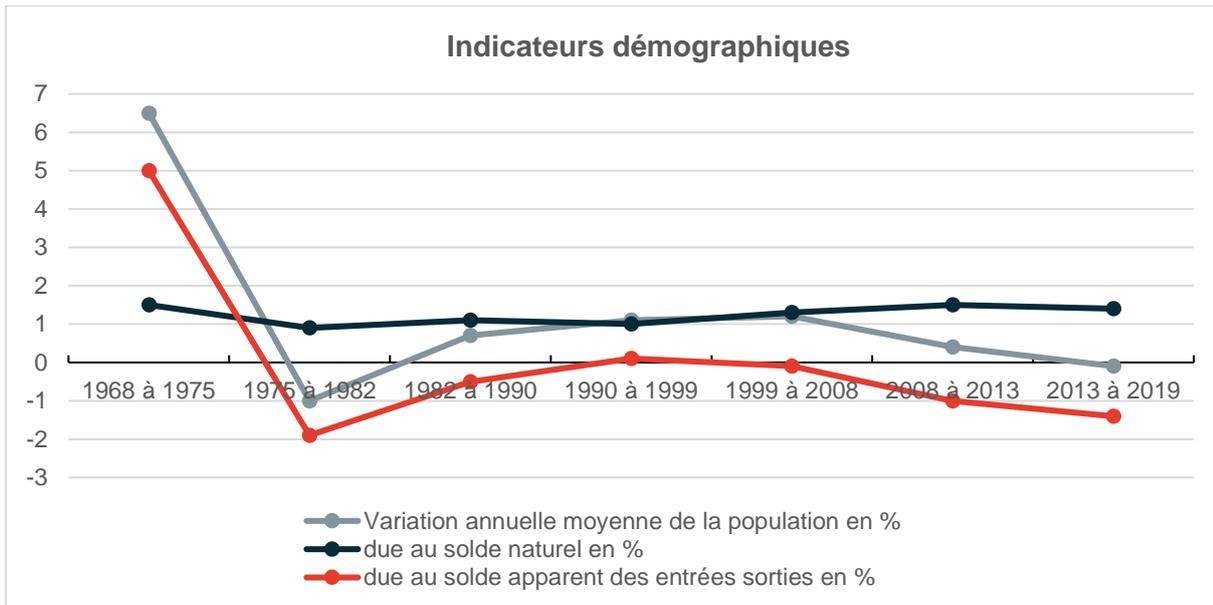
Il est donc distingué :

- ✓ la variation due au solde naturel, qui est la variation des populations dite « naturelle », conséquence des phénomènes de natalité et de mortalité,
- ✓ et la variation due « au solde apparent des entrées/sorties » (solde migratoire) qui va refléter les emménagements et déménagements (ce phénomène est également appelé immigration ou émigration dans la littérature).

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
Variation annuelle moyenne de la population en %	6,5	-1,0	0,7	1,1	1,2	0,4	-0,1
due au solde naturel en %	1,5	0,9	1,1	1,0	1,3	1,5	1,4
due au solde apparent des entrées sorties en %	5,0	-1,9	-0,5	0,1	-0,1	-1,0	-1,4



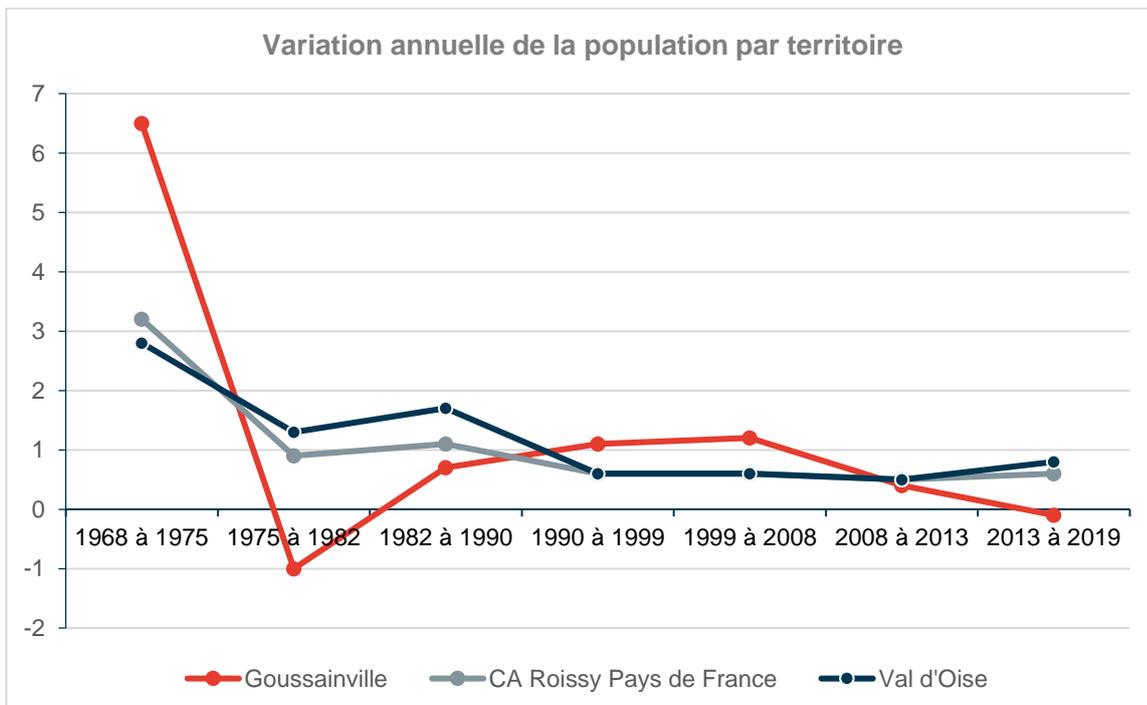
Evolution du taux de variation de la population à Goussainville. ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019.



Indicateurs démographiques ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

Le taux de variation annuelle de la population a connu une diminution importante entre 1968 et 1975. Il a été croissant par la suite, jusqu'en 1999. Depuis, celui-ci diminue de nouveau. Il est bon de noter cependant que la variation annuelle de la population est conditionnée principalement par le solde migratoire (ou solde apparent des entrées et sorties) puisqu'il suit les mêmes variations que ce dernier. A partir de la fin des années 1990, c'est le solde naturel qui porte la croissance de la commune. De façon générale, celui-ci fluctue beaucoup moins que le solde migratoire, qui est négatif depuis 1999. Ceci peut traduire une perte d'attractivité de la commune.

Retrouver une meilleure attractivité constitue ainsi un enjeu important dans le PLU.



Variation annuelle moyenne de la population en %	1968 à 1975	à 1975 à 1982	à 1982 à 1990	à 1990 à 1999	à 1999 à 2008	à 2008 à 2013	à 2013 à 2019
Goussainville	6,5	-1,0	0,7	1,1	1,2	0,4	-0,1
CA Roissy Pays de France	3,2	0,9	1,1	0,6	0,6	0,5	0,6
Val d'Oise	2,8	1,3	1,7	0,6	0,6	0,5	0,8

Variation annuelle moyenne de la population par territoire ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019.

Le taux de variation annuelle de la population est globalement en baisse depuis 1968 pour l'intercommunalité et le département, qui sont passés de 3,2% et 2,8% à 0,6% et 0,8% respectivement. Cette diminution a été particulièrement importante entre 1968 et 1975, comme pour Goussainville. Depuis 2008 en revanche, la commune connaît une diminution du taux de variation qui est à -0,1% en 2019, alors que ceux de la CA et du département amorcent une remontée.

Analyse de l'évolution démographique par territoire :

Variation due au solde naturel en %	1968 à 1975	à 1975 à 1982	à 1982 à 1990	à 1990 à 1999	à 1999 à 2008	à 2008 à 2013	à 2013 à 2019
Goussainville	1,5	0,9	1,1	1,0	1,3	1,5	0,4
CA Roissy Pays de France	1,2	1,0	1,1	1,1	1,2	1,3	1,2
Val d'Oise	1	0,9	1	0,9	1	1,1	1

Variation due au solde naturel par territoire ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

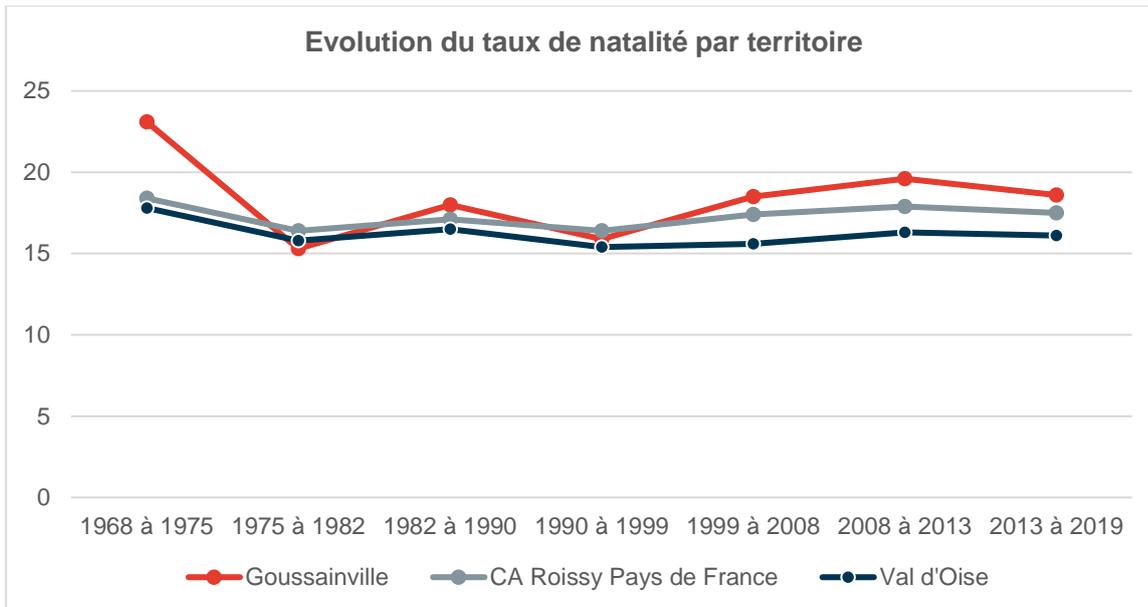
Le taux de variation due au solde naturel de Goussainville connaît une évolution proche de celle de l'intercommunalité et du département (quasi-constante depuis 1975), sauf pour la dernière période observée (2013-2019) où il chute à 0,4% pour la commune alors qu'il est maintenu autour de 1% pour les deux autres échelles territoriales.

Variation due au solde migratoire en %	1968 à 1975	à 1975 à 1982	à 1982 à 1990	à 1990 à 1999	à 1999 à 2008	à 2008 à 2013	à 2013 à 2018
Goussainville	5,0	-1,9	-0,5	0,1	-0,1	-1,0	-1,4
CA Roissy Pays de France	2,0	-0,1	0,0	-0,4	-0,6	-0,8	-0,6
Val d'Oise	1,8	0,4	0,7	-0,3	-0,4	-0,6	-0,3

Variation due au solde migratoire par territoire ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

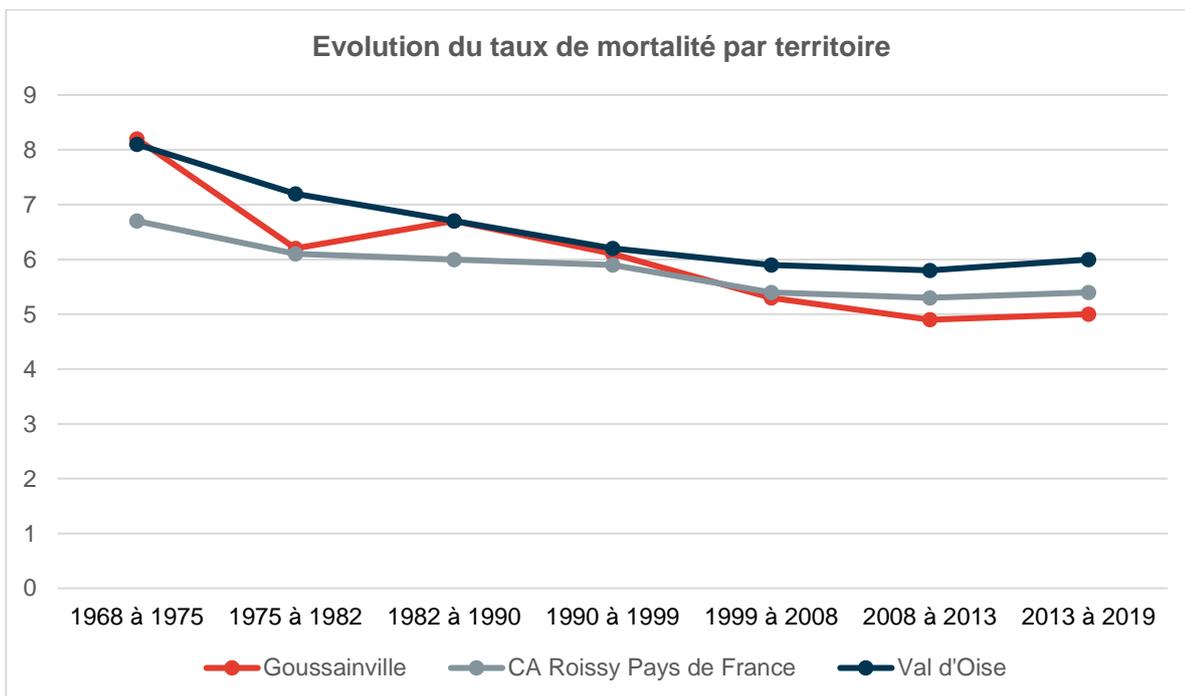
Le taux de variation due au solde migratoire a connu une chute importante entre 1968 et 1982 à Goussainville. Il est ensuite remonté mais baisse de nouveau depuis 1999. Pour la CA comme pour le département, ce taux est négatif depuis 1999.

Il apparaît alors qu'à Goussainville le solde naturel ainsi que le solde migratoire soit en baisse ces dernières années. Cela signifie qu'il y a moins de naissances par rapport au nombre de décès qu'auparavant sur le territoire et que les habitants ont plus tendance à quitter le territoire qu'à s'y installer.



Evolution du taux de natalité par territoire ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

Le taux de natalité de la commune a connu une baisse entre 1968 et 1982 et entre 1990 et 1999. Il reste relativement stable depuis 2008. Il en est de même pour la CA Roissy Pays de France et le Val-d'Oise qui suivent les mêmes variations.



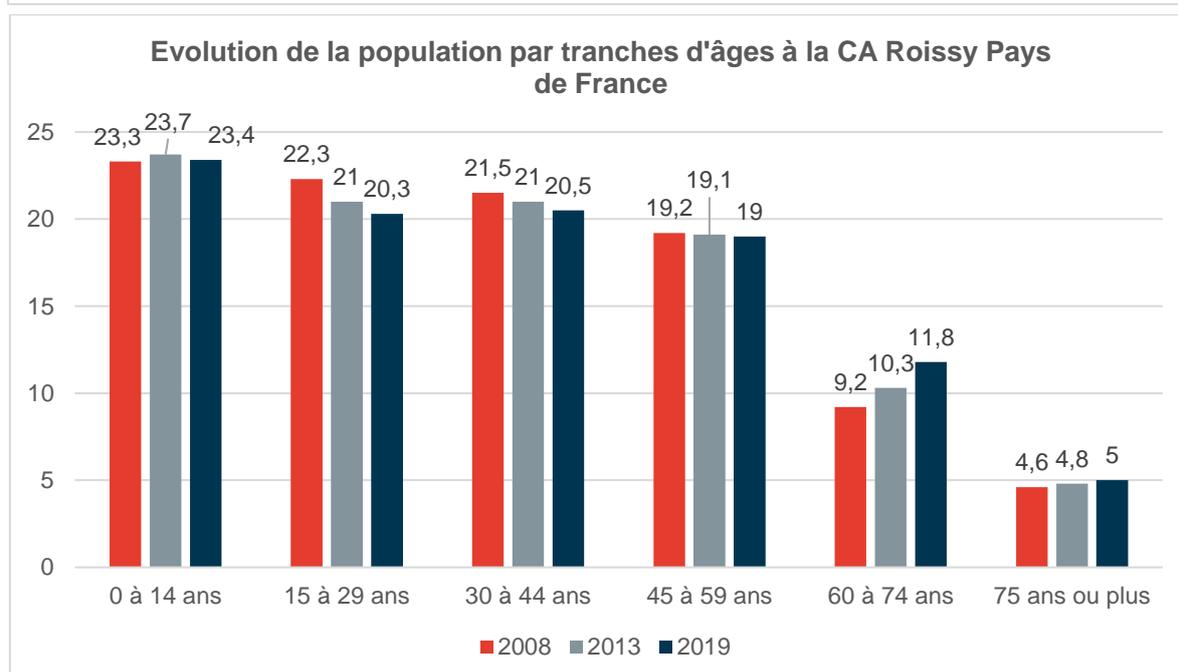
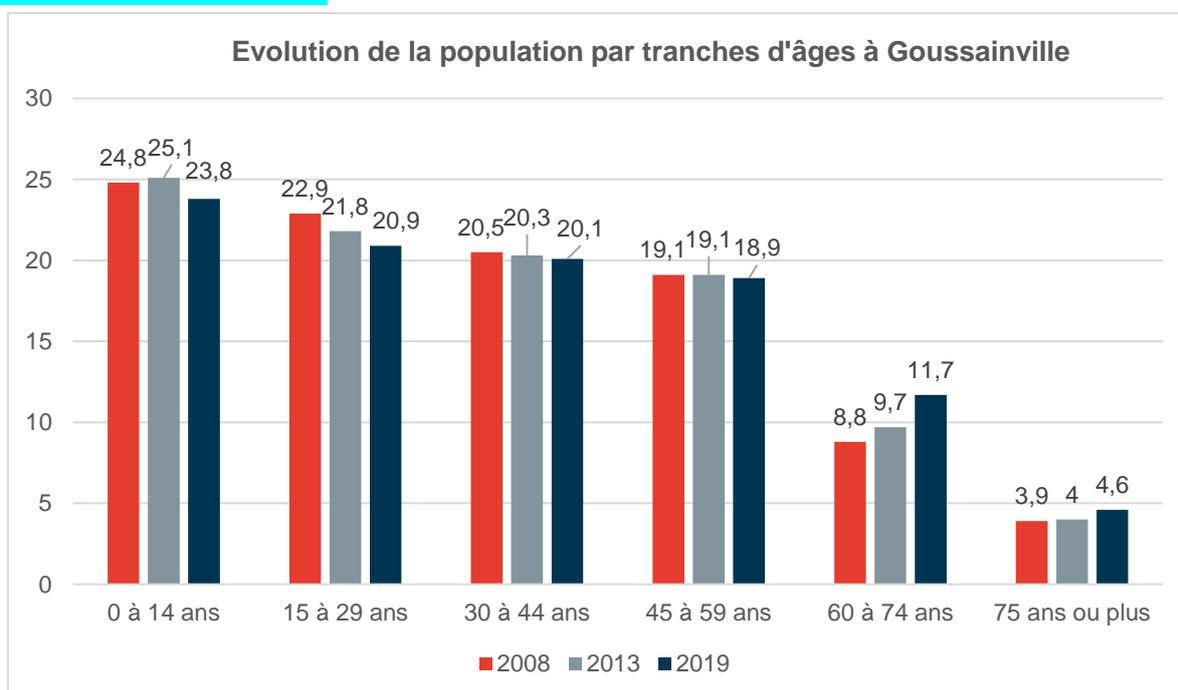
Evolution du taux de mortalité par territoire ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

Le taux de mortalité de la commune, de l'intercommunalité et du département ont tous baissé jusqu'en 2013, puis deviennent relativement stables jusqu'en 2019.

2.2.3 LA STRUCTURE PAR AGE

Si Goussainville reste une ville statistiquement jeune, il est à remarquer que sur la période de 11 ans observée (entre 2008 et 2019), la commune de Goussainville s'inscrit dans la tendance nationale du vieillissement de la population. On constate en effet que la population âgée de plus de 60 ans a augmenté (de 3,6 points), au détriment des populations plus jeunes, dont la part a diminué (de 3 points pour les moins de 29 ans). Néanmoins la population demeure en moyenne plus jeune qu'à l'échelle de l'agglomération. En effet, la part des moins de 30 ans représente 44,7% (contre 43,7% pour la C.A).

Cette tendance s'observe également pour la CA, avec une stabilité néanmoins plus grande pour la population âgée de 0 à 14, dont la proportion n'a pas baissé depuis 2008. La part de la population âgée de 60 ans et plus a augmenté de 3 points. Ce point est à nuancer puisque le département du Val d'Oise est le quatrième département le plus jeune de France avec un âge moyen par habitant s'élevant seulement à 39ans.

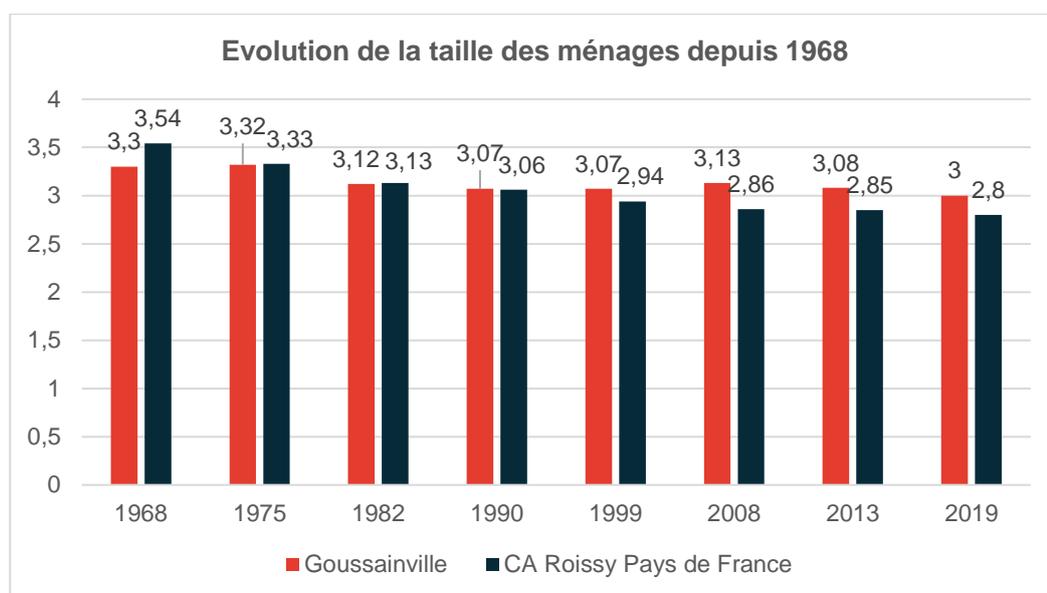


Le vieillissement de la population devra être pris en compte dans l'élaboration du PLU. En effet, il faudra à la fois prévoir des équipements adaptés aux populations âgées, tout en favorisant l'arrivée d'une population plus jeune afin de conserver une croissance démographique positive.

2.2.4 LES MENAGES

Un ménage correspond à l'ensemble des personnes vivant dans un même logement, quel que soit le lien qui les unit. Il peut se réduire à une seule personne.

En plus du phénomène de vieillissement de la population, les changements sociétaux à l'œuvre ces dernières années à l'échelle nationale (séparations, familles monoparentales, décohabitation) engendrent une diminution globale de la taille des ménages. La taille d'un ménage est définie comme le nombre moyen de personne par ménage.



Evolution de la taille des ménages par territoire ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

La commune de Goussainville voit la taille moyenne de ses ménages diminuer, passant de 3,3 en 1968 à 3 en 2019. Elle est restée plutôt stable néanmoins durant l'intervalle de cinquante ans observé. La diminution de la taille des ménages est une tendance observée à l'échelle nationale (3,06 en 1968 contre 2,19 en 2019) et intercommunale (3,54 en 1968 contre 2,8 en 2019). Cette diminution accroît significativement la demande en logement et participe largement au dynamisme de la construction neuve depuis plusieurs années.

Malgré sa diminution, cette valeur reste en-deçà de la moyenne nationale de taille des ménages se limitant à 2,19 personnes par foyer (INSEE). Il subsiste ainsi, un enjeu de desserrement des ménages.

Composition de familles :

Goussainville	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	7 802	100,0	7 855	100,0	7 838	100,0
Couples avec enfant(s)	4 522	58,0	4 704	59,9	4 450	56,8
Familles monoparentales	1 195	15,3	1 356	17,3	1 536	19,6
<i>Hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>175</i>	<i>2,2</i>	<i>181</i>	<i>2,3</i>	<i>258</i>	<i>3,3</i>
<i>Femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>1 020</i>	<i>13,1</i>	<i>1 176</i>	<i>15,0</i>	<i>1 279</i>	<i>16,3</i>
Couples sans enfant	2 085	26,7	1 795	22,9	1 852	23,6

CA Roissy Pays de France	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	87 203	100,0	89 200	100,0	92 961	100,0
Couples avec enfant(s)	47 837	54,9	48 476	54,3	49 240	53,0
Familles monoparentales	14 845	17,0	16 566	18,6	18 993	20,4
<i>Hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>2 255</i>	<i>2,6</i>	<i>2 679</i>	<i>3,0</i>	<i>3 256</i>	<i>3,5</i>
<i>Femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>12 591</i>	<i>14,4</i>	<i>13 887</i>	<i>15,6</i>	<i>15 737</i>	<i>16,9</i>
Couples sans enfant	24 521	28,1	24 157	27,1	24 728	26,6

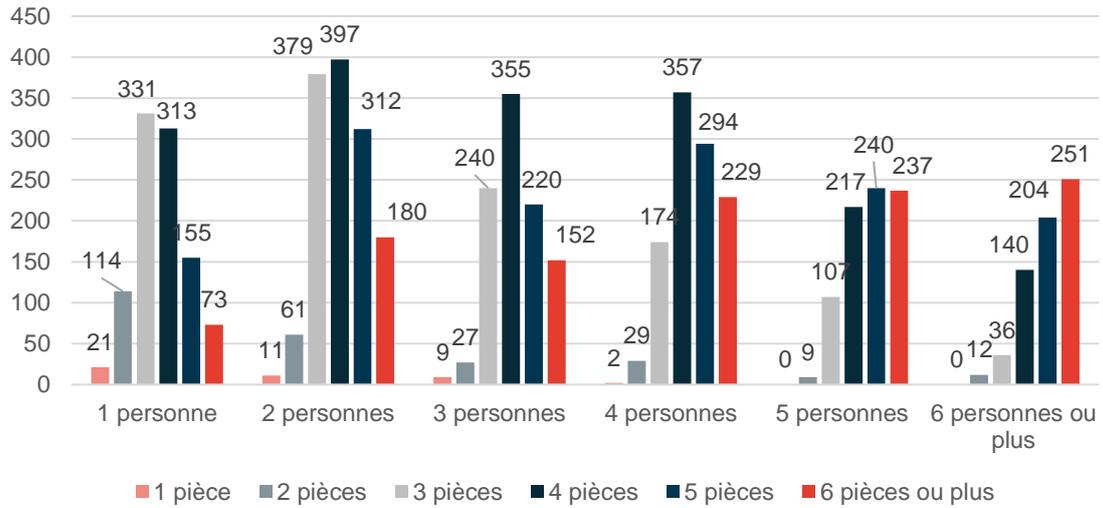
Composition des familles de Goussainville et de la Communauté d'agglomération ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

Le nombre de familles dans la commune reste stable depuis 2008, mais la part des couples avec enfants diminue de 1,2 point et celle des couples sans enfants de 3,1 points. La part des couples avec enfants est tout de même plus élevée pour la commune que pour l'intercommunalité (3,8 points de plus). La part des familles monoparentales quant à elle croît de façon importante (+4,3 points) sur la période considérée, pour atteindre 19,6% en 2019 à Goussainville. Elle est proche de celle de l'intercommunalité qui est de 20,4%. Les femmes seules avec enfant(s) sont bien plus nombreuses que les hommes seuls avec enfant(s), tout comme pour l'intercommunalité.

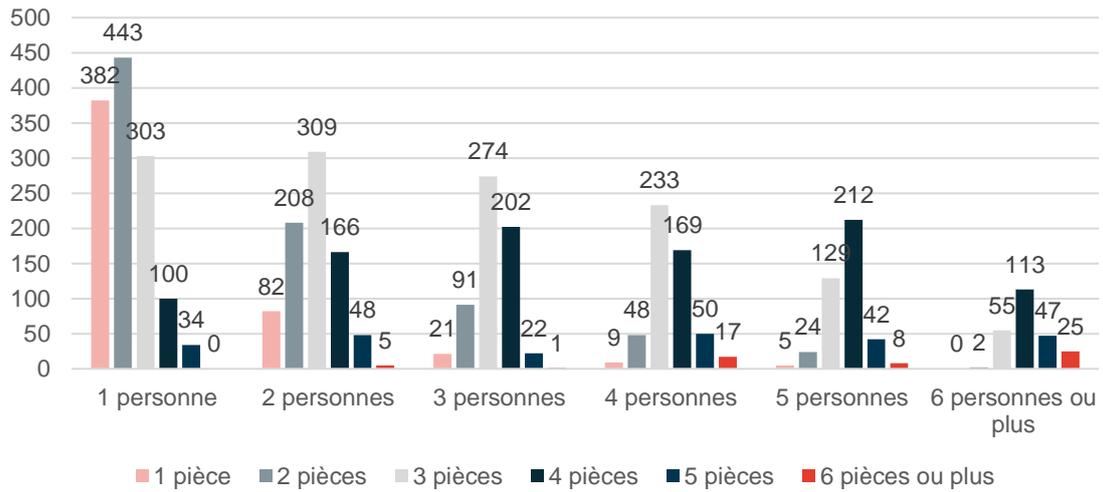
Le phénomène de desserrement des ménages implique qu'un même effectif de population a besoin de logements plus nombreux et plus petits. Cela rend nécessaire de construire davantage de logements afin de répondre aux besoins de tous ses habitats actuels et futurs. Cette augmentation du parc de logements peut permettre un parcours résidentiel au sein de la commune et le maintien d'une population constante.

Le PLU doit donc permettre la production d'une offre de logements adaptée à cette diminution de la taille des ménages.

Résidences principales par nombre de pièces et taille du ménage en 2017 - Maisons



Résidences principales par nombre de pièces et taille du ménage en 2017 - Appartements



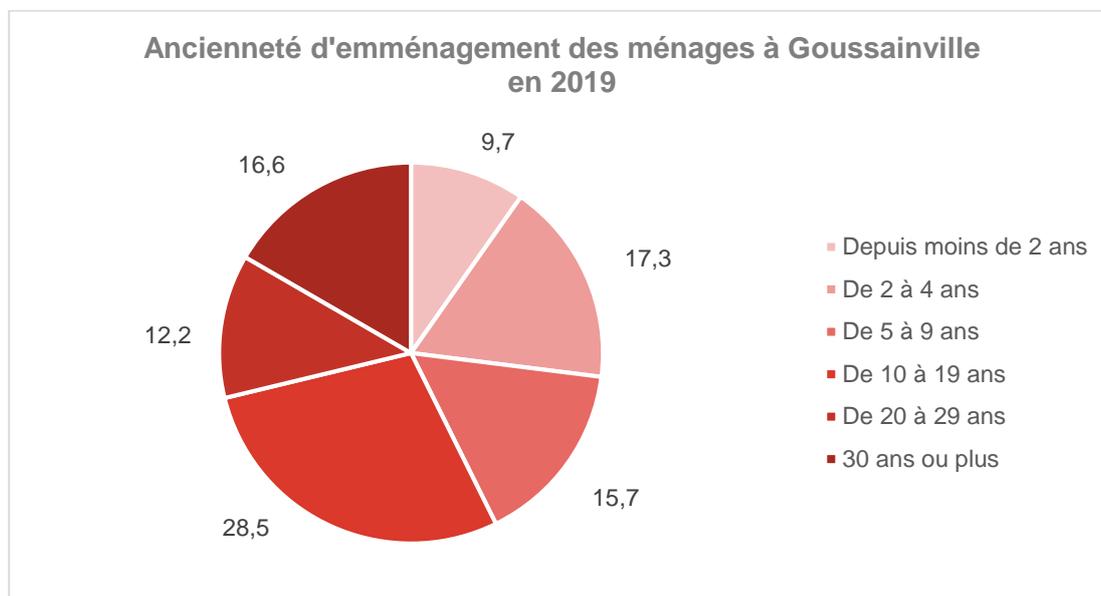
Résidence principales par nombre de pièces et taille du ménages (Maisons et Appartements) ©Insee, RP2017

2.2.5 LA FIXITE DE LA POPULATION

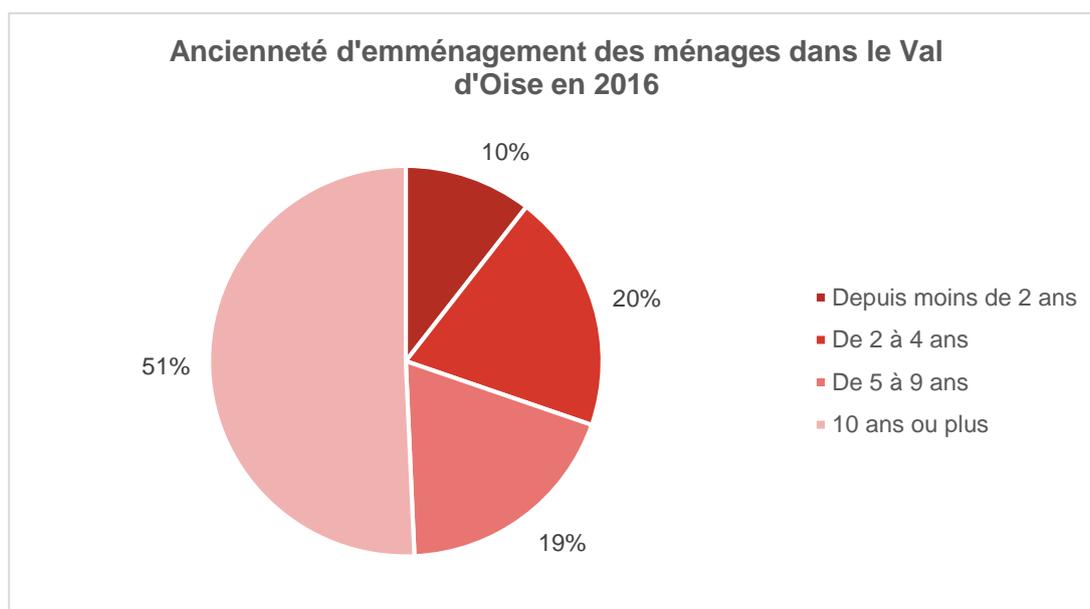
La fixité de la population s'évalue en mesurant le nombre d'habitants restés dans la même commune et dans le même logement d'un recensement à l'autre.

Elle traduit :

- ✓ Le degré d'attachement des habitants à leur ville et à leur logement ;
- ✓ L'adéquation du parc de logements avec les besoins des habitants qui évoluent notamment en fonction :
 - Du nombre de logements sur le marché ;
 - De la fluctuation des prix de vente et de location ;
 - Du type de logements disponibles, adaptés ou non à la transformation des familles (décohabitation, naissance, ...).



Ancienneté des ménages – Goussainville ©Insee, RP2019



Ancienneté des ménages – Val d'Oise ©Insee, RP2016

Plus de la moitié des habitants de Goussainville (57,3%) sont installés depuis au moins 10 ans dans la commune. Cette tendance s'observe également à l'échelle du département.

Le PLU devra prévoir une offre de logements adaptés aux ménages installés depuis peu, afin de leur permettre de poursuivre leur parcours résidentiel sur la commune.

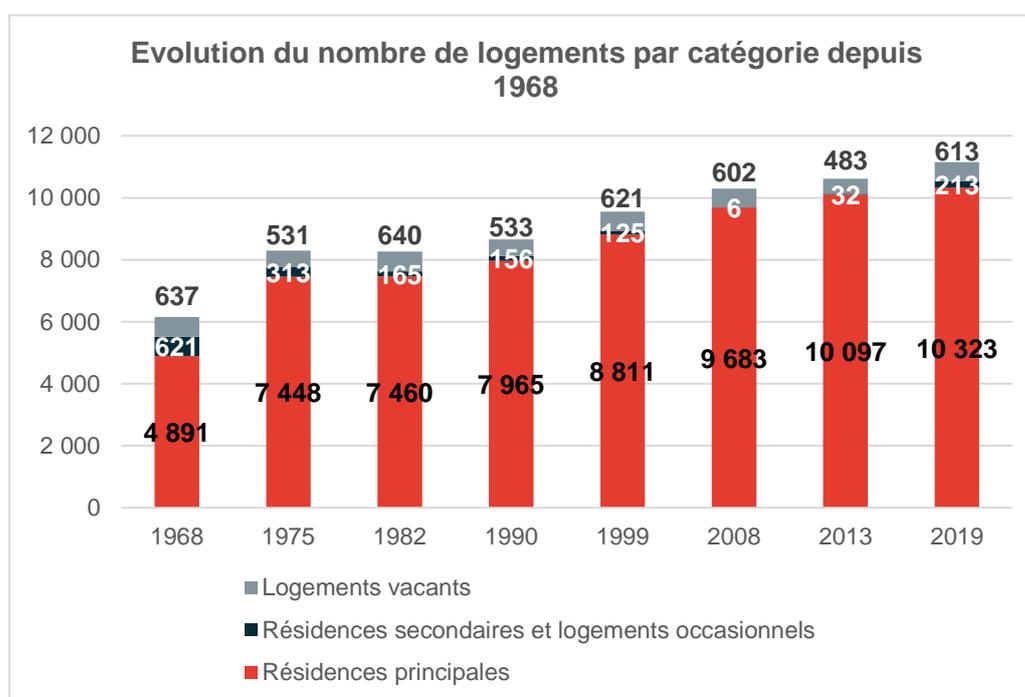
Ce qu'il faut retenir

La tendance vers un vieillissement de la population doit pousser la commune à encourager et maintenir la croissance démographique. La stabilisation de cette courbe démographique afin de retrouver une dynamique maîtrisée est nécessaire. Le PLU devra promouvoir une offre de logements et d'équipements adaptée à la population vieillissante, également à la taille des ménages, tout en favorisant l'arrivée d'une population plus jeune afin de conserver une croissance démographique positive et renforcer l'attractivité de la commune.

2.3 LES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES

2.3.1 EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Ensemble	6 149	8 292	8 265	8 654	9 557	10 291	10 613	11 150
Résidences principales	4 891	7 448	7 460	7 965	8 811	9 683	10 097	10 323
Résidences secondaires et logements occasionnels	621	313	165	156	125	6	32	213
Logements vacants	637	531	640	533	621	602	483	613

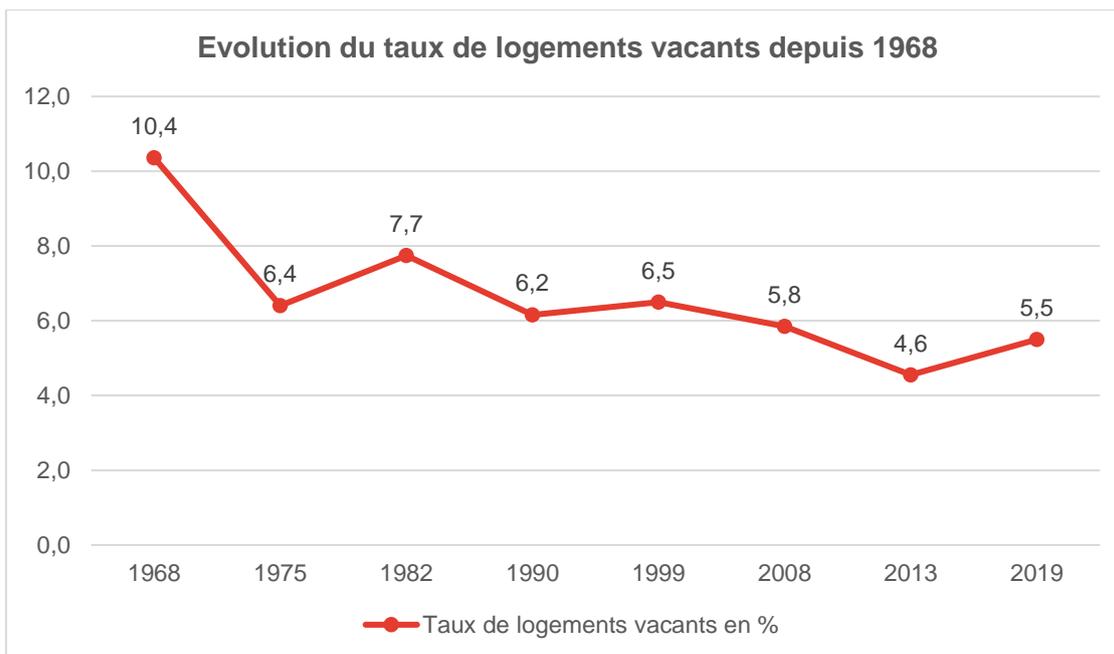


Evolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968 ©Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019

Depuis 1968, le nombre de logements a fortement augmenté. Les résidences principales sont très majoritaires. Cette forte augmentation des logements s'explique par deux facteurs principaux :

- ✓ L'augmentation du nombre d'habitants ;
- ✓ La diminution de la taille des ménages, qui implique, qu'à population égale, le nombre de logements augmente.

Le nombre de résidences secondaires a connu une chute très importante entre 1968 et 2008, mais est en augmentation depuis. On en recense 213 en 2019, ce qui représente 1,9% du parc de logements, celle de l'intercommunalité étant de 1%.



Evolution du taux de logements vacants à Goussainville ©Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019

Selon l'INSEE, un logement est vacant s'il est inoccupé et :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).

Le taux de vacance a globalement connu une baisse de 5 points depuis 1968, malgré une légère hausse sur la période 1975-1982 et depuis 2013. Le taux de vacances des logements actuels (5,5%) n'est pas inquiétant puisqu'il est considéré qu'un taux de vacance de l'ordre de 5% est nécessaire pour assurer une bonne rotation de la population au sein du parc de logements. Le taux de la commune est donc proche de cette recommandation.

2.3.2 LE RYTHME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Logements autorisés entre 2012 et 2021 (source : Sitaldel)					
	Individuel pur	Individuel groupé	Collectif	Résidence	Total
2012	11	8	0	0	19
2013	20	0	0	0	20
2014	15	0	31	0	46
2015	16	2	203	0	221
2016	23	27	168	0	218
2017	13	2	226	0	241
2018	19	11	23	0	53
2019	24	3	12	0	39
2020	16	4	0	0	20
2021	15	12	6	0	33
TOTAL	172	69	669	0	910

Logements autorisés entre 2012 et 2021 ©Sitaldel

Selon l'INSEE, « on distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons :

- individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ;
- individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux). »

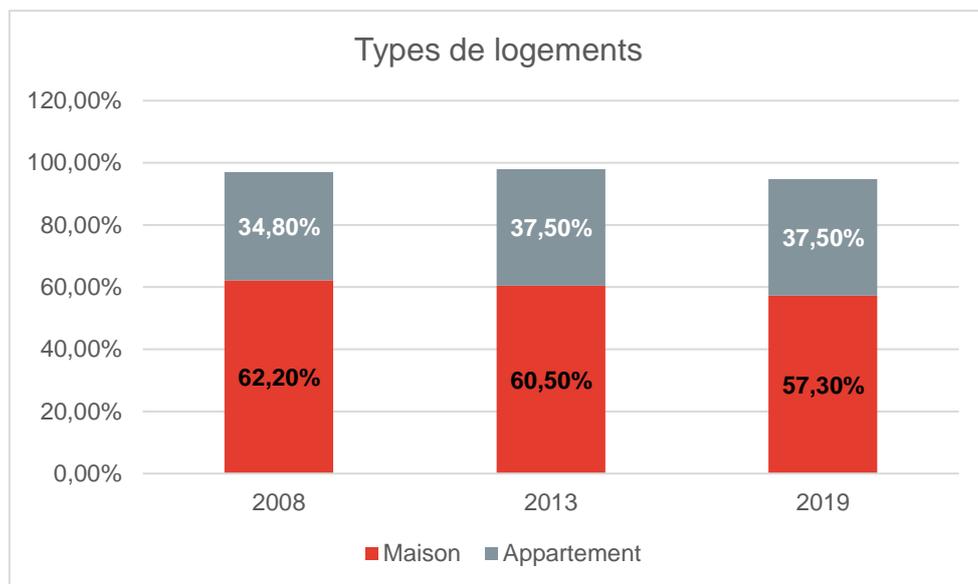
Les logements collectifs sont la typologie dominante dans la construction récente : ils représentent 73% des nouvelles constructions depuis 2012 et de nouveaux projets sont enregistrés chaque année. En 2017, plus 93% des logements autorisés étaient du collectif.

Concernant les logements individuels, l'individuel pur suit un rythme de construction plutôt constant alors que l'individuel groupé est plus occasionnel. Les logements individuels dans leur ensemble représentent 26% des nouveaux projets depuis 2012.

La construction de résidences est inexistante au cours de la période 2012-2021.

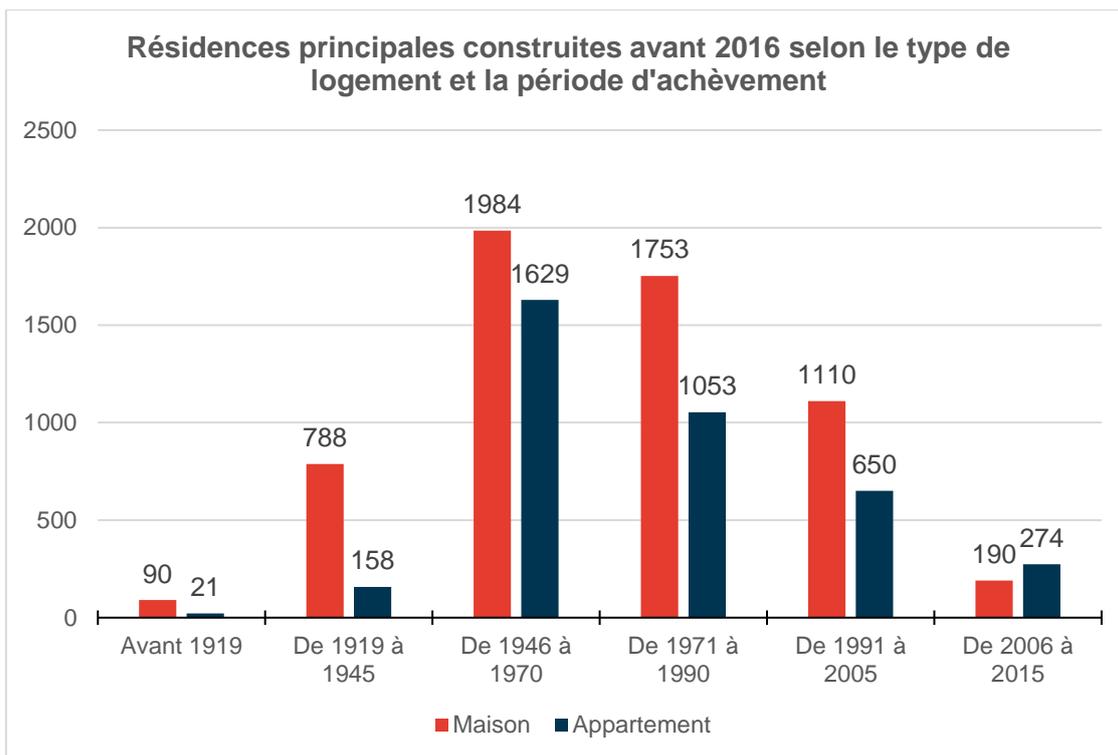
2.3.3 TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

	2008	2013	2019
Maison	6 405 (62,2%)	6 421 (60,5%)	6 391 (57,3%)
Appartement	3 577 (34,8%)	3 978 (37,5%)	4 178 (37,5%)



■ Typologie des logements à Goussainville ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019.

Si ce sont surtout les appartements qui connaissent une augmentation en nombre depuis 2008 à Goussainville (alors que la part des maisons baisse légèrement), les maisons individuelles restent le produit dominant sur le territoire.



	Maison	Appartement
Avant 1919	90	21
De 1919 à 1945	788	158
De 1946 à 1970	1 984	1 629
De 1971 à 1990	1 753	1 053
De 1991 à 2005	1 110	650
De 2006 à 2015	190	274

Résidences principales construites avant 2016 selon le type de logement et la période d'achèvement. ©Insee, RP2019.

Le patrimoine immobilier ancien (construit avant 1945) ne représente que 11,1% du parc des résidences principales de type maison ou appartement. Après 1945, la construction des résidences se répartit comme suit :

- 37,2% des résidences principales ont été construites sur la période 1946-1970 ;
- 28,9% sur la période 1971-1990 ;
- 18,1% sur la période 1991-2005 ;
- 4,8% sur la période 2006-2015.

Confort des résidences principales (INSEE) :

	2008	2013	2019
Ensemble	9 683 (100%)	10 097 (100%)	10 323 (100%)
Salle de bain avec baignoire ou douche	9 231 (95,3%)	9 649 (95,6%)	9 612 (93,1%)
Chauffage central collectif	2 473 (25,5%)	2 423 (24%)	2 539 (24,6%)
Chauffage central individuel	5 206 (53,8%)	5 098 (50,5%)	5 097 (49,4%)
Chauffage individuel « tout électrique »	1 596 (16,5%)	2 173 (21,5%)	2 294 (22,2%)

Statut d'occupation et combustible principal des résidences principales en 2008 (INSEE) :

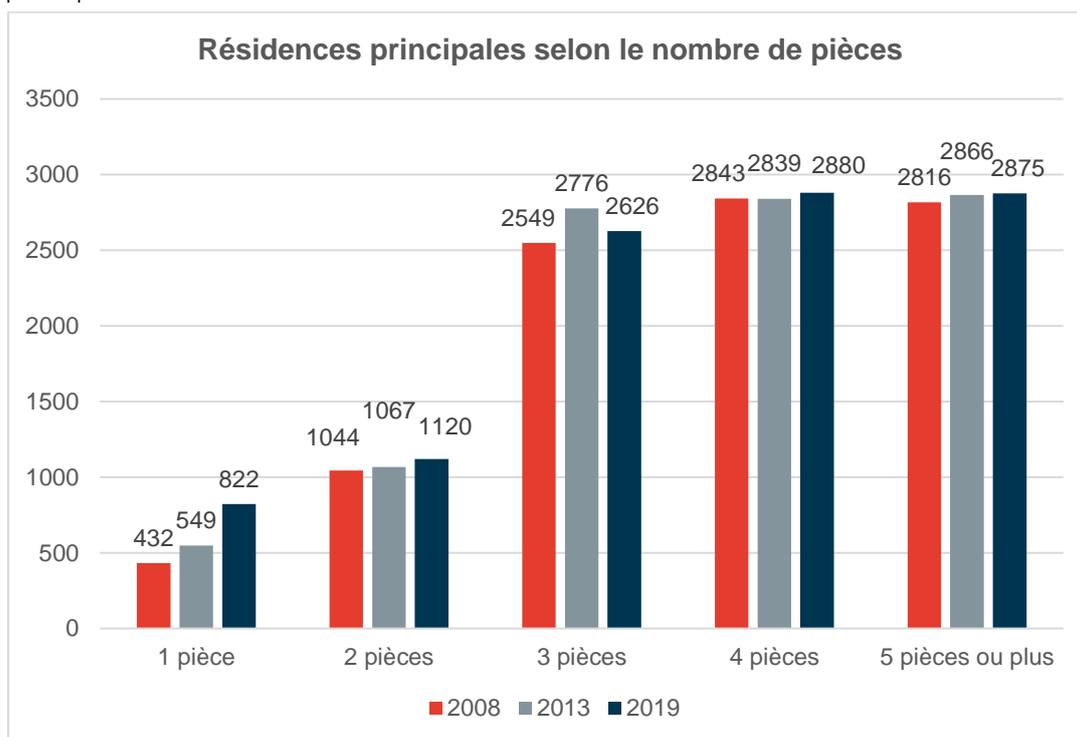
	Chauffage urbain	Gaz de ville ou de réseau	Fioul (mazout)	Electricité	Gaz en bouteille ou en citerne	Autre	Ensemble
Propriétaire	0	3 374	714	1 166	49	248	5 551
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM	20	287	77	573	0	24	981
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM	1 016	1 423	138	165	3	16	2 761
Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel	3	30	66	97	3	6	204
Logé gratuitement	3	78	22	77	5	0	186
Ensemble	1 041	5 192	1 017	2 078	61	294	9 683

Etant donné que 48% des résidences principales à Goussainville ont été construites avant 1970, soit avant la première réglementation thermique (RT) de 1974, on peut considérer qu'une proportion au moins aussi importante de logements ne possède pas un bon niveau de performance énergétique. Faire face à la précarité énergétique des logements, notamment les plus anciens, est donc un enjeu à prendre en compte. La grande majorité des logements à Goussainville est toutefois dotée d'éléments de confort principaux tels que le chauffage et la douche ou baignoire. Toutefois ce taux est en baisse depuis 2013. Cette baisse pourrait être associée aux nombreuses divisions pavillonnaires non déclarée qui génèrent parfois des logements insalubres.

La loi Climat et Résilience instaure de nouvelles obligations en matière de rénovation et de performance énergétique des bâtiments qui pourront impacter la mise en vente ou en location des logements.

2.3.4 LA TAILLE DES LOGEMENTS

La commune dispose principalement d'une offre de logements de moyenne et grande tailles, de 3, 4 et 5 pièces ou plus. Les logements de 4 pièces et de 5 pièces ou plus constituent 55,8% des résidences principales.



	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	9 683	100,0	10 097	100,0	10 323	100,0
1 pièce	432	4,5	549	5,4	822	8,0
2 pièces	1 044	10,8	1 067	10,6	1 120	10,8
3 pièces	2 549	26,3	2 776	27,5	2 626	25,4
4 pièces	2 843	29,4	2 839	28,1	2 880	27,9
5 pièces ou plus	2 816	29,1	2 866	28,4	2 875	27,9

Résidences principales selon le nombre de pièces ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

La taille des logements a peu changé depuis 2008. C'est la part des logements à une pièce qui a le plus augmenté depuis 2008 : celle-ci a doublé pour atteindre 8% en 2019. La majorité des logements est de taille moyenne, avec 53,3% des logements qui ont 3 ou 4 pièces en 2019.

En 2019, le nombre moyen de pièces des résidences principales est de 3,7 à Goussainville, ce qui est très proche de la moyenne de l'intercommunalité de 3,8.

Ensemble des résidences principales selon l'âge de la personne de référence (INSEE) :

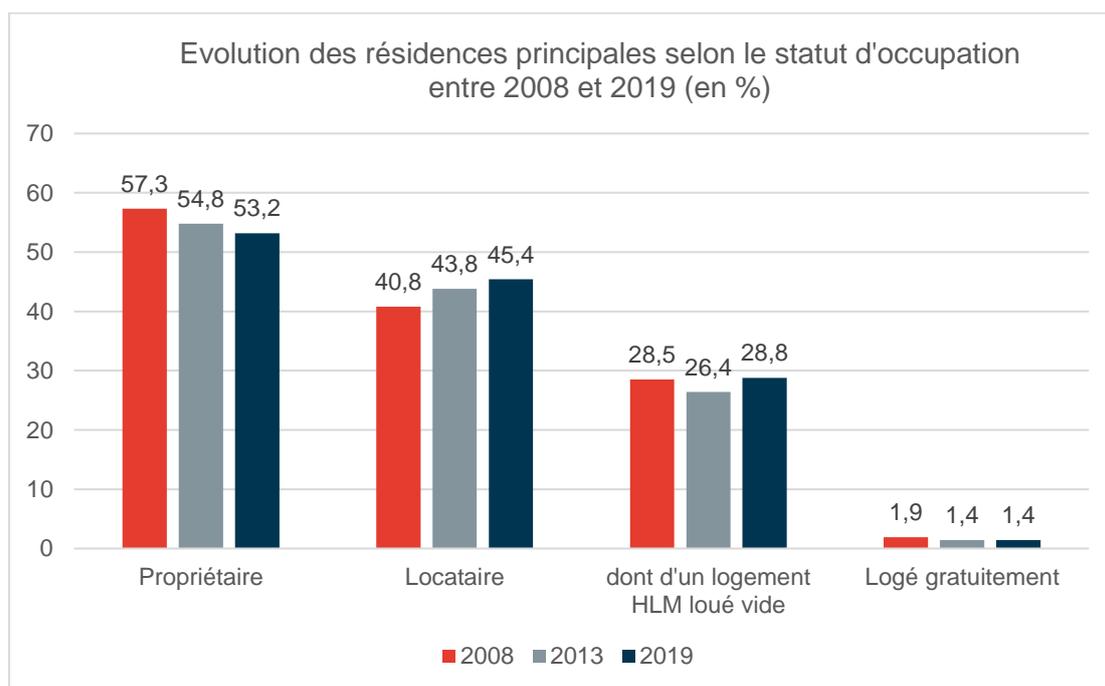
	Moins de 20 ans	20-24 ans	25-39 ans	40-54 ans	55-64 ans	65-79 ans	80 ans et +	Ensemble
1 pièce	5	27	286	258	113	78	55	822
2 pièces	4	20	401	338	134	162	62	1 120
3 pièces	6	37	690	825	496	371	201	2 626
4 pièces	0	18	550	1 080	626	428	178	2 880
5 pièces	0	19	243	768	424	245	71	1 737
6 pièces et +	1	15	182	498	290	127	25	1 138
Ensemble	15	136	2 353	3 733	2 084	1 411	591	10 323

Ensemble des résidences principales selon l'âge de la personne de référence et le nombre de pièces. ©Insee, RP2019

Des données plus précises concernant les populations résidentes permettent de définir quelques profils « types » :

- Les 20-24 ans vivent dans des logements de 4 pièces ou moins.
- Les 25-39 ans vivent principalement dans des logements de 3 ou 4 pièces, parfois moins.
- Les 25-39 ans vivent davantage en appartement qu'en maison, alors que c'est la tendance inverse pour leurs aînés.
- Les 40-54 ans vivent dans des logements de 3 à 5 pièces en majorité.
- Les catégories plus âgées vivent majoritairement dans des maisons de taille moyenne à grande. Lorsqu'ils sont en appartements, ceux-ci sont de taille moyenne à petite.

2.3.5 LE STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES



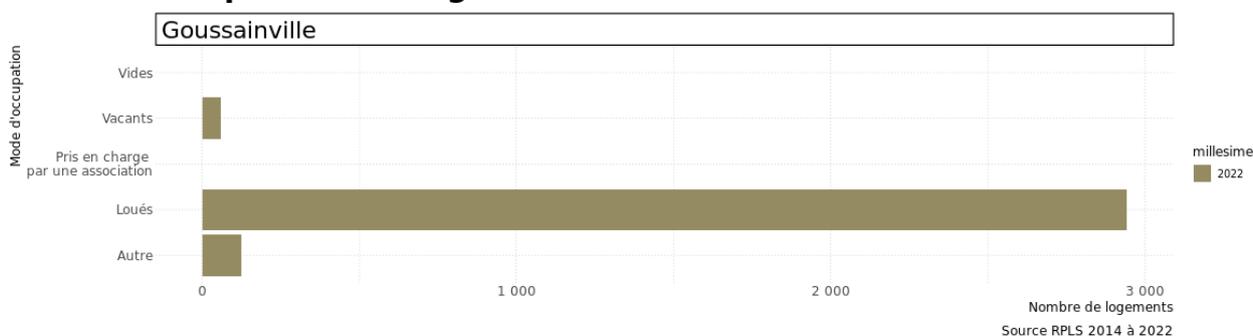
	2008		2013		2019	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	9 683	100	10 097	100	10 323	100
Propriétaire	5 551	57,3	5 530	54,8	5 491	53,2
Locataire	3 946	40,8	4 426	43,8	4 689	45,4
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	<i>2 761</i>	<i>28,5</i>	<i>2 665</i>	<i>26,4</i>	<i>2 973</i>	<i>28,8</i>
Logé gratuitement	186	1,9	141	1,4	144	1,4

Résidences principales selon le statut d'occupation. ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

En 2019, 53,2% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires et 45,4% par des locataires. Toutefois, cette tendance a commencé à s'inverser depuis 2008 puisque la part de propriétaires a diminué (de 4,1 points) en 10 ans, au profit des locataires dont la part a augmenté (de 4,6 points).

Millesime	Zone	Parc Social		Mode d'occupation						
		Logements sociaux	Parc total	Loués	Vacants	Vides	Pris en charge par une association	Autre	Mises en service	Logements en QPV
2022	Goussainville	3 134	3 134	2 943	59	s	s	123	29	2 560

Mode d'occupation des logements



Données sur le parc locatif des Bailleurs Sociaux – Goussainville. Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

Au 1^{er} janvier 2022, le parc de logement de la commune comptait 2943 logements sociaux occupés pour 3134 logements sociaux mis en location.

Comparatif avec l'intercommunalité et le département en 2019 :

	Propriétaire	Locataire	Logé gratuitement
Goussainville	53,2%	45,4%	1,4%
CA Roissy Pays de France	51,8%	46,5%	1,7%
Val d'Oise	55,9%	42,2%	1,9%

©Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Les proportions de propriétaires, locataires et logés gratuitement dans la commune de Goussainville sont plutôt proches de celles de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France ainsi que du département du Val d'Oise.

	Propriétaire	Locataire ou sous locataire d'un logement loué vide non HLM	Locataire ou sous locataire d'un logement loué vide HLM	Locataire ou sous locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel	Logé gratuitement	Ensemble
Appartements						
1 pièce	24	261	90	119	6	500
2 pièces	102	412	283	17	3	816
3 pièces	88	238	951	19	7	1 303
4 pièces	34	64	857	6	1	962
5 pièces	8	19	214	3	0	243
6 pièces ou +	2	12	42	0	0	57
Ensemble	258	1 005	2 437	163	17	3 880
Maisons						
1 pièce	13	22	0	3	5	43
2 pièces	157	47	30	5	13	252
3 pièces	1 003	161	69	8	26	1 267
4 pièces	1 557	131	50	6	35	1 780
5 pièces	1 321	51	22	5	26	1 425
6 pièces ou +	1 039	53	9	3	19	1 122
Ensemble	5 090	465	181	30	124	5 890

Nombre de pièces et statut d'occupation ©Insee, RP2017

Les appartements correspondent pour une grande partie à des 3 pièces et sont occupés par des locataires ou sous locataires d'un logement loué vide de type HLM puis en second lieu par leurs propriétaires. Les maisons quant à elles possèdent majoritairement 4 ou 5 pièces voire plus et sont occupées très largement par leurs propriétaires.

Ce qu'il faut retenir

L'un des enjeux du PLU est de poursuivre l'effort de diversification de l'offre de logement (typologie, taille...) **sur les secteurs du Contrat de Développement Territorial et de projets, en préservant le secteur pavillonnaire.** En effet, la maison individuelle reste dominante mais est également soumise à des divisions internes difficilement quantifiables.

Par ailleurs, le parc de logements individuels, majoritairement édifié avant 1975 devra faire l'objet de réhabilitations thermiques.

2.3.6 LE MAINTIEN DE LA POPULATION SUR LA PERIODE 2013-2019 : LE BESOIN EN LOGEMENTS

Ce chapitre a pour objectif de permettre de définir la future offre résidentielle de la commune, tant dans sa dimension quantitative (le « point mort ») que dans sa dimension qualitative (typologie et nature des logements, « usages » du foncier).

RAPPEL DE LA DEFINITION ET DE L'OBJECTIF DU POINT MORT :

Le point mort correspond au nombre de logements à construire pour maintenir la population à son niveau initial. En effet, compte tenu du desserrement de la population (de moins en moins de personnes par ménage et par logement), mais aussi de la démolition ou la rénovation du parc ancien, et le cas échéant de l'évolution de la vacance, il faut davantage de logements pour loger un même nombre d'habitants. La production de nouveaux logements ne se traduit alors pas nécessairement par une augmentation en conséquence de l'offre de résidences principales.

Le but est donc de calculer le nombre de logements nécessaire au maintien de la population de Goussainville entre 2013 et 2019.

Seront étudiés quatre phénomènes qui participent à l'évolution du parc de logement :

- **LE PHENOMENE DE DESSERREMENT**

Le parc de logement se doit de répondre à l'évolution des comportements sociaux. En l'occurrence, le territoire français dans sa globalité se voit observer une baisse significative de la taille des ménages depuis plusieurs années, due à l'augmentation des divorces, du nombre de familles monoparentales et du vieillissement de la population. Un plus grand nombre de logement doit alors être nécessaire pour loger le même nombre d'habitants.

- **LE PHENOMENE DE RENOUVELLEMENT**

Parallèlement à la construction de nouveaux logements, certains logements sont démolis, abandonnés ou affectés à un autre usage (commerces, bureaux...). Ceci correspond au phénomène de « renouvellement » ce qui n'entraîne alors pas autant de nouveaux logements que de constructions réalisées. Parfois, à l'inverse, ce phénomène se produit dans le sens d'une nouvelle production de logements : des locaux d'activités sont au contraire transformés en logements, ou des logements divisés en plusieurs logements supplémentaires.

Le renouvellement se calcule en comparant le nombre de logements construits durant une période intercensitaire et la variation du parc total de logements durant la même période.

- **LA VARIATION DES LOGEMENTS VACANTS ET DES RESIDENCES SECONDAIRES**

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et permettre aux habitants d'une ville de changer d'habitation en fonction de leurs besoins (naissance, départ des enfants, séparation...)

Cependant, l'importance du parc de logements vacants est fluctuante : l'insuffisance de logements provoque une réduction du nombre de logements vacants ; à l'inverse, une offre abondante ou un parc ancien, vétuste, engendre une augmentation du nombre de logements vacants.

La variation négative de résidences secondaires et des logements vacants signifie le plus souvent que des résidences secondaires et des logements initialement inoccupés sont devenus des résidences principales occupées en permanence.

A. LE PHENOMENE DE RENOUVELLEMENT

Phénomène de renouvellement (bilan des changements d'affectation) entre 2013 et 2019	
Evolution du nombre de logements (A)	537
Estimation du nombre de logements achevés sur la période (B)	603
Impact du phénomène de renouvellement en nombre de logements (C=A-B)	-66
Taux de renouvellement annuel en % (C/nombre de logements en 2013/nombre d'années)	-0.001%

La différence signifie que 66 logements ont soit été détruits pour permettre la construction de nouveaux logements, ou ont été affectés à une autre destination.

B. LE PHENOMENE DE DESSERREMENT

Le nombre de résidents par logements diminue, ce qui crée un desserrement de la population dans le parc. **Ainsi, à population égale, une augmentation du nombre de logements est nécessaire pour faire face à ce phénomène.** Le phénomène de desserrement de la population a contribué à la consommation de logements pouvant être évaluée comme suit :

Impact de l'évolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale entre 2013 et 2019 à Goussainville	
Nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2013 (A)	3,08
Nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2019 (B)	3,00
Population des résidences principales en 2013 (C)	31 212
Nombre de résidences principales nécessaires en 2019 pour loger une population dont l'effectif est égal à celui de 2013 (D=C/B)	10 404
Nombre de résidences principales en 2013 (E)	10 097
Impact en nombre de logements de l'évolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale (D-E)	307

Impact de l'évolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale entre 2013 et 2019 dans la CARPF	
Nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2013 (A)	2.85
Nombre moyen d'occupants par résidence principale en 2019 (B)	2.80
Population des résidences principales en 2013 (C)	337 717
Nombre de résidences principales nécessaires en 2019 pour loger une population dont l'effectif est égal à celui de 2013 (D=C/B)	120 613
Nombre de résidences principales en 2013 (E)	124 556
Impact en nombre de logements de l'évolution du nombre moyen d'occupants par résidence principale (D-E)	-3 943

Ainsi, la production de 307 logements était nécessaire pour compenser le phénomène de desserrement de la population sur la période 2013-2019. A l'échelle de l'intercommunalité, la production de logement a surpassé le besoin de création de logements.

C. LE PHENOMENE DE VACANCE

En 2019, le taux de vacance était de 5,5% à Goussainville. Ce taux est légèrement supérieur à la norme de 5% recommandée qui peut indiquer que l'offre est un peu plus abondante que nécessaire. Mais ce taux demeure somme toute idéal.

Années	Nombre de logements vacants	Evolution
1968	637	
1975	531	-106
1982	640	+109
1990	533	-107
1999	621	+88
2008	602	-19
2013	483	-119
2019	613	+130

Evolution du nombre de logements vacant. ©Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

D. LES RESIDENCES SECONDAIRES

Après avoir connu deux chutes importantes sur la période 1968-1982 et sur la période 1999-2008, le nombre de résidences secondaire est reparti sur une tendance à la hausse depuis 2013. En 2019, le nombre de résidences secondaires est de 213 à Goussainville et il ne représente que 1,9% du parc de logements.

Années	Nombre de résidences secondaires	Evolution
1968	621	
1975	313	-308
1982	165	-148
1990	156	-9
1999	125	-31
2008	6	-119
2013	32	+26
2019	213	+181

Evolution du nombre de résidences secondaires Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

RECAPITULATIF PAR PERIODE INTERCENSITAIRE

Récapitulatif pour la période intercensitaire entre 2013 et 2019			
Phénomène de renouvellement :	-66	Estimation du nombre de logements achevés sur la période (B) :	603
Evolution du nb moyen d'occupants par RP :	307	Différence par rapport au point mort (C=B-A) :	51
Variation des logements vacants :	130	Nombre moyen d'occupants par RP en 2019 (D) :	3,00
Variation des résidences secondaires :	181	Impact en nombre d'habitants du déficit en logements créés (CxD) :	-243
TOTAL (A)	552	Evolution du nombre d'habitants selon l'INSEE entre 2013 et 2019 :	-144

603 logements neufs ont été achevés durant cette même période (données SITADEL), soit 51 de plus que le besoin en logements défini par le point mort.

Le point mort qui est de 552 est positif parce qu'un besoin en logements existe sur la commune. Mais le nombre de logements neufs achevés sur la période, qui est de 603 logements, est supérieur. L'enjeu pour la commune est donc d'accroître son attractivité et de mieux répondre aux besoins en logements.

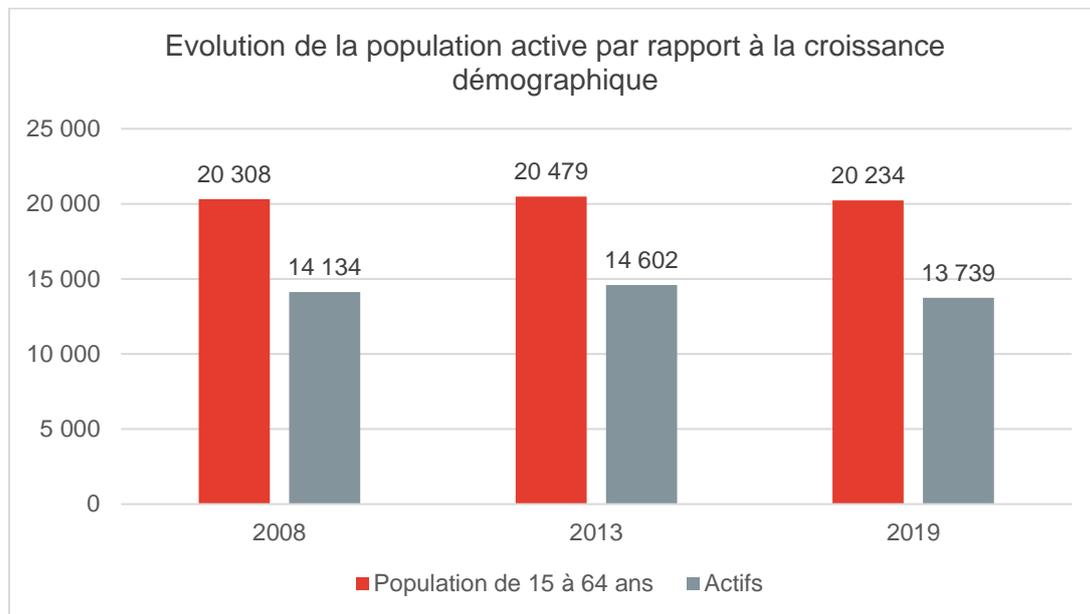
Ce qu'il faut retenir

Le parc de logements dispose des caractéristiques d'un parc résidentiel varié, et conjugue des formes pavillonnaires plus ou moins denses ainsi que des bâtiments collectifs. Mais le produit dominant sur le territoire demeure tout de même la maison individuelle, malgré l'augmentation de la construction des logements collectifs observée. Il y a une quasi-totalité de résidences principales pour l'ensemble du parc de logements.

Les enjeux pour la ville de Goussainville concernant son offre de logements sont multiples : il s'agit de répondre aux objectifs de densification indiqués dans le SDRIF tout en développant une offre de formes d'habitat adaptée au vieillissement de la population et à celle des familles existantes et à venir en cohérence avec le Plan d'Exposition au Bruit. Dans cette optique, résorber et requalifier des espaces urbains en friches situés à proximité de centralités attractives ou connectés aux réseaux de transports en commun pourrait répondre à cet enjeu en y développant une nouvelle offre de logement adaptée.

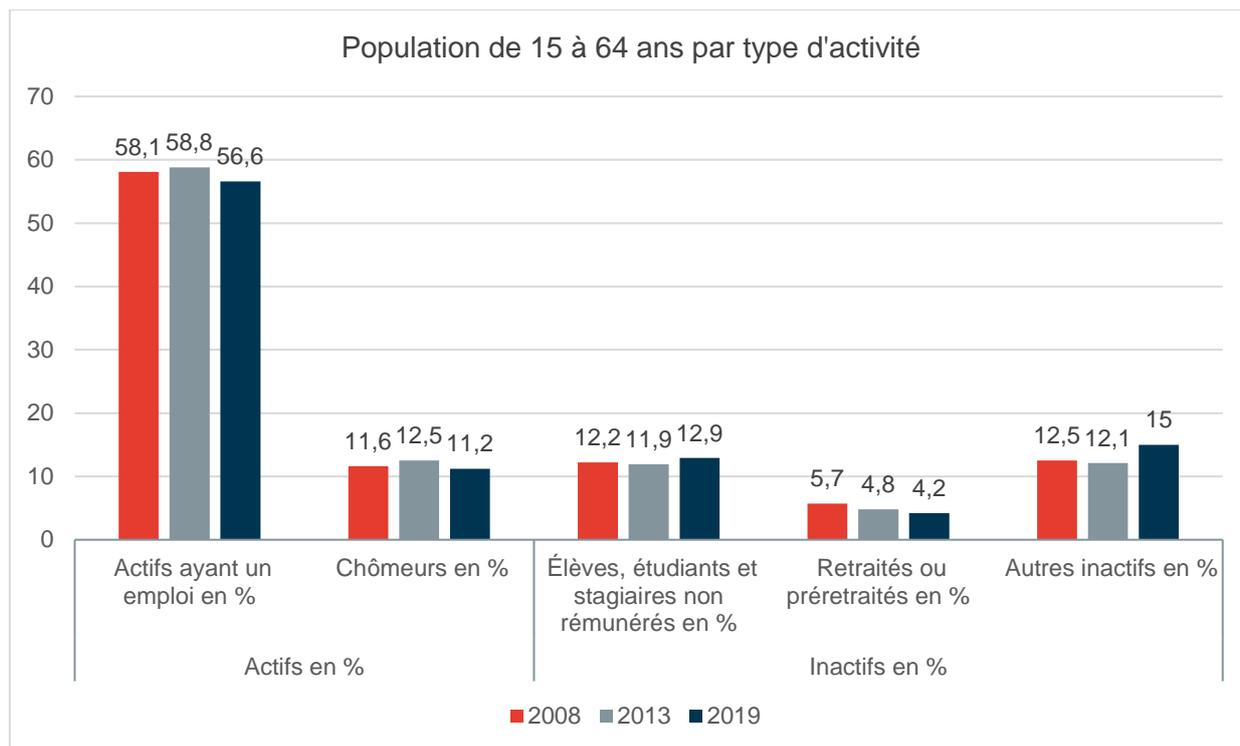
2.4 LES DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

2.4.1 LA POPULATION ACTIVE



Population active par rapport à l'évolution de la population des 15-64 ans. ©Insee RP2008, RP2013 et RP2019.

La population active est légèrement en baisse depuis 2008 (-2,8%) alors que la part des 15-64 ans reste plutôt stable et n'a diminué que de 0,36% depuis 2008.



Activité de la population de 15 à 64 ans. ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019.

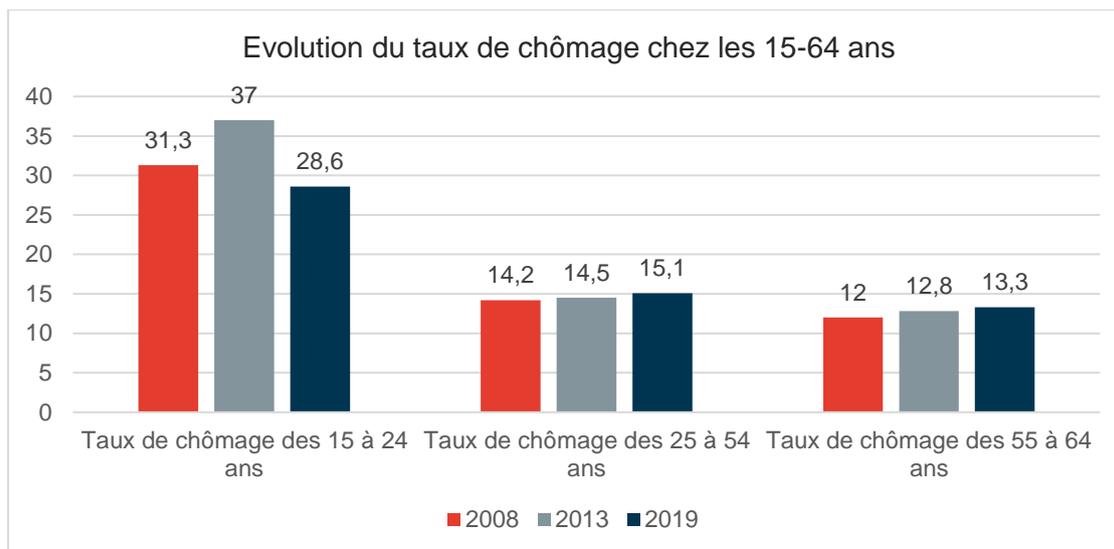
Le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) a légèrement baissé (-1,7 points) en 10 ans, tandis que la part des inactifs a légèrement augmenté (+1,7 points). En 2019, 67,9% de la population de Goussainville est active et 32,1% est inactive. Le taux d'activité de la population goussainvilloise est donc inférieur au taux national pour l'année 2019, qui était de 71,7%.

A l'échelle du Val d'Oise, on remarque au sein de la part d'inactifs que la part d'élèves et étudiants ainsi que celle des retraités restent conformes à la moyenne. Cependant, la part d'autres inactifs n'est que de 9% alors qu'elle s'élève à 15% à Goussainville. Cette forte proportion d'hommes et femmes au foyer, de détenus ou de personnes en incapacité de travailler est significative.

Taux de Chômage (en %)	2008	2013	2019
Nombre de chômeurs (au sens du recensement)	2 348	2 556	2 272
Goussainville	11,6%	12,5%	11,2%
<i>CA Roissy Pays de France</i>	<i>10,1%</i>	<i>11,2%</i>	<i>11%</i>

Taux de chômage. ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

Le taux de chômage de Goussainville en 2019 est assez proche de celui de l'intercommunalité (11%), mais supérieur au taux de chômage national qui était de 8,4% la même année, ce qui fait un écart de 2,8 points.



Taux de chômage par tranche d'âge ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019.

Le taux de chômage a diminué entre 2008 et 2019 de 2,7 points pour les 15-24 ans alors qu'il a augmenté de 0,9 points et de 1,3 points chez les 25-54 ans et les 55-64 ans.

	2008	2013	2019
Nombre d'emplois dans la zone	7 992	8 026	8 285
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	11 838	12 129	11 546

Emploi et activité. ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019.

Le nombre d'emplois dans la zone a augmenté de 3,7% en 11 ans. Le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone a légèrement diminué (-2,5%) quant à lui.

	2008	2013	2019
Nombre d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant à Goussainville			
Travaillant dans la commune	2 428 (20,5%)	2 435 (20,1%)	2 438 (21,1%)
Travaillant dans une autre commune	9 404 (79,5%)	9 693 (79,9%)	9 096 (78,9%)

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi résidant à Goussainville. ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019.

Le nombre d'actifs travaillant et résidant dans la commune est pratiquement resté le même entre 2008 et 2019 alors que le nombre d'actifs travaillant dans une autre commune a légèrement diminué. Goussainville parvient donc à maintenir son offre d'emplois.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle (en %)

	2008	2013	2019
Agriculteurs exploitants	0,0%	0,1%	0,0%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	5,5%	5,6%	5,8%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	13,1%	11,6%	11,8%
Professions intermédiaires	25,2%	27,1%	24,8%
Employés	24,8%	25,5%	27,4%
Ouvriers	31,4%	30,1%	30,2%

Emplois par catégorie socioprofessionnelle. ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019.

La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée à Goussainville est celle des ouvriers depuis 2008. La part des employés a augmenté (de 2,6 points) alors que celles des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures ont diminué de 0,4 et de 1,3 points.

Population active selon la catégorie socioprofessionnelle et le nombre d'emplois en 2019 :

	Actifs en 2019	Dont actifs ayant un emploi	Nombre d'emplois	Ecart
Agriculteurs exploitants	10	10	2	-8
Artisans, commerçants, chefs entreprise	626	565	476	-150
Cadres et professions intellectuelles supérieures	845	800	971	120
Professions intermédiaires	2 623	2 366	2 039	-584
Employés	4 851	4 002	2 257	-2 594
Ouvriers	4 463	3 714	2 491	-1 972

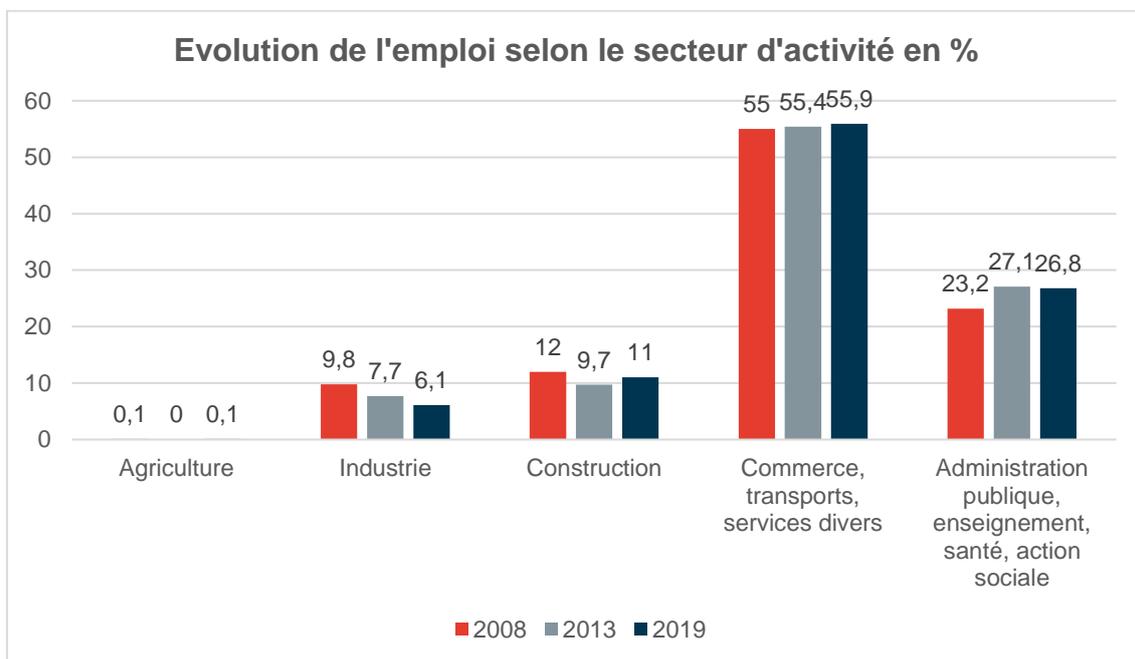
Population active selon la catégorie socioprofessionnelle et le nombre d'emplois. ©Insee RP2019.

L'écart entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois dans la commune est négatif pour toutes les catégories socioprofessionnelles sauf les cadres et professions intellectuelles supérieures, mais il est surtout très fort pour les employés, les ouvriers et les professions intermédiaires. Cela signifie que la commune ne propose pas suffisamment d'emplois pour ces catégories socioprofessionnelles qui sont contraintes de travailler à l'extérieur de Goussainville.

La proximité immédiate de la ville avec d'importants pôles d'emplois structurants tels que sont l'aéroport Roissy-Charles-De-Gaulle ou les villes de Saint-Denis et Paris peuvent expliquer ces écarts.

L'un des objectifs du PLU sera donc de favoriser l'implantation d'emplois locaux, afin d'améliorer la vitalité et l'attractivité de la commune, et de limiter les déplacements afin de favoriser l'emploi sur place.

2.4.2 LES SECTEURS D'ACTIVITES



	2008	2013	2019
Agriculture	7	3	5
Industrie	806	625	506
Construction	983	779	908
Commerce, transports, services divers	4 506	4 472	4 608
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 898	2 190	2 210

Emplois selon le secteur d'activité. ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019.

Les secteurs d'activités dominants dans la commune sont celui des commerces, transports et services divers, suivi par celui de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale. Le secteur tertiaire est donc très largement représenté.

Bien que la part du secteur de la construction ait diminué d'un point par rapport à 2008, ce taux de 11% demeure bien supérieur aux autres échelles de comparaison (5% pour l'intercommunalité et 6,3% pour le département). C'est donc un secteur fortement représenté à Goussainville.

Les secteurs faiblement représentés sont les secteurs agricole et industriel.

Etablissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2020 :

	Total	En %	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0,1	0	1	0	0	0
Industrie	41	4,6	1	27	8	3	2
Construction	246	27,4	35	177	16	12	6
Commerce, transports, services divers	542	60,4	44	392	52	39	15
<i>Dont commerce et réparation automobile</i>	191	21,3	15	140	21	11	4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	68	7,6	3	33	15	10	7
TOTAL	898	100	83	630	91	64	30

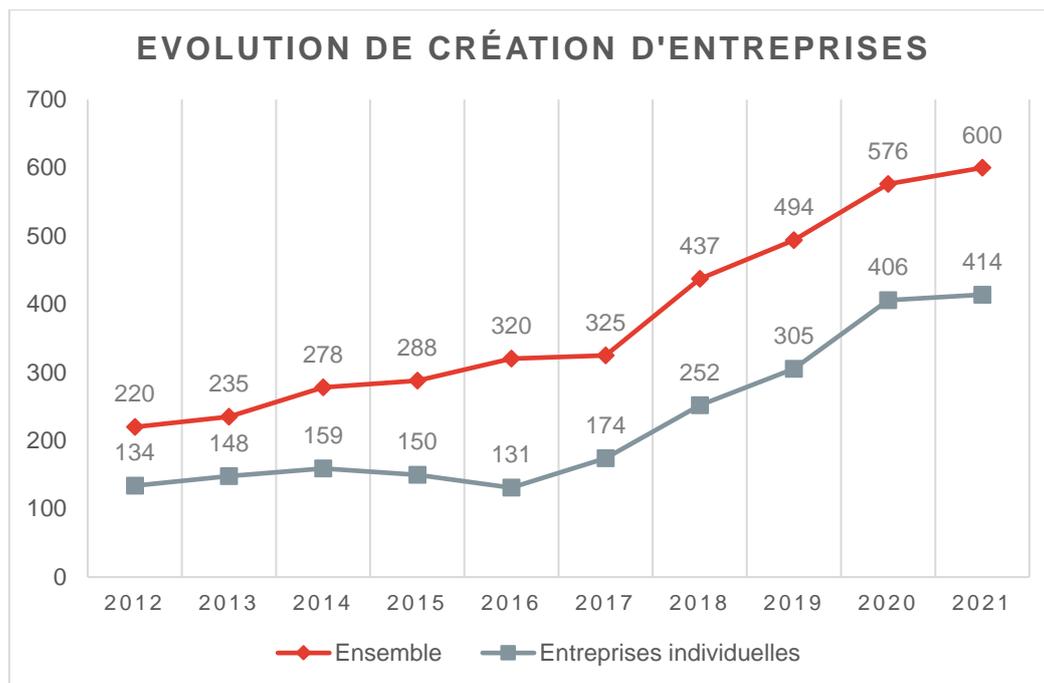
Etablissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin. © Insee, RP2020

La grande majorité des établissements compte entre 1 et 9 salariés.

Comme pour le nombre d'emplois, c'est le secteur du commerce, transports et services divers où l'on dénombre le plus d'établissement (542 sur 898 établissements recensés).

Evolution des créations d'entreprises :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ensemble	220	235	278	288	320	325	437	494	576	600
Entreprises individuelles	134	148	159	150	131	174	252	305	406	414



Evolution des créations d'entreprises. © Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

Le nombre d'entreprises créées sur la commune est en augmentation permanente depuis 2013.

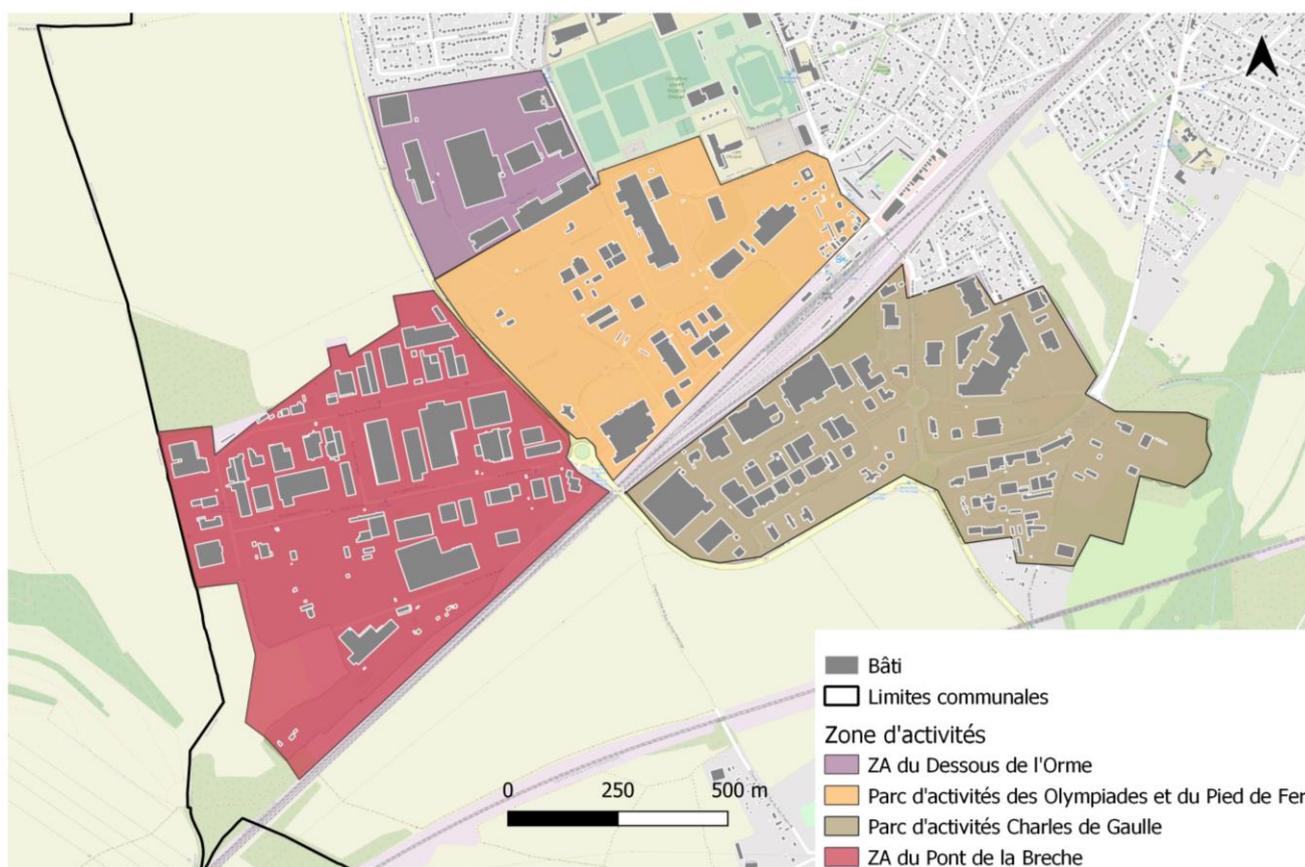
Création d'entreprises par secteur d'activité en 2021

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	600	100	414	69
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	15	2,5	10	66,7
Construction	79	13,2	20	25,3
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	324	54	248	76,5
Information et communication	20	3,3	14	70
Activités financières et d'assurance	9	1,5	1	11,1
Activités immobilières	10	1,7	5	50,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités des services administratifs et de soutien	87	14,5	69	79,3
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	27	4,5	21	77,8
Autres activités de services	29	4,8	26	89,7

Création d'entreprises par secteur d'activité en 2021. © Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

La grande majorité des entreprises créées en 2021 concernent le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (54%).

2.4.3 LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LA COMMUNE



Localisation des parcs d'activités de Goussainville. © OpenStreetMap

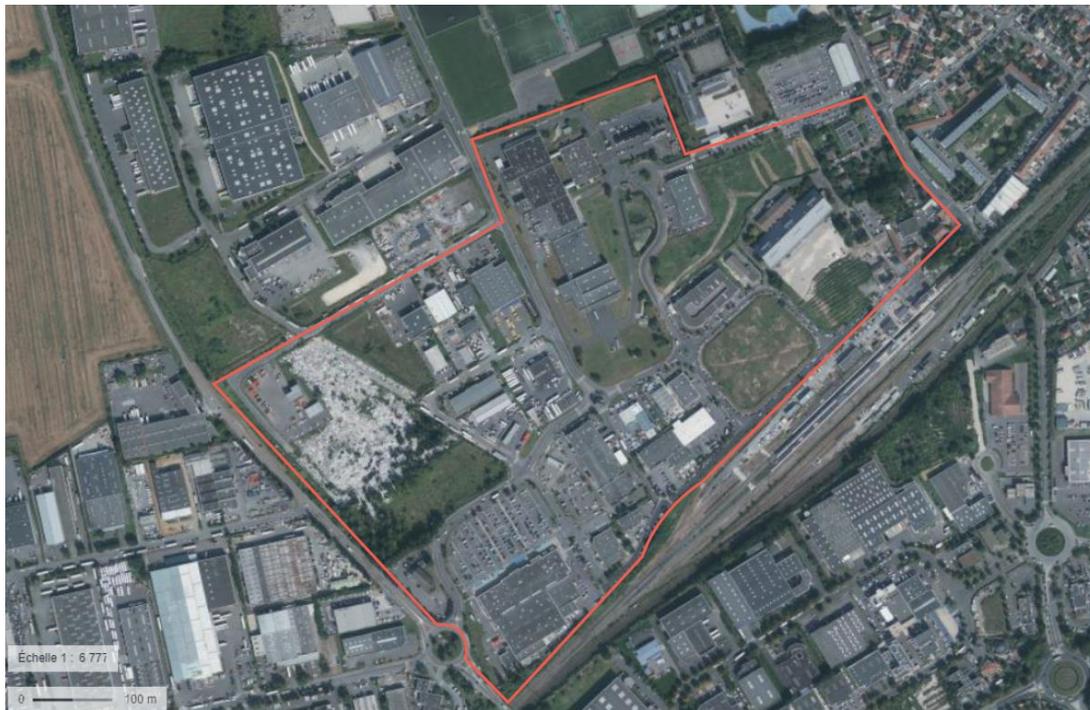
On recense dans la commune quatre zones d'activités, situées toutes les trois au sud-ouest de la commune, de part et d'autre de la ligne du RER D. Elles appartiennent donc à la zone B du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle, correspondant à une exposition au bruit forte. Ces quatre zones sont les suivantes :

- **La ZAE du Pont de la Brèche**, avec une superficie d'environ 65 hectares.



Vue aérienne de la Zone d'Activités du Pont de la Brèche. ©Géoportail

- **La Parc d'Activités du Pied de Fer**, d'une superficie de 35 hectares environ. Y sont présentes de nombreuses entreprises industrielles ainsi que le centre commercial des Olympiades qui est bordé par la voie ferrée. La gare du RER D jouxte ce parc d'activités économiques.



Vue aérienne du Parc d'Activités du Pied de Fer. © Géoportail

- **la ZAE du Dessous de l'Orme**, d'une superficie de 18 hectares environ.



Vue aérienne de la ZAE du Dessous de l'Orme. ©Géoportail

- **Le Parc d'Activités Charles de Gaulle**, qui occupe une superficie d'une quarantaine d'hectares environ.



Vue aérienne du Parc d'Activités Charles de Gaulle. ©Géoportail

2.4.4 LES COMMERCE ET SERVICES

Une grande partie des petits commerces nécessitant peu d'espace sont implantés autour de la mairie de Goussainville, dans le tissu dense de la ville à fonction résidentielle.

Les activités commerciales nécessitant un espace de stockage ou le transport de matériel volumineux sont implantées quant à elles dans les zones d'activités commerciales du sud-ouest de la ville, en périphérie des zones résidentielles. On peut ainsi noter la présence du centre commercial des Olympiades au sein du parc d'activités du Pied de Fer. Cette large zone commerciale et industrielle qui regroupe toutes les zones d'activités économiques de la ville se situe à proximité de la départementale 47, permettant elle-même de rejoindre la nationale 104.

L'indicateur de l'Observatoire des Territoires relatif au niveau d'équipements et de services des communes qualifie la commune de Goussainville comme centre structurant d'équipements et de services (Source : INRAE-CESAER, ANCT 2021).

2.4.5 L'AGRICULTURE

La **superficie agricole utilisée (SAU)** comprend les céréales, les oléagineux, protéagineux et plantes à fibres, les autres plantes industrielles destinées à la transformation, les cultures fourragères et les surfaces toujours en herbe, les légumes secs et frais, les fraises et les melons, les pommes de terre, les fleurs et plantes ornementales, les vignes, les autres cultures permanentes (vergers, petits fruits, pépinières ligneuses), les jachères, les jardins et vergers familiaux.

La **production brute standard (PBS)** décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations ». Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur production brute standard (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée.

Dans le recensement agricole, **l'exploitation agricole** est définie comme une unité de production remplissant les trois critères suivants :

- produire des produits agricoles ;
- avoir une gestion courante indépendante ;
- atteindre un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

Ce seuil a été défini de la façon suivante :

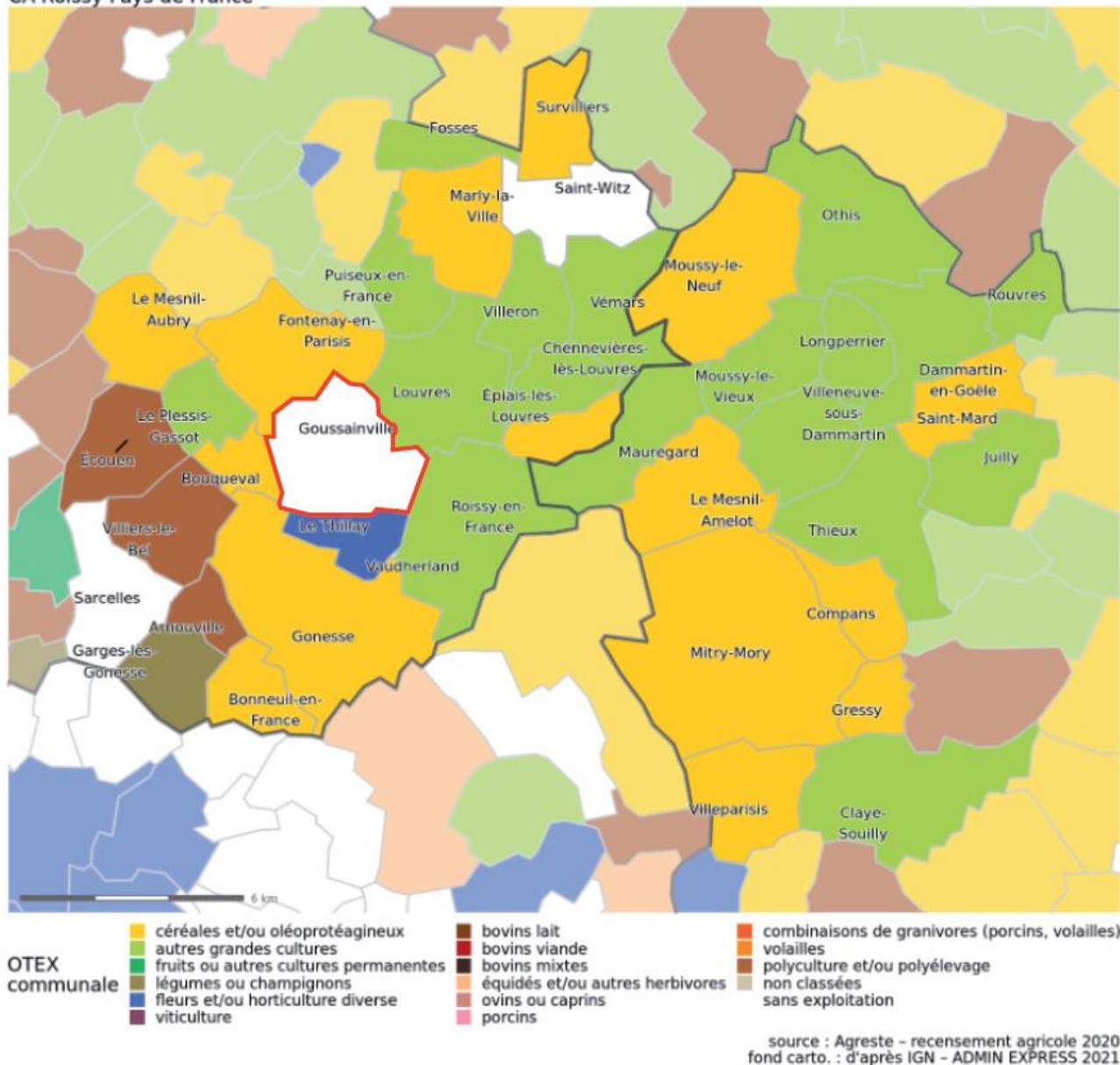
- une superficie agricole utilisée au moins égale à un hectare ;
- ou une superficie en cultures spécialisées au moins égale à 20 hectares ;
- ou une activité suffisante de production agricole, estimée en cheptel, surface cultivée ou volume de production.

Les données sont localisées à la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation. Les chiffres d'une commune doivent donc être interprétés avec prudence, une exploitation pouvant exercer son activité sur plusieurs communes, ou plusieurs départements voire plusieurs régions.

L'**unité de travail annuel (UTA)** est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail effectué par une personne à temps complet durant une année. On calcule les quantités de travail effectué sur l'exploitation en attribuant un coefficient à chaque tranche de temps déclaré (moins de 1/4 de temps complet, de 1/4 à moins de 1/2 temps complet, etc). On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les

exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non.

Orientation technico-économique CA Roissy Pays de France



Orientation technico-économique de la commune © Agreste, Recensement agricole 2020

Selon l'orientation technico-économique (OTEX), qui fait le classement des exploitations selon leur spécialisation à partir des coefficients de PBS, La spécialisation en céréales et/ou oléo protéagineux est dominante à l'échelle de l'intercommunalité, suivie par d'autres grandes cultures et le polyélevage.

La commune de Goussainville ne compte aucun siège d'exploitation agricole mais il existe des terrains exploités.

	2000	2010	2020
Nombre d'exploitations	3	2	0
Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	/	573	0
Production brute standard (milliers €)	/	1 104	0
Nombre moyen d'UTA par exploitation	/	3	0
Nombre total d'UTA	10	6	0

© Agreste, Recensement agricole

Le nombre d'exploitations n'a cessé de diminuer depuis 2000 à Goussainville. Aucune n'y est recensée en 2020. Tous les indicateurs sont donc nuls pour l'année 2020. L'activité agricole est tout de même présente sur la commune malgré qu'aucun siège d'activité n'y soit implanté.

Cependant, en 2020, l'INSEE recense un établissement lié au secteur agricole :

Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille au 31/12				
	Ensemble	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	898	83	630	185
Agriculture, sylviculture et pêche	1	0	1	0

© INSEE, FLORES, 2020

PBS et SAU % (évolution 2010/2000 – 2020/2010) :

	2000	2010	2020	Evolution 2010/2000	Evolution 2020/2010
PBS totale	1 202	1 104 ou 1 139	0	-5,3	-100
PBS moyenne	/	569,3	N/A	50,2	N/A
SAU totale	/	573	0	-9,6	-100
SAU moyenne	/	286,3	N/A	35,6	N/A

Evolution de la PBS et de la SAU. © Agreste, Recensement agricole 2020

La production brute standard de la commune a baissé de 100 points, tout comme la surface agricole utile. Cela est dû à l'absence de siège d'exploitation agricole sur le territoire de Goussainville en 2020.

Ce qu'il faut retenir

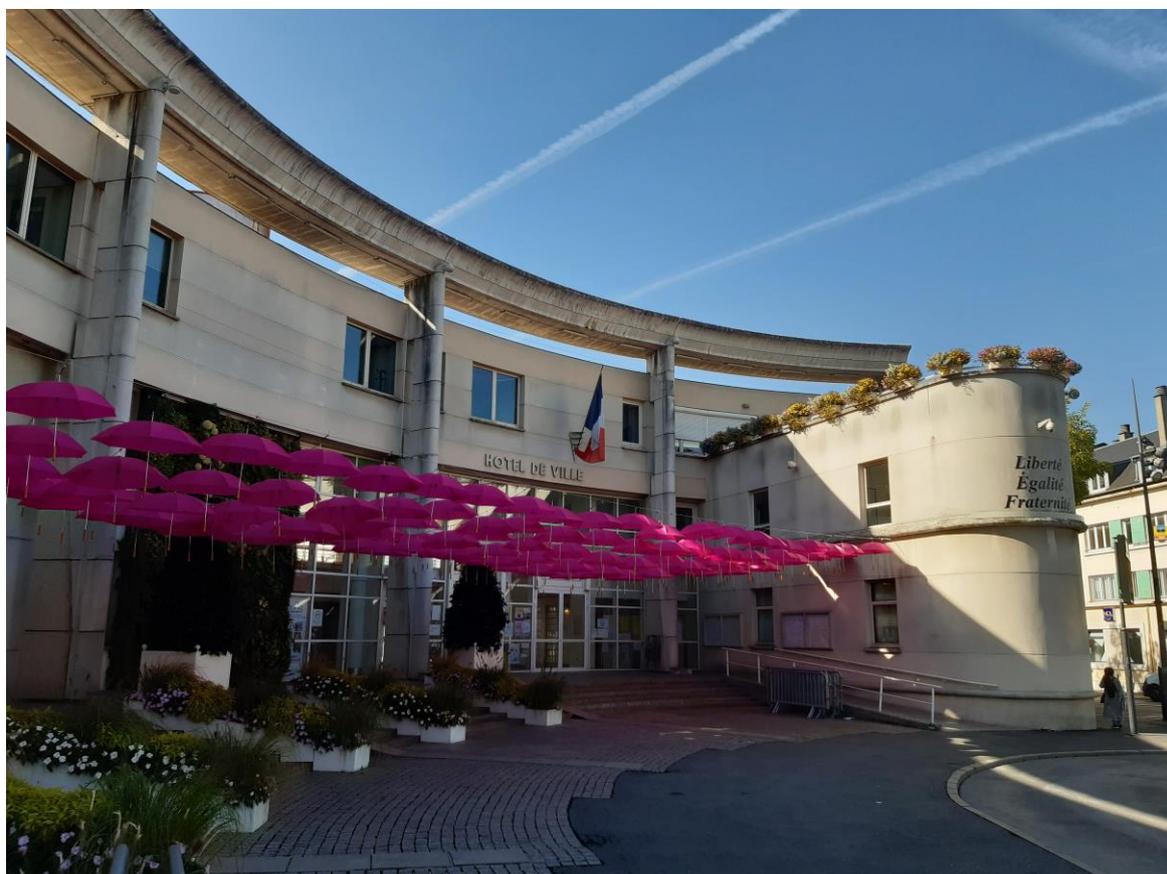
Les activités économiques existantes sont à maintenir et à développer. Il faut encourager l'arrivée de nouvelles entreprises qui créeront des emplois sur le territoire, afin de d'améliorer la vitalité, l'attractivité de la commune et limiter les déplacements tout en tenant compte des besoins de la population. L'enjeu est de privilégier la densification des ZAE existantes (démarche de requalification en cours avec la CARPF) et le développement de nouvelles activités productives dans une optique de diversification des filières économiques du territoire.

2.5 LES EQUIPEMENTS

2.5.1 LES EQUIPEMENTS DE SERVICE PUBLIC

Les services publics municipaux :

- La mairie de Goussainville située Place de la Charmeuse ;



Mairie de Goussainville. ©Verdi, octobre 2022

- La Gendarmerie au 26 rue des Crosne
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : la Maison des solidarités Danielle Mitterrand ;
- Trois agences postales :
 - La poste espace Clients Pro, au 1 rue Joseph Jacquard ;
 - La Poste au 23 rue de la République ;
 - La Poste, rue Robert Peltier ;
- La Police Municipale située rue Pablo Neruda ;
- Les marchés de la ville ;

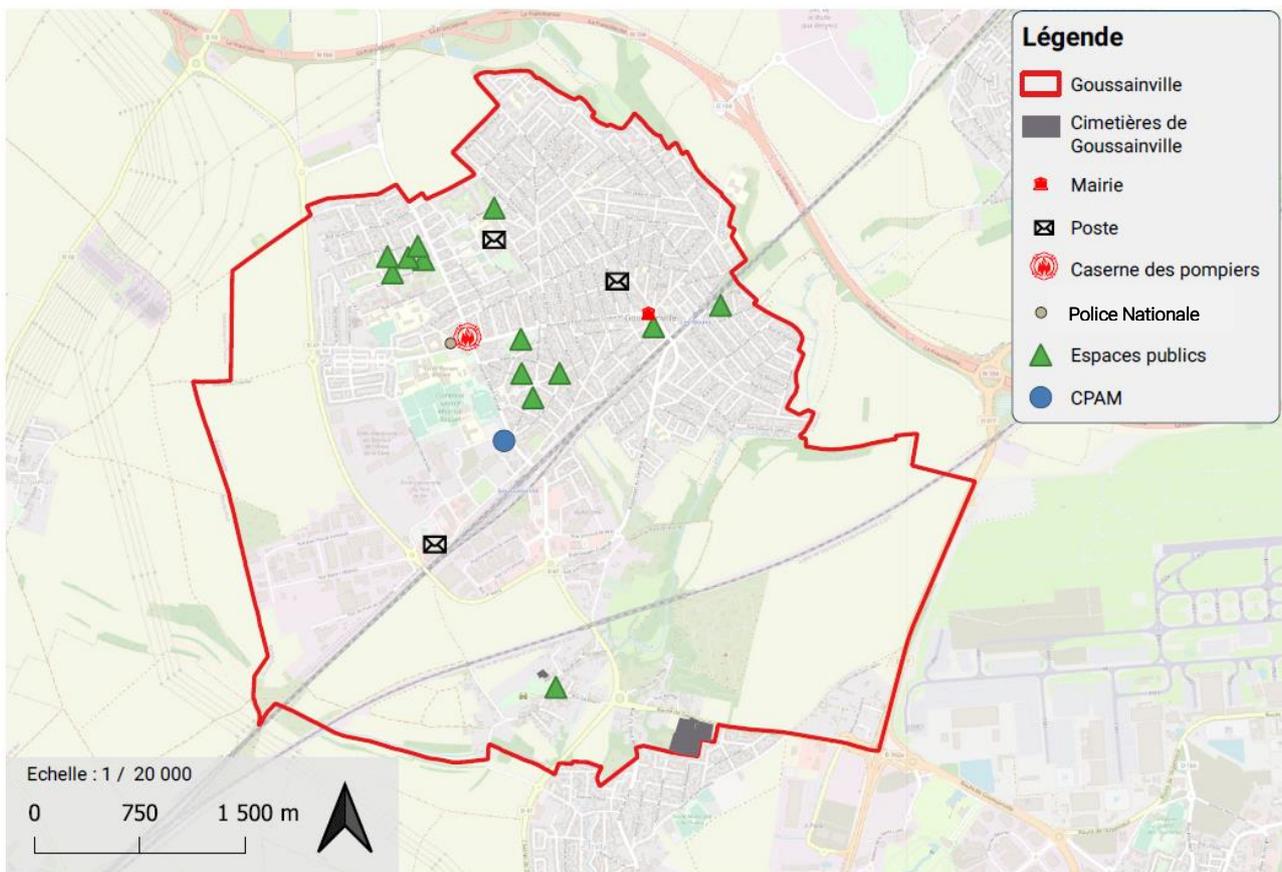
- Deux cimetières :
 - Le Cimetière du vieux pays, 6 Place Hyacinthe Drujon ;
 - Le cimetière municipal, 25, Route de Goussainville ;
- Le centre de Secours de Goussainville, rue Gutenberg ;
- La plateforme des services publics, au 27 rue Robert Peltier ;
- Le Pôle Ressource Jeunesse (PRJ) : la Maison de la réussite : au 13 Avenue Marcel Cerdan ;

Les services techniques municipaux :

- Le centre technique municipal, au 4 rue Clément et Lucien Matheron ;
- Le garage municipal ;
- Le service logistique, rue le Corbusier ;

Les équipements de rayonnement :

- L'inspection de l'Education Nationale, au 12 rue Robert Peltier ;
- La CPAM du Val-d'Oise, au 7 bis Avenue Albert Sarraut ;
- L'espace emploi de Goussainville, au 13 Avenue Marcel Cerdan
- Le commissariat de police, Avenue de Montmorency ;



Localisation des équipements de service public de la commune. ©IGN Géoservices, OpenStreetMap, Verdi 2022

2.5.2 LES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

La commune dispose de divers équipements socio-culturels :

- La médiathèque municipale François Mauriac ;
- Le Point Relais Lecture ;
- Un espace culturel ;
- Un service municipal jeunesse – Espace André Romanet ;
- La salle Michel Colucci ;
- La salle des fêtes Gaston Houdry ;
- L'espace Sarah Bernhardt ;
- La Maison pour Tous.

2.5.3 LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La commune est dotée de plusieurs établissements scolaires :

12 **écoles maternelles et élémentaires** :

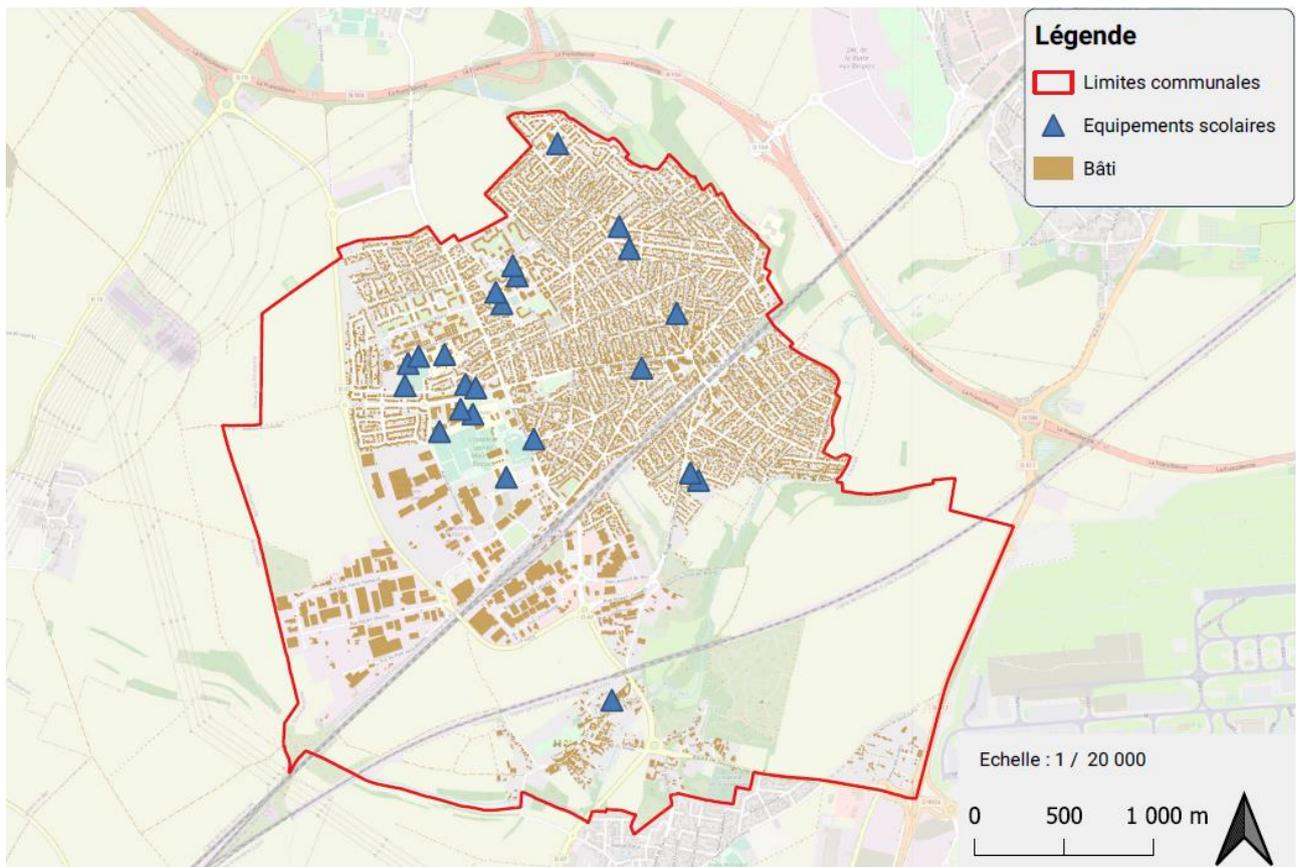
- L'école élémentaire et maternelle Paul Langevin
- L'école élémentaire et maternelle Gabriel Péri
- L'école élémentaire et maternelle Germaine Vie
- L'école élémentaire et maternelle Jean Moulin
- L'école primaire Jules Ferry
- L'école primaire Jacques Prévert
- L'école élémentaire et maternelle Louis Pasteur
- L'école primaire Antoine de St-Exupéry
- L'école élémentaire et maternelle Paul Eluard
- L'école primaire Yvonne de Gaulle
- L'école primaire Sévigné
- L'école primaire Anatole France

Quatre **collèges** :

- Le collège Maximilien de Robespierre
- Le collège George Charpak
- Le collège Michel de Montaigne
- Le collège Pierre Curie

Un **lycée** :

- Le lycée Polyvalent Romain Rolland



Localisation des équipements scolaires de la commune. ©IGN Géoservices, OpenStreetMap, Verdi 2022.

2.5.4 LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

On recense plusieurs équipements sportifs sur le territoire de Goussainville :

- Le complexe sportif Pierre de Coubertin
- Le complexe sportif Maurice Baquet
- Le gymnase Angelo Parisi
- Le gymnase Nelson Mandela
- Le gymnase Matheron
- La piscine intercommunale de Goussainville
- Des équipements sportifs de proximité (plateau Jean Moulin, city-park des Grandes Bornes, des Noues ...)

2.5.1 LES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

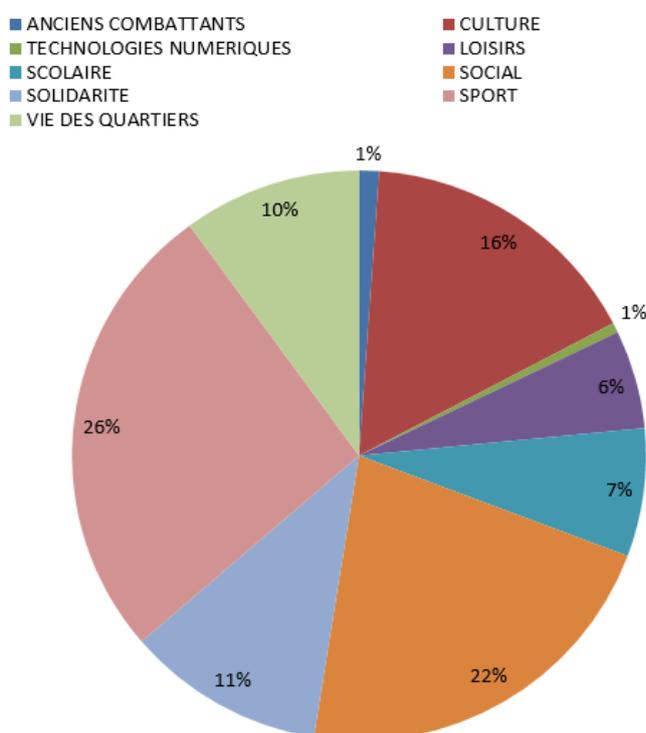
Les équipements médico-sociaux et les services de santé :

- Le centre social Aimé Césaire, au 1 rue Malcolm X ;

- Le centre municipal de santé Pierre Rouques, 51 rue Louise Michel ;
- La résidence Ambroise Croizat, 28 rue des Rossignols (résidence autonomie) ;
- La Résidence Les Hirondelles, au 2 rue Ferdinand Buisson (EHPAD).

2.5.2 LE TISSU ASSOCIATIF

La commune compte 593 associations créées et encore actives à ce jour, 159 associations créées avant 2009 sont actuellement « en sommeil » ou dissoutes et 6 ont été créés en 2022.



Etat des lieux de la vie associative en 2022. Source : Ville de Goussainville.

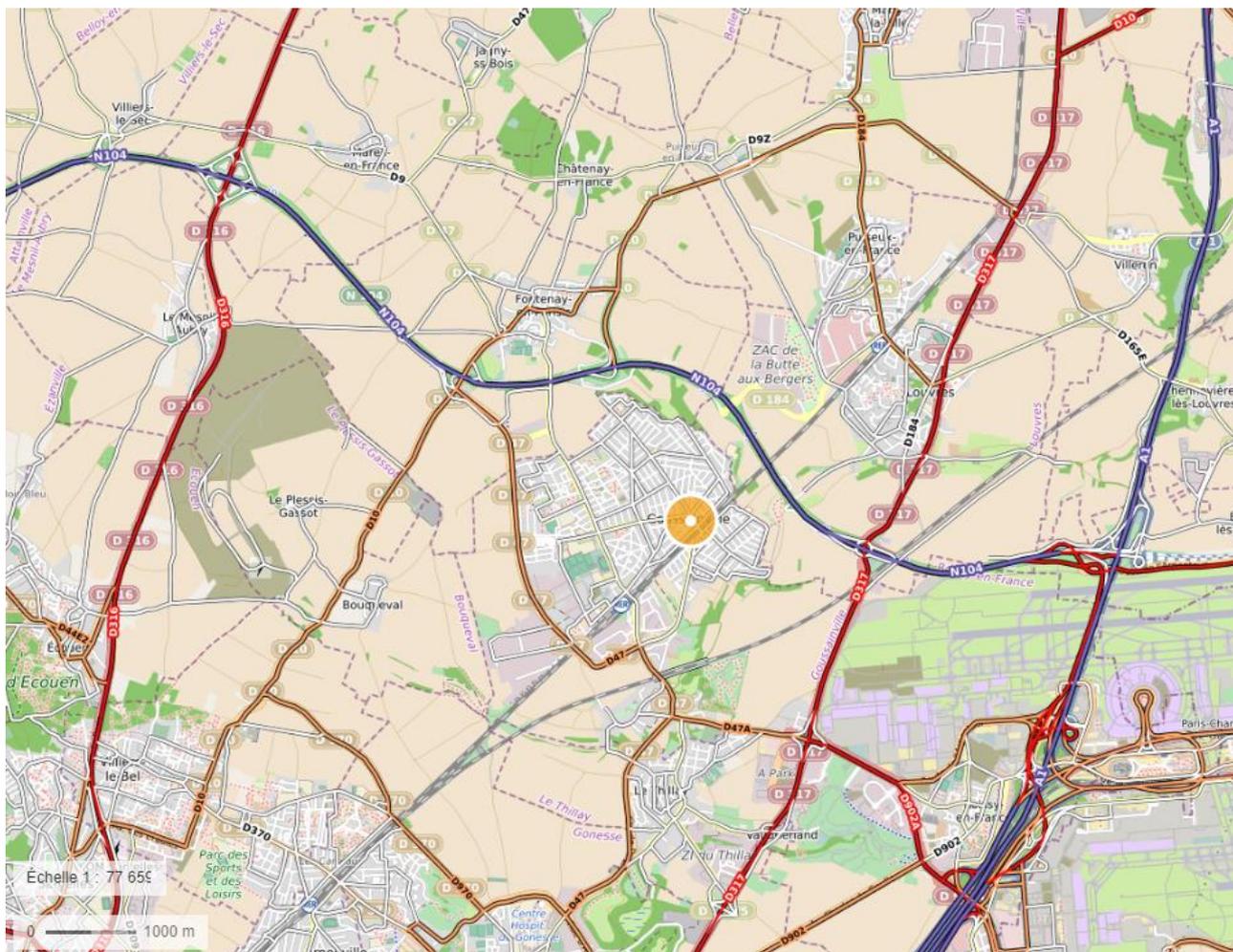
Ce qu'il faut retenir

Les représentations cartographiques et les inventaires qui y sont associés ci-avant montrent que Goussainville est en moyenne aussi bien équipée que l'intercommunalité en termes de commerces de proximité et d'équipements sportifs. Cependant, son niveau d'équipements culturels et de loisirs, de grands commerces ou d'attractivité pré-baccalauréat est très faible. Quant aux équipements de santé et scolaires, ces derniers apparaissent à renforcer au regard des besoins croissants.

L'enjeu est de conserver (ou ajouter en fonction des besoins) une offre variée convenant à la fois à une population vieillissante et à une nouvelle population plus jeune.

2.6 ACCESSIBILITE ET DEPLACEMENTS

2.6.1 LE RESEAU ROUTIER

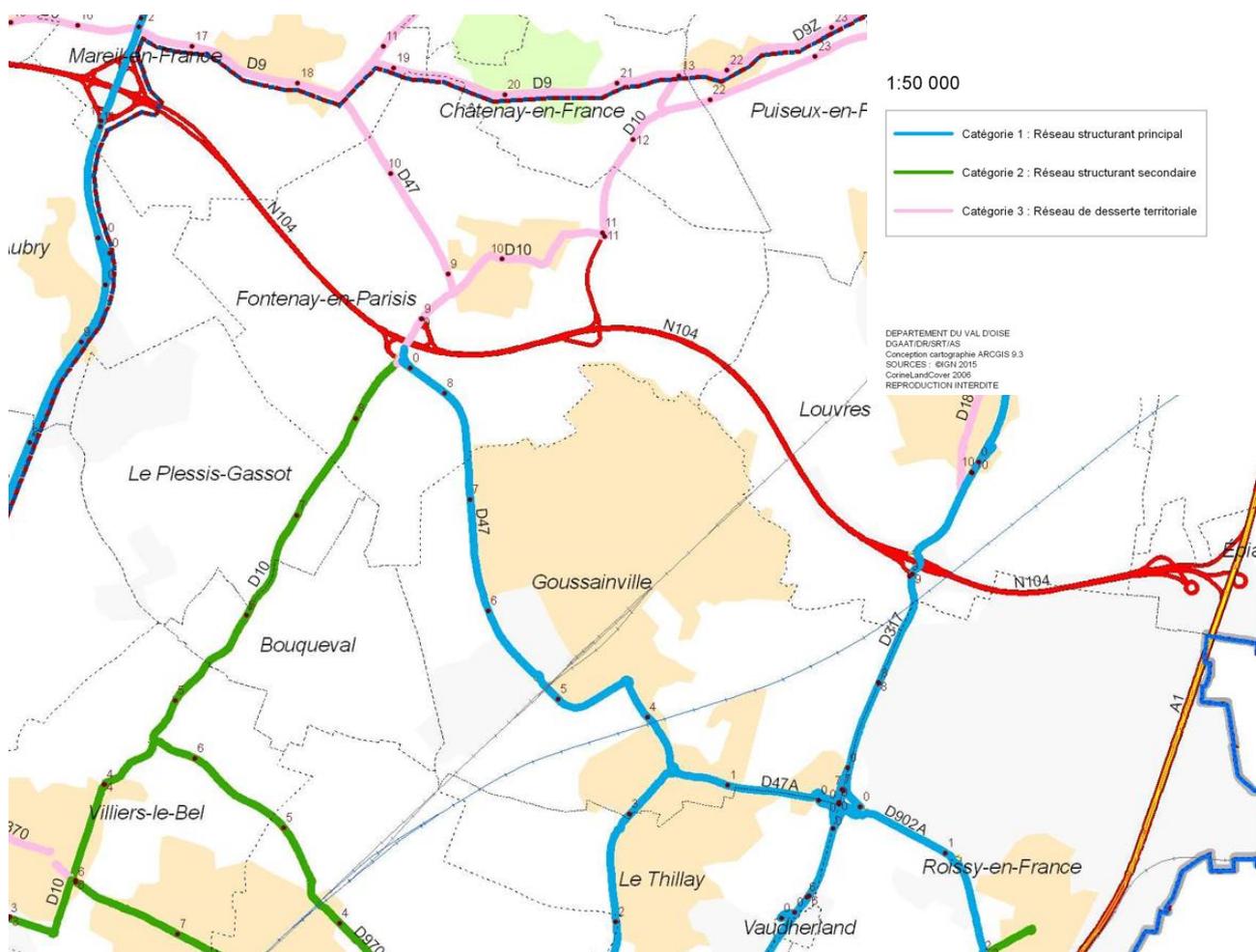


Réseau routier aux alentours de Goussainville. ©Géoportail

Goussainville est située non loin de l'autoroute A1 reliant Paris à Lille, de la nationale N104 (la Francilienne) la reliant à Noisiel et Villiers-Adam et faisant le tour de l'Île-de-France et de la départementale D47.

Le territoire de Goussainville est situé à 21 km du centre de Paris, à 53 km de Beauvais, à 28 km de Pontoise.

On remarque donc un véritable enjeu de désenclavement routier. Celui-ci se retrouve particulièrement sur l'est de la ville qui ne bénéficie pas de liaison directe avec les grands axes évoqués plus haut.



■ Réseau routier départemental. *Source : Département du Val d'Oise.*

Dans le territoire goussainvillois, tout comme dans le département Val d'Oise, le réseau routier départemental est réparti en 3 niveaux de priorités :

- Le niveau 1 correspond au réseau départemental structurant principal (voie rapide de rabattement autoroutiers) : la D47 en fait partie ;
- Le niveau 2 correspond au réseau départemental structurant secondaire (voies de liaisons entre les territoires du département) : la D10 en fait partie ;
- Le niveau 3 correspond au réseau départemental de desserte territoriale non classé dans le Réseau Routier d'Intérêt Régional (RRIR) (voies permettant une desserte locale) : D9, D10.

2.6.2 LES RESEAUX DE TRANSPORTS EN COMMUN

La commune de Goussainville est desservie par le RER D au niveau des deux stations : Goussainville et Les Noues. Cette ligne permet de rejoindre Creil, au nord.

Une ligne de bus filéo permet de rejoindre l'aéroport Charles de Gaulle.

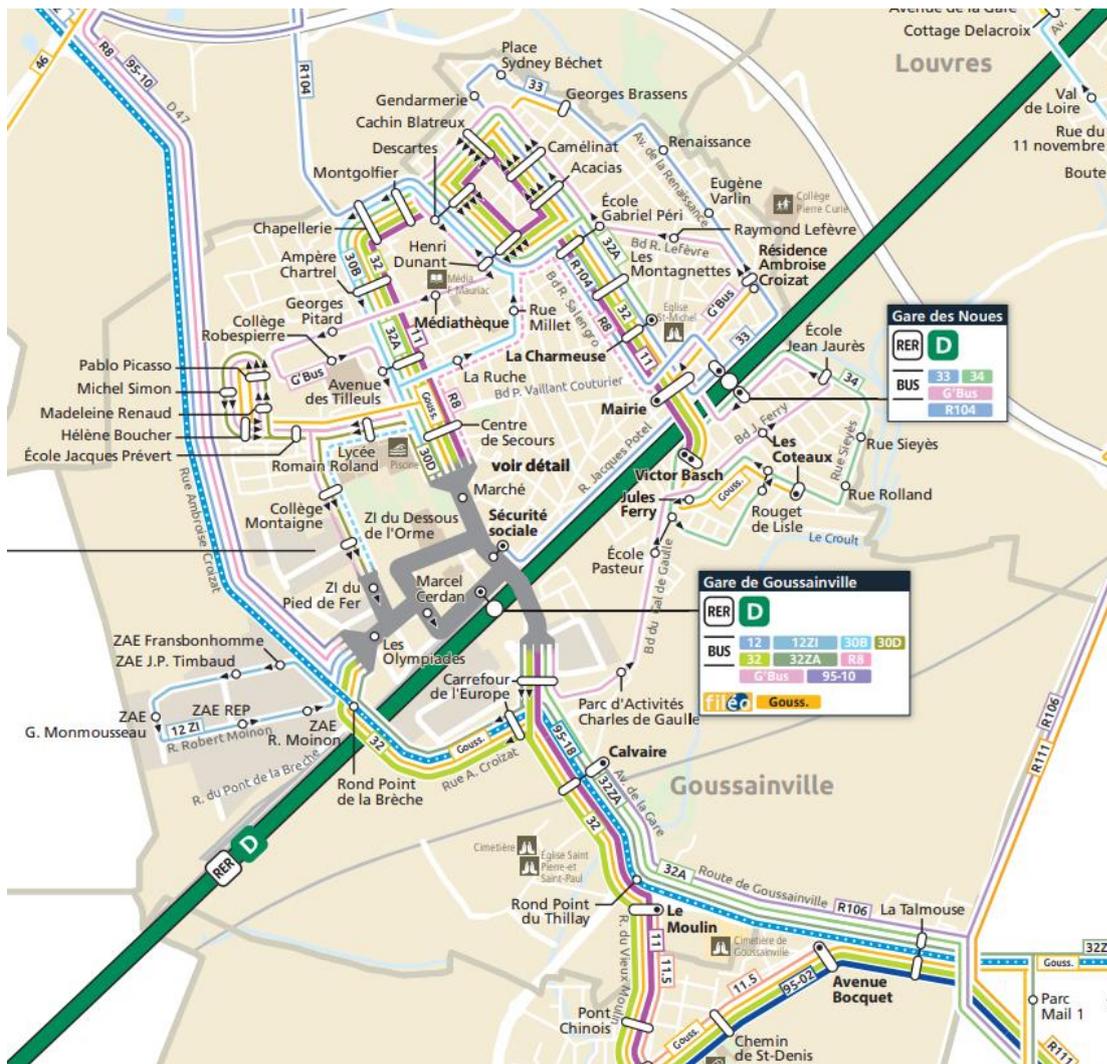
14 autres lignes de bus desservent la commune et seront renforcées par l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), projet porté par le Département du Val d'Oise.

Les lignes de bus principales sont :

- La ligne 11 Saint Denis Marché - Victor Basch ;
- La ligne 32 Victor Basch - Aéroport CDG 1 Gare – Roissypole ;

Les lignes de bus complémentaires sont :

- La ligne 12 Gare de Goussainville - Chaumontel Rue du Pont ;
- La ligne 12 ZI Gare de Goussainville - Moinon Goussainville ;
- La ligne 30B Goussainville Gare via Rue Millet ;
- La ligne 30D Goussainville Gare via École Jacques Prévert ;
- La ligne 32A Parinor Louis Armand - La Charmeuse ;
- La ligne 32ZA Gare de Goussainville - Aéroport CDG 1 Gare – Roissypole ;
- La ligne 33 Gare des Noues Goussainville (boucle) ;
- La ligne 34 Gare des Noues Goussainville (boucle) ;
- La ligne 95-10 Gare de Goussainville - Luzarches La Halle ;
- Le G'Bus Goussainville Gare via Mairie ;
- La ligne R8 Gare de Goussainville - Fontenay-en-Parisis Croix de la Chaise ;
- La ligne R104 Goussainville Sécurité sociale - Mortefontaine Institut St-Dominique.



Extrait du plan du réseau de transports du secteur Roissy Nord. *Source : iledefrance-mobilites.fr*

2.6.3 LES MOBILITES ACTIVES

Goussainville n'est traversée par aucun circuit pédestre ou de vélo du Val d'Oise. Les circuits pédestres les plus proches se situent à Ecoen, au sud-ouest de la commune ou à Fosses, au nord de celle-ci. (Source : valdoisemybalade.fr). Toutefois des plans vélo et piéton sont en cours de développement et un certain nombre de cheminements sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

2.6.4 LES USAGES

2.6.4.1 Les trajets

Sur les 11 374 actifs ayant un emploi à Goussainville, 2 504 travaillent dans la commune, soit 22% d'entre eux. Les autres, au nombre de 8 871, doivent se déplacer dans une autre commune pour leur travail.

Le tableau ci-dessous montre les différents lieux d'emploi des goussainvillois. On remarque que le flux de mobilité professionnelle est le plus important vers Paris, qui attire 1 753 actifs à elle seule, signifiant que c'est le principal lieu d'emploi des actifs. Viennent ensuite les communes de Roissy, Gonesse et Saint-Denis. Le fort taux d'actif présent à Tremblay-en-France et Aulnay-sous-Bois rappelle l'enjeu identifié de relier ces communes à Goussainville au moyen d'une ligne de BHNS.

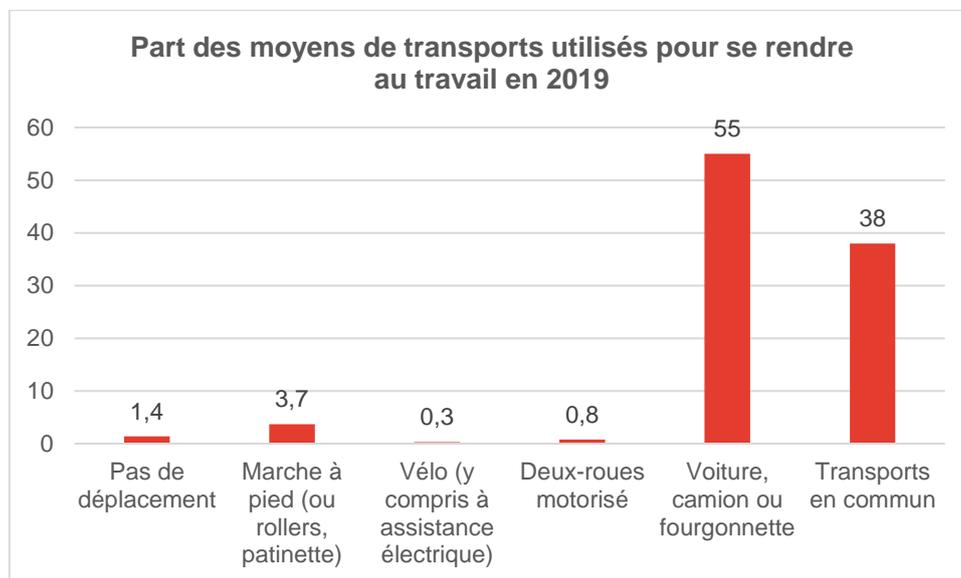
Lieu de résidence	Code INSEE	Lieu de travail	Flux d'actifs de 15 ou plus ayant un emploi
Goussainville	75101	Paris 1 ^{er} Arrondissement	103
Goussainville	75108	Paris 8 ^{ème} Arrondissement	201
Goussainville	75109	Paris 9e Arrondissement	148
Goussainville	75110	Paris 10e Arrondissement	176
Goussainville	75111	Paris 11e Arrondissement	113
Goussainville	75112	Paris 12e Arrondissement	192
Goussainville	75113	Paris 13e Arrondissement	123
Goussainville	75115	Paris 15e Arrondissement	182
Goussainville	75116	Paris 16e Arrondissement	104
Goussainville	75117	Paris 17e Arrondissement	105
Goussainville	75118	Paris 18e Arrondissement	150
Goussainville	75119	Paris 19e Arrondissement	156
Goussainville	92036	Gennevilliers	119
Goussainville	92050	Nanterre	123
Goussainville	93001	Aubervilliers	127
Goussainville	93005	Aulnay-sous-Bois	105
Goussainville	93066	Saint-Denis	322
Goussainville	93073	Tremblay-en-France	186
Goussainville	95268	Garges-lès-Gonesse	139
Goussainville	95277	Gonesse	564
Goussainville	95527	Roissy-en-France	964
Goussainville	95585	Sarcelles	205
Goussainville	95680	Villiers-le-Bel	107

Lieu d'emploi des habitants de Goussainville. ©Insee, Flux de mobilité – déplacement domicile-travail 2018, géographie au 01/01/2021.

Commune de résidence	Code INSEE	Lieu de travail	Flux d'actifs de 15 ou plus ayant un emploi
Aulnay-sous-Bois	95280	Goussainville	105
Fosses	95280	Goussainville	120
Garges-lès-Gonesse	95280	Goussainville	134
Gonesse	95280	Goussainville	166
Louvres	95280	Goussainville	106
Sarcelles	95280	Goussainville	149
Villiers-le-Bel	95280	Goussainville	179

Lieu de résidence des actifs travaillant à Goussainville. ©Insee, Flux de mobilité – déplacement domicile-travail 2018, géographie au 01/01/2021.

2.6.4.2 Transport individuel et stationnement



Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail. ©Insee, RP2019

Les habitants de Goussainville utilisent majoritairement la voiture pour se rendre au travail (55%). Ce taux est inférieur à celui de la CA (57,4%), à celui de la France (70,4%), mais supérieur à celui du Val d'Oise (53,9%). 38% des habitants utilisent les transports en commun. Mais seulement 4% des habitants utilisent des mobilités douces (marche, vélo...).

Cette importante utilisation de la voiture s'explique par les déplacements domicile-travail. La commune est desservie par le RER D la reliant à Paris et par des bus la reliant notamment à Roissy. L'utilisation de modes doux reste donc minoritaire au vue de ces déplacements importants vers d'autres communes et vers la capitale.

	2008	%	2013	%	2019	%	CARPF
Ensemble	9 683	100	10 097	100	10 323	100	100
Au moins un emplacement réservé au stationnement	5 290	54,6	5 830	57,7	6 035	58,5	60,1
Au moins une voiture	7 688	79,4	7 889	78,1	7 767	75,2	78,9
1 voiture	5 055	52,2	5 053	50,0	4 680	45,3	47,6
2 voitures ou plus	2 633	27,2	2 836	28,1	3 088	29,9	31,3

Equipeement automobile des ménages. ©Insee, RP2008, RP2013 et RP2019

En 2019, 75,2% des ménages possèdent au moins une voiture et 29,9% en possèdent deux ou plus. La part des ménages en possédant deux ou plus a augmenté de 2,7 points depuis 2008. Le taux d'équipements des ménages à Goussainville est inférieur de 3,7 points à celui de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France.

Concernant le stationnement, 58,5% des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement. Ce taux a augmenté de 3,9 points en 10 ans et est inférieur à celui de la CA (de 60,1%).

Ce qu'il faut retenir

L'un des enjeux du PLU est de favoriser le développement de modes de déplacements doux au détriment de la voiture qui reste le moyen de déplacement prédominant tout en favorisant le désenclavement des espaces routiers. Il s'agira aussi de faciliter le report à des modes de déplacements collectifs et doux. Cela passe par le développement de l'offre en transports en commun sur la commune et par l'élaboration d'un plan vélo et piéton.

2.7 PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DE GOUSSAINVILLE

CE QU'IL FAUT RETENIR

Un ralentissement de la croissance démographique se manifeste depuis plusieurs années à Goussainville, avec une population qui stagne autour de 31 000 habitants. Celle-ci a même diminué entre 2013 et 2019. Malgré la présence des jeunes, la population n'échappe pas au phénomène du vieillissement qui est une tendance nationale.

Le nombre de logements est en augmentation. **Le PLU devra promouvoir une offre de logements et d'équipements adaptée à la population vieillissante, au desserrement des ménages, tout en favorisant l'arrivée d'une population plus jeune afin de conserver une croissance démographique positive et renforcer l'attractivité de la commune.**

Le parc de logements est majoritairement composé de maisons individuelles. Le nombre d'appartements quant à lui connaît une croissance rapide sur le territoire sur la dernière décennie. Néanmoins, une part importante du parc des logements a été construite avant 1970, ce qui induit un niveau de performance énergétique en deçà des ambitions environnementales d'aujourd'hui. La rénovation des logements constituera un enjeu majeur des prochaines années dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

La population active est prédominante sur la commune, représentant 67,8% des 15-64 ans en 2019. Ce taux est inférieur au taux national. Le taux de chômage, de 11,2% pour la commune en 2019, est légèrement supérieur à celui de l'intercommunalité et très supérieur au taux national qui était de 8,4% la même année. Les principaux secteurs porteurs d'emplois à Goussainville sont ceux du commerce, transports et services divers, celui de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale ainsi que celui de la construction. L'agriculture est en revanche très faiblement représentée. Cependant, il existe peu d'emplois disponibles sur la commune et la grande majorité des actifs se voient donc obligés de travailler dans une autre commune, entraînant ainsi des migrations pendulaires.

La commune dispose d'une offre diversifiée d'équipements sportifs (gymnases, complexes sportifs, piscine...). La présence de douze écoles maternelles et élémentaires, quatre collèges et un lycée sont un véritable atout. **Néanmoins, une carence en termes d'offre de santé est à relever.**

Si la majorité des habitants est équipée d'une voiture afin de se déplacer, une large partie d'entre eux utilisent aussi les transports en communs, très présents sur le territoire (présence de nombreuses lignes de bus et du RER D pour se rendre à Paris notamment). Les modes de mobilité douce sont en revanche peu développés sur le territoire de la commune.

Ainsi, les principaux enjeux sur la commune de Goussainville sont les suivants :

- **Maintenir une croissance démographique stable ;**
- **Favoriser l'arrivée de jeunes populations afin de conserver une croissance démographique positive et en améliorer l'attractivité de la commune ;**
- **Diversifier le parc de logements, avec des logements plus petits et des appartements ;**
- **Rénover le parc de logement ;**

- Favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises et commerces, afin de développer les emplois sur le territoire et l'économie locale ;
- Développer et encourager l'utilisation des modes collectifs et doux.



Pour nous contacter

Matilda Lésel

Cheffe de projet, urbaniste

+33 6 38 21 47 08

mlesel@verdi-ingenierie.fr

VERDI

VERDI Conseil

conseilcoeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

99 rue de Vaugirard
75006 Paris